

Conseil du Marché Financier

Financial Market Council

Bulletin Officiel

N°6322 Vendredi 26 Mars 2021 <u>www.cmf.tn</u> 26^{ème} année ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF	
AGREMENTS DE CHANGEMENT DE CATEGORIE, DE CHANGEMENT DU DEPOSITAIRE ET D'AJOUT D'UN NOUVEAU DISTRIBUTEUR :	
FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	3
AGREMENTS DE CHANGEMENT DU DEPOSITAIRE ET D'AJOUT D'UN NOUVEAU DISTRIBUTEUR :	
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	4
FCP MAGHREBIA MODERE	5
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	6
RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES AGO	7-9
TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDES SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19	10
AVIS DES SOCIETES	
ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES	
LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR – ICF -	11
ARAB TUNISIAN LEASE – ATL -	12
S.P.D.I.T SICAF -	13
ARABIA SICAV	14
PROJET DE RESOLUTIONS	
LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR - ICF -	15-16
ARAB TUNISIAN LEASE – ATL -	17-20
S.P.D.I.T SICAF -	21-22
CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS	
CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRENEURS CFE 2021-1	23
EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE	
ARAB INTERNATIONAL LEASE – AIL – 2021-01	24-27

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (mise à jour en date du 06/01/2021)

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

- LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR ICF -
- ARAB TUNISIAN LEASE ATL –
- S.P.D.I.T SICAF
- ARABIA SICAV

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

- ARAB TUNISIAN LEASE - ATL -

AGREMENTS DE CHANGEMENT DE CATEGORIE, DE CHANGEMENT DU DEPOSITAIRE ET D'AJOUT D'UN NOUVEAU DISTRIBUTEUR

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS

Fonds Commun de Placement de catégorie mixte Agrément du CMF n°03-2009 du 24 février 2009 **Adresse :** Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble MAGHREBIA Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex

Le Collège du Conseil du Marché Financier, a décidé en date du 25 mars 2021 d'octroyer :

- Un agrément pour le changement de la catégorie de « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS» de FCP mixte à FCP actions.
- Un agrément pour le changement du dépositaire de « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS» et la désignation de l'ARAB TUNISIAN BANK en tant que nouveau dépositaire en remplacement de l'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES.
- Un agrément pour l'ajout de « ASSURANCES MAGHREBIA VIE » en tant que nouveau distributeur des parts de « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS».

AGREMENTS DE CHANGEMENT DU DEPOSITAIRE ET D'AJOUT D'UN NOUVEAU DISTRIBUTEUR

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE

Fonds Commun de Placement de catégorie mixte Agrément du CMF n°09-2005 du 9 mars 2005 Adresse : Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble MAGHREBIA Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex

Le Collège du Conseil du Marché Financier, a décidé en date du 25 mars 2021 d'octroyer :

- Un agrément pour le changement du dépositaire de «FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE» et la désignation de l'ARAB TUNISIAN BANK en tant que nouveau dépositaire en remplacement de l'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES.
- Un agrément pour l'ajout de « ASSURANCES MAGHREBIA VIE » en tant que nouveau distributeur des parts de « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE».

AGREMENTS DE CHANGEMENT DU DEPOSITAIRE ET D'AJOUT D'UN NOUVEAU DISTRIBUTEUR

FCP MAGHREBIA MODERE

Fonds Commun de Placement de catégorie mixte Agrément du CMF n°08-2005 du 9 mars 2005 **Adresse :** Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble MAGHREBIA Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex

Le Collège du Conseil du Marché Financier, a décidé en date du 25 mars 2021 d'octroyer :

- Un agrément pour le changement du dépositaire de « FCP MAGHREBIA MODERE» et la désignation de l'ARAB TUNISIAN BANK en tant que nouveau dépositaire en remplacement de l'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES.
- Un agrément pour l'ajout de « ASSURANCES MAGHREBIA VIE » en tant que nouveau distributeur des parts de « FCP MAGHREBIA MODERE».

AGREMENTS DE CHANGEMENT DU DEPOSITAIRE ET D'AJOUT D'UN NOUVEAU DISTRIBUTEUR

FCP MAGHREBIA PRUDENCE

Fonds Commun de Placement de catégorie mixte Agrément du CMF n°07-2005 du 9 mars 2005 **Adresse :** Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble MAGHREBIA Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex

Le Collège du Conseil du Marché Financier, a décidé en date du 25 mars 2021 d'octroyer :

- Un agrément pour le changement du dépositaire de «FCP MAGHREBIA PRUDENCE» et la désignation de l'ARAB TUNISIAN BANK en tant que nouveau dépositaire en remplacement de l'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES.
- Un agrément pour l'ajout de « ASSURANCES MAGHREBIA VIE » en tant que nouveau distributeur des parts de « FCP MAGHREBIA PRUDENCE».

COMMUNIQUÉ DU CMF

RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

I - Documents à communiquer au CMF:

1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Les dits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter, notamment, les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés ;
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- la liste des actionnaires ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

II - Documents à publier :

1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 nouveau du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et au Journal Officiel du Centre National du Registre des Entreprises, dans le délai de vingt et un jours au moins avant la date fixée pour la réunion. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte:

- le bilan;
- l'état de résultat :
- l'état de variation de l'actif net ;
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan :
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées	s de la gestion des SICAV sont appelés,	chacun en
ce qui le concerne, à respecter ces obligations.		

COMMUNIQUÉ DU CMF

TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDÉS SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19

Compte tenu des conséquences économiques de la pandémie de COVID 19, le Conseil du Marché Financier se mobilise pour accompagner les sociétés, afin de faire face à l'éventuelle complexité liée à la mise en œuvre de la réglementation sur l'information financière.

Dans ce cadre, et en concertation avec le Conseil National de la Comptabilité, le Conseil du Marché Financier, attire l'attention des institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016), sur la nécessité de prise en compte des implications comptables, des décisions de soutien prises par les autorités publiques en faveur des ménages et des entreprises afin de faire face aux conséquences économiques engendrées par la pandémie de COVID 19.

Il est à rappeler que le comité auxiliaire au Conseil National de la comptabilité, créé par le président dudit conseil, saisi sur la question relative au traitement comptable des modifications des flux de trésorerie contractuels des financements accordés par les institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016) et des institutions de micro finance (IMF sous forme de sociétés anonymes régies par le décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011 tel que modifié par la loi n°2014-46 du 24 juillet 2014), a émis un avis portant sur le traitement comptable susvisé.

Les institutions financières sus-indiquées sont, de ce fait, appelées à se conformer aux dispositions de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n°2020-A du 30 décembre 2020, portant sur le traitement comptable des modifications des financements accordés aux bénéficiaires suite à la pandémie de COVID 19.

بلاغ الشركات

إستدعاء للجلسة العامة العائية

الصناعات الكيميائية للفليور المقر الإجتماعي: 06 ، نهج أمين العباسي 1002 تونس البلفيدير

قرر مجلس إدارة شركة الصناعات الكيميائية للقليور المنعقد يوم 25 فيفري 2021 دعوة المساهمين إلى الحضور يوم الخميس 80 أفريل 2021 على الساعة العاشرة والنَّصف صباحا بنزل الشرائون (الهيلتون سابقا) للجلسة العامة العامة وذلك للتداول في جدول الأعمال الآئي:

- · تلاوة تقرير مجلس الإدارة لسنة 2020 للجلسة العامة العادية.
 - تلاوة تقرير مراقبي الحسابات السنة المالية 2020
- المصادفة على القوائم الماليّة المختومة بتاريخ 31-12-2020
 - تبويب الحاصل السنوي للسنة المالية 2020
 - إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة عن السنة المالية 2020
 - تحديد منح الحضور ومنحة اللَّجنة الدَّائمة للنَّدقيق.
- تعبين مراقبي حسابات السنوات الماليّة (2021-2022-2021)

يجوز لأصحاب الأسهم حضور الجلسة شخصيا أويطريقة إنابة بموجب توكيل خاص ينبغي إيداعه أو إرساله للمقر الاجتماعي الكائن بـ 06 نهج الأمين العبّاسي البلفدير تونس،قبل تاريخ الاجتماع بخمسة أيام بإمكان المساهمين سحب التوكيل من المقر الاجتماعي (إدارة المعلوماتيّة والمراقبة). ستوضع كل الوتائق المعدة للجلسة العامّة العاديّة تحت طلب المساهمين بالمقر الاجتماعي (إدارة المراقبة)طيلة المدة القانونية.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ARAB TUNISIAN LEASE -ATL-

Siège social: Ennour Building, Centre Urbain Nord, 2082 Mahrajène - Tunis-

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » sont invités à assister à l'assemblée générale Ordinaire qui se tiendra le **jeudi 08/04/2021 à 9h 30 mn** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- -Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2020.
- -Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes individuels, consolides de l'exercice clos le 31/12/2020 et sur les opérations visées par les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales
- -Examen et Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice Clos le 31 décembre 2020.
- -Approbation des conventions visés par les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales
- -Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- -Réaffectation, en résultats reportés, de réserves pour réinvestissements exonérés devenus disponibles
- -Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- -Fixation des jetons de présence à servir aux administrateurs au titre de l'exercice 2020
- -Nomination des membres du Conseil d'Administration ;
- -Nomination d'une conseillère auprès du conseil d'administration
- -Désignation des commissaires aux comptes ;
- -Autorisation d'émission d'emprunts obligataires.
- -Pouvoirs pour les formalités.

Pouvoirs pour les formalités Les documents destinés à l'assemblée générale sont à la disposition des actionnaires au siège de la l'ATL, dans les délais légaux.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « S.P.D.I.T. - SICAF»

Siège social : Boulevard El Béji Caïd Essebsi, n°5, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « SPDIT-SICAF » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour le jeudi 8 avril 2021 à 11 heures au siège social de la société, Boulevard El Béji Caïd Essebsi, n°5, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2020.
- 2. Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice.
- **3.** Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- **4.** Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 5. Affectation des résultats.
- **6.** Quitus pour l'exercice aux Administrateurs.
- 7. Renouvellement de mandat d'Administrateurs.
- 8. Ratification de la nomination d'un membre du Comité Permanent d'Audit.
- 9. Pouvoirs à donner.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ARABIA SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable Agrément du Ministre des Finances du 17 mars 1994 Siège social : Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis.

ARABIA SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **vendredi 16 avril 2021 à 11 heures** dans les locaux de l'AFC, au Carré de l'Or - Résidence EL KARAMA - Les Jardins du Lac II - Les Berges du Lac - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Examen du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2020,
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020 et sur les opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales,
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2020,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats de l'exercice 2020,
- Allocation des jetons de présence au titre de l'exercice 2020,
- Nomination ou renouvellement des administrateurs.

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au Carré de l'Or - Résidence EL KARAMA - Les Jardins du Lac II - Les Berges du Lac - 1053 Tunis, durant le délai légal.

بلاغ الشركات

مشروع قرارات الجلسة العامة العادية

الصناعات الكيميانية للفليور

المقر الإجتماعي :06 ، نهج أمين العباسي 1002 تونس البلفيدير

مشروع القرارات التي ستعرض للمصادقة على الجلسة العامة العادية التي ستتعد يوم 08 افريل 2021

القرار الأول

إن الجلسة العامة العادية، بعد اطـ العنها على تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم الماليَّة المختومة في 31 ديسمبر 2020 حسب النظام المرجعي لقانون المحاسبة وكذلك على النقرير العامِّ والخاصُّ لمراقبي الحسابات، تصدادق على القوائم الماليَّة لسنة 2020.

القرار الشاني:

نبرئ الجلسة العامة العادية ذمة أعضاء مجلس الإدارة لإدارتهم أعمال الشركة خلال السنة المالية 2020 المختومة بتاريخ 2020.12.31.

القرار الثالث:

لمالية 2020 على النحو التلي:	تبويب نتائج السنة ا	الجلسة العامة العادية	نقرر
2020 (11 366 763 387)؛ دث	بَهُ لَلْسُنَّهُ الْمحاسِيَّةِ (التنبجة المالة 	
37 ىت	529 096.096	النَّدَائج المؤجَّلة :	
 26 دث	162 332.709	المجموع	
0	ن القانونية :	- الاحتياطيان	
 16 162 334.709 دث	ع القابلة للنُّوزيع:	الأريا	
	ڔڒؙۼ؞	- الأرياح الم	
دئ) لكلُّ سهم	- (نت	
ــــــد	رياح الموزّعة	- مجموع الأر	
	-2020.1.	East - 1	

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

ARAB TUNISIAN LEASE -ATL-

Siège social: Ennour Building, Centre Urbain Nord, 2082 Mahrajène - Tunis-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 8 avril 2021.

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation du rapport du conseil d'administration)

L'Assemblée Générale, approuve le rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2020 tel qu'il a été présenté.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION:

(Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les états financiers consolidés et du rapport de gestion du groupe y afférant et du rapport d'audit des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2020, approuve tels qu'ils ont été présentés les états financiers individuelles et consolidés dudit exercice comportant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les notes annexes.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

TROISIEME RESOLUTION.

(Approbation des conventions et engagements visés par les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi qu'aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce rapport et approuve les conventions dont il fait état, préalablement autorisées par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

(Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020)

L'Assemblée Générale, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

(Réaffectation de réserves pour réinvestissements exonérés devenus disponibles en résultats reportés)

L'Assemblée Générale, connaissance prise de la disponibilité de réserves pour réinvestissements exonérés à hauteur de 1 120 131.000 Dinars, décide de les réaffecter en résultats reportés.

Ainsi le solde du poste résultats reportés avant affectation sera de **4 269 614.663 Dinars** détaillés comme suit :

	Distribuables en franchise de retenue	Distribuables avec retenue à la source	Total
Résultats reportés au 31 décembre 2019	704 875.666	2 444 607.997	3 149 483.663
Réaffectation des réserves pour réinvestissements exonérés devenues disponibles	1 120 131.000		1 120 131.000
Résultats reportés avant affectation	1 825 066.666	2 444 607.997	4 269 614.663

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

(Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2020)

L'Assemblée Générale, constatant que les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2020 et approuvés par la présente assemblée font ressortir un résultat bénéficiaire de l'exercice de 5 466 442.151 Dinars et des résultats reportés excédentaires des exercices antérieurs de 4 269 614.663 Dinars, soit au total un résultat distribuable de 9 736 056.814 Dinars, décide, sur proposition du conseil d'administration :

- De prélever sur ce montant, conformément à la loi, 486 802.841 Dinars pour doter la réserve légale ;
- De prélever sur ce montant, 5 000 000.000 Dinars en tant que réserves pour réinvestissement ;
- De prélever sur ce montant, **200 000.000 Dinars** en tant que réserves pour fond social ;
- De prélever sur ce montant 2 437 500.000 Dinars en tant que dividendes, après l'accord de la BCT.
- D'affecter le reliquat, soit 1 611 753.973 Dinars en résultats reportés.

Sur cette base, la répartition du bénéfice distribuable se présente comme suit :

Résultat net de 2020	5 466 442.151
Résultats reportés de 2019	4 260 614 662
(Dont réserves pour réinvestissement devenues disponibles)	4 269 614,663
Bénéfice distribuable	9 736 056.814
Réserves légales	486 802.841
réserves pour réinvestissement	5 000 000,000
Réserves pour fond social	200 000,000
Premier reliquat :	4 049 253.973
Dividendes*	2 437 500.000
Deuxième reliquat :	1 611 753.973
Résultat reportés de 2020 (distribuables en franchise de retenue)	200 006.666
Résultat reportés de 2020 (distribuables avec retenue à la source)	1 411 747.307

^{*}Dont 1 625 000.000 DT prélevés sur les résultats reportés distribuables en franchise de retenue à la source, soit 0.050 DT par action.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

(Fixation des jetons de présence)

L'Assemblée Générale, décide de fixer à 328 000 Dinars le montant global des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La répartition entre les administrateurs du montant global des jetons de présence, au titre des réunions du conseil d'administration et de ses comités, sera déterminée par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 36 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2011-06 du 20 Mai 2011 portant renforcement des règles de bonne gouvernance dans les Banques et les Etablissements Financiers.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

(Nomination des membres du conseil d'administration)

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise de l'expiration du mandat de tous les administrateurs de la société a l'issue de la présente assemblée, décide de désigner les administrateurs suivants pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

Membre	Représenté par	Qualité	
1. M.Ferid ABBAS	Lui-même	Président	
2. ATB	M.Riadh HAJJEJ	Représentant l'ATB	
3. BNA	M.Ahmed BEN MOULEHEM	Représentant la BNA	
4.Mme. Maha NAJJAR TAJINA	Lui-même	Mandatée par ATB	
5. Mme. Arbia ALAYA	Lui-même	Mandatée par la BNA	
6. ATI SICAF	M.Lassad JAZIRI	Membre	
7. STE ENNAKL	M.Kaies MARRAKCHI	Membre	
8. STE ASIRAK. SA	M.Ridha ZERZERI	Membre	
9. M. Sadok DRISS	Lui-même	Membre	
10. Mme. Golsem KSONTINI JAZIRI	Lui-même	Administrateur indépendant	
11. M.Hedi DRIDI	Lui-même	Administrateur indépendant	
12. M.Ammar TLILI	Lui-même	Administrateur représentant les petits actionnaires au sens de la législation et de la réglementation relatives au marché financier	

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

(Nomination d'une conseillère au conseil d'administration)

L'Assemblée Générale, connaissance prise des stipulations de l'article 15 des statuts de la société, décide la nomination de Madame Raja DARGOUTH en qualité de conseillère auprès du conseil d'Administration pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

(Désignation des commissaires aux comptes)

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner, en qualité de commissaires aux comptes pour une durée de trois années qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- KPMG représenté par Mr Moncef Boussannouga Zammouri
- CMC représenté par Mr Cherif Benzina

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

ONZIEME RESOLUTION

(Autorisation d'émission d'emprunts obligataires)

L'Assemblée Générale, autorise l'émission par la Société d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de Dinars, et ce avant la date de la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire, et donne pouvoir au conseil d'administration pour en fixer les montants et conditions d'émission.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

DOUZIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée Générale, confère tous pouvoirs au représentant légal de la société, ou à son mandataire pour effectuer les formalités administratives d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la législation tunisienne en vigueur.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « S.P.D.I.T. – SICAF »

Siège social : Boulevard El Béji Caïd Essebsi, n°5, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Projet de résolutions de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « S.P.D.I.T. – SICAF » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 08 avril 2021.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2020 ainsi que les explications complémentaires fournies, approuve intégralement le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers concernant le même exercice et donne quitus entier, définitif et sans réserve au Conseil d'administration pour sa gestion au 31/12/2020.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants :

- Monsieur Mohamed BOUSBIA
- Monsieur Guy DE CLERCQ
- Monsieur Jean Claude PALU
- La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie

pour trois ans se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2023.

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire nomme en qualité de membre du Comité Permanent d'Audit Monsieur Selim RIAHI en remplacement de Monsieur Mustapha ABDELMOULA.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le montant des rémunérations des membres du Conseil d'Administration fixé à 8.000 dinars nets par Administrateur.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le montant des rémunérations des membres du Comité Permanent d'Audit Interne fixé à 4.000 dinars nets par membre.

SEPTIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir comme suit les bénéfices de l'exercice 2020 :

RESULTAT NET AU 31/12/2020		<u>16 915 587,009</u>
RESULTATS REPORTES		13 812 709,892
RESULTAT DISPONIBLE		<u>30 728 296,901</u>
	RELIQUAT 1	<u>30 728 296,901</u>
Montant de la Réserve à Régime Spécial affecté en report à nouve	au devenu disponible	0,000
BENEFICES DISTRIBUABLES		<u>30 728 296,901</u>
DIVIDENDES 2020		16 800 000,000
	RELIQUAT 2	13 928 296,901
RESULTATS REPORTES 2020		13 928 296,901

Soit un dividende de 0,600 dinar par action, ou 60% du nominal. La mise en paiement s'effectuera à partir

HUITIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

Emprunt Obligataire SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE «CFE 2021-1 »

AFC et TUNISIE VALEURS, intermédiaires en bourse, portent à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «CFE 2021-1 » d'un montant de 15 millions de dinars, émis par Le Centre Financier aux Entrepreneurs-Tunisie S.A «CFE » sans recours à l'appel public à l'épargne, ouvertes le 08/03/2021, ont été clôturées le 25/03/2021, pour un montant de 15 millions de dinars.

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ARAB INTENATIONAL LEASE

Groupe BTK

Société Anonyme au capital de 25 000 000 de dinars Siège social : 11, Rue Hédi Nouira - 1001 TUNIS-Identifiant unique: N° 0578857A

> Emission d'un emprunt obligataire Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne « AIL 2021-01 »

De 15 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000 de dinars Prix d'émission : 100 dinars

1. Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société Arab International Lease réunie le 15/03/2021 a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant au maximum de 60 millions de dinars, et ce, jusqu'au 31 décembre 2022 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants et arrêter les conditions et les modalités nécessaires. Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société Arab International Lease, s'est réuni le 22/03/2021 et a décidé d'émettre un emprunt obligataire sans recours à l'Appel Public à l'Epargne d'un montant de 15 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 20 millions de dinars selon les conditions suivantes :

D UREE	TAUX D'INTERET	AMORTISSEMENT ANNUEL
5 ans	9,8% brut l'an	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année

2. Renseignements relatifs à l'émission

✓ Montant :

L'emprunt obligataire « AIL 2021-01 » est d'un montant de 15 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 20 millions de dinars divisé en 150 000 obligations susceptibles d'être portées à 200 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant souscrit du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

✓ Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du 29/03/2021 auprès de MAC SA, Intermédiaire en Bourse et seront clôturées au plus tard le 02/04/2021.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit 200 000 obligations.

En cas de non placement intégral de l'émission au 02/04/2021 et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par Arab International Lease à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

✓ But de l'émission

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la mobilisation des ressources nécessaires à l'exploitation.

3. Caractéristiques des titres émis :

- **Dénomination de l'Emprunt** : « AIL 2021-01 ».
- *Nature des Titres* : Titres de créance.
- Législation sous laquelle les titres sont créés: Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales: Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations.
- *Forme des Titres* : Nominative.
- *Catégorie des Titres* : Ordinaire.
- *Modalité et délais de délivrance des Titres*: Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites délivrée par MAC SA, Intermédiaire en Bourse mentionnant la catégorie et la quantité y afférente.
- *Prix de souscription, Prix d'émission et Modalités de paiement* : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance des Intérêts**: Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 02/04/2021, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le 02/04/2021.

- Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- *Taux d'intérêt*: Les obligations du présent emprunt seront offertes au taux d'intérêt fixe de 9,80 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis et à une durée unique de 5 ans.
- Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 DT par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le 02/04/2026.

• *Prix de remboursement*: Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

• Paiement:

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 02/04 de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le 02/04/2022.

Le premier remboursement en capital aura lieu le 02/04/2022.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

• Taux de rendement actuariel :

✓ Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 9,8% l'an pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

Durée totale, Durée de vie moyenne et Duration de l'emprunt

✓ Durée totale

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 5 ans.

✓ Durée de vie moyenne

La durée de vie moyenne de l'emprunt « AIL 2021-01 » est de 3 ans.

✓ Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,6660 années.

✓ Mode de placement :

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

✓ Cessibilité des obligations :

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés.

Les intermédiaires en Bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

✓ Garantie:

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

✓ Domiciliation de l'emprunt :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « AIL 2021-01 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **MAC SA intermédiaire en Bourse**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

✓ Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

✓ Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis I.

✓ Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription à ce taux fixe risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables.

2021- AS -0203

BULLETIN OFFICIEL DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003 Tél : (216) 71 947 062

Fax: (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

www.cmf.tn email : cmf@cmf.tn Le Président du CMF *M. Salah ESSAYEL*

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ou	verture	VL au	31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL
		OPCVM DE CAPIT						
<u> </u>	SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION							204 202
_	TUNISIE SICAV SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	20/07/92 16/04/07			198,834 135,663	201,178 137,273	201,206 137,292
	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99			113,878	114,994	115,008
_	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17			121,243	122,800	122,820
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01			118,816	120,250	120,267
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18			116,618	118,440	118,462
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08			114,359	115,549	115,564
_	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92			46,744	47,090	47,094
	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94			33,122	33,506	33,511
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALIS	06/07/09	TIDIENNE		112,226	113,566	113,583
11	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	TIDIENNE		17,534	17,726	17,729
	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14			126,004	127,034	127,046
_	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08			1,178	1,182	1,182
_	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17			118,928	120,483	120,501
	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15			11,622	11,728	11,730
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07			166,484	168,523	168,547
-	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07			11,578	11,698	11,699
18	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (1)	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15			94,477	95,840	95,855
		FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISA	TION - VL HEBD	OMADAIRE				
19	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06			1,846	1,868	1,871
		SICAV MIXTES DE CAI	PITALISATION					
_	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93			63,361	63,945	63,952
		TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	25/04/94			132,558	133,368	133,593
_	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	11/11/01			105,737	105,331	105,091
23	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST FCP MIXTES DE CAPITALISATI	17/02/20	IENNF		105,648	106,877	106,893
24	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	IL: 11 VL		135,529	138,261	138,978
	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08			519,152	527,601	529,638
26	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08			135,683	138,404	138,464
27	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE **	MAXULA BOURSE	15/10/08			En liquidation	En liquidation	En liquidation
28	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE **	MAXULA BOURSE	15/10/08			En liquidation	En liquidation	En liquidation
	FCP MAXULA STABILITY **	MAXULA BOURSE	18/05/09			En liquidation	En liquidation	En liquidation
	FCP INDICE MAXULA **	MAXULA BOURSE	23/10/09			En liquidation	En liquidation	En liquidation
	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08			168,397	168,506	170,429
_	FCP VALEURS AL KAOUTHER FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS TUNISIE VALEURS	06/09/10			95,444 125,190		95,664 125,817
	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	09/05/11 30/12/14			160,682	162,833	162,772
_	MCP EOUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14			143,868	147,222	147,300
	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07			22,000	22,201	22,237
37	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16			91,681	92,019	91,980
		FCP MIXTES DE CAPITALISATIO		ADAIRE				
	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04			2147,555	2162,617	2190,879
	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08			125,405	124,242	123,888
_	FCP CEA MAXULA AIRLINES FCP VALEURS CEA***	MAXULA BOURSE TUNISIE VALEURS	04/05/09			211,191	215,131	215,150 en dissolution
	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI UNISIE VALEURS	16/03/09 23/01/06			17,599 2,820	en dissolution 2,851	en dissolution 2,913
_	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06			2,535	2,569	2,913
_	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14			67,913	66,381	66,056
_	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09			1,226	1,257	1,256
_	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15			1,276	1,286	1,287
47	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15			1,203	1,230	1,229
_	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15			1,178	1,207	1,206
-	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15			112,701	114,779	114,966
_	AL AMANAH PRUDENCE FCP ****	CGF	25/02/08			133,188	en dissolution	en dissolution
	FCP MOUASSASSETT FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	AFC MAC SA	17/04/17 19/05/17			1142,671 12,972	1156,946 13,332	1166,368 13,393
_	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	06/11/17			9,852	9,749	9,723
33		SICAV ACTIONS DE CA				0,032	2,. 10	5,. 23
54	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00			86,094	87,395	87,450
		OPCVM DE DIST	RIBUTION	ъ .				
1	Dénomination	Gestionnaire	Date	Dernier d Date de		VL au	VL antérieure	Dernière VL
	2 chommation		d'ouverture	paiement	Montant	31/12/2020	uncorreure	
		SICAV OBLIGAT		21/21/2				
_	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00		5,271	109,386	110,482	110,495
	AMEN PREMIÈRE SICAV AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST AMEN INVEST	10/04/00 10/05/06	29/05/20 29/05/20	5,838 3,949	100,933 107,696	101,926 108,898	101,938 108,913
		ATTIJARI GESTION	01/11/00		5,498	107,898	106,291	106,915
		AUTO GEREE	07/05/07	29/05/20	6,557	107,234	108,853	108,872
59				29/05/20	4,926	109,726	111,003	111,019
	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	29/03/20	+,,,20		,	
60	SICAV AXIS TRÉSORERIE PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/20	5,504	106,230	107,468	107,483
60 61 62	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV SICAV TRESOR	BNA CAPITAUX TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	06/01/97 03/02/97	29/05/20 24/04/20	5,504 5,033	106,230 103,279	107,468 104,417	104,431
60 61 62 63	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV SICAV TRESOR	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/20	5,504 5,033 3,119	106,230	107,468 104,417 103,696	

			_					
65	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/20	6,607	109,306	110,650	110,667
66	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/20	4,325	105,929	106,969	106,983
67	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/20	3,894	104,856	105,752	105,763
68	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	26/03/21	4,941	105,040	106,221	101,294
69	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/20	4,602	104,509	105,422	105,433
70	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/20	5,870	104,296	105,459	105,473
71	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/20	3,816	106,815	107,772	107,784
72	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	18/05/20	5,930	104,496	105,753	105,768
73	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/20	5,451	104,153	105,210	105,248
74	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/20	4,191	107,259	108,323	108,335
75	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/20	4,167	103,224	104,144	104,155
		FCP OBLIGATAIRES - VI						
76	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/20	3,789	108,188	109,296	109,309
77	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	5,877	105,789	107,194	107,211
78	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,827	107,316	108,578	108,594
		FCP OBLIGATAIRE - VL I	HEBDOMADAIRE			-	-	
79	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	29/05/20	8,589	111,811	113,702	113,889
		SICAV MIXT	TES					
80	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/04/20	1,398	63,589	63,089	63,122
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/20	1,432	91,816	91,328	91,152
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	06/04/20	0,761	18,328	18,514	18,384
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	26/03/21	5,216	279,682	289,332	291,685
84	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/20	40,291	2222,734	2223,679	2226,561
	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	13/05/20	3,091	75,191	73,912	73,883
86	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	12/05/20	2,288	56,836	57,020	57,014
87	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	108,247	106,700	106,681
		FCP MIXTES - VL QU	OTIDIENNE		_		-	
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0,323	11,629	11,686	11,669
89	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0,289	13,786	13,934	13,930
90	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	18/05/20	0,397	15,165	15,473	15,471
91	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	18/05/20	0,469	13,508	13,713	13,713
92	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	29/05/20	6,174	149,845	149,492	149,011
93	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,234	9,318	9,314
94	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	28/05/20	5,692	9,059	100,952	100,871
95	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	77,258	76,112	77,123
96	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	76,966	76,152	77,116
97	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/20	3,901	99,851	100,481	100,496
98	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	89,949	89,485	89,532
99	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,141	10,135	10,110
100	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	04/02/21	1,451	96,667	98,937	99,241
101	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	15/01/07	21/04/20	3,510	140,968	141,752	141,731
		FCP MIXTES - VL HEI	BDOMADAIRE					
	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	29/05/20	1,325	98,185	98,198	99,236
103	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	0,695	115,856	116,423	117,972
104	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	116,654	116,392	119,608
105	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,092	189,900	192,901	193,696
106	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	3,543	174,320	177,376	177,940
107	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,376	166,989	169,610	170,227
108	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	18/05/20	0,213	23,320	23,541	23,578
109	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-		140,701	141,213	139,981
110	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	153,933	158,137	155,716
111	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
112	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	29/05/20	202,368	5414,197	5385,265	5366,028
113	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	5461,164	5493,124	5471,209
114	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/20	3,269	85,641	86,686	86,835
115	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	29/05/20	246,769	4570,396	4542,694	4518,422
116	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	28/04/20	0,143	10,224	10,252	10,248
_	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/20	9,216	165,461	167,542	167,605
118	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	16/05/16	20/04/20	293,487	10549,752	10456,064	10427,235
		FCP ACTIONS - VL Q	UOTIDIENNE	'				
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,702	137,347	128,766	128,759

⁽¹⁾ Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE

⁽²⁾ Initialement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT * FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie ** FCP en liquidation anticipée

^{***} FCP en dissolution anticipée suite au rachat de la totalité des parts **** FCP en dissolution en application de l'article 15 du code des OPC

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la «Société Tunisienne d'Equipement -STEQ-», l'ouverture au public des fonds « FCPR AMENCAPITAL 4 », « FCPR SWING 2 », « FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1 », « FCPR STB Growth Fund », « FCPR MOURAFIK », « FCPR INKADH » et « FONDS DE FONDS ANAVA », la liquidation du fonds d'amorçage « STARTUP FACTORY SEED FUND » et le retrait d'agrément du fonds d'amorçage « CDC AMORÇAGE », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE Marché Principal

Marché Principal		
Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	lmmeuble Amir El Bouhaira, Appt.№1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

	Donald La Franka Zana la dankirilia Dan Anara DD Niez	T 1
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	
35. One Tech Holding		70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
41.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
42. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
43. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
44. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
45. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
46.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
47. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
48. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"		
49. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
50. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
51. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
52. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"		
53. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	
54. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	71 840 869 70 728 728
55. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
56. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
57. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
58. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
59.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
60.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
61. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
64. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
		<u>. </u>

	7.01 . 1.00.010	1
67. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
07. Godiete Tunisienne d'Entreprises de Telecommunications GOTETEE	1000 101413-	71713100
68. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
69. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
70. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
71.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. TUNINVEST SICAR	lmmeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
75. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
78. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
79. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.	
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000	
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600	
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069	
Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861	
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100	
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -		
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100	
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700	
Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000	
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -		
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200	
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505	
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040	
14. Banque Tuniso-Koweitienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000	
15. Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500	
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000	
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000	
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160	
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916	
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400	
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420	
Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR" Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899	
"COTUNACĚ"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00	

	1	
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk 4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
46. Casiátá da Dávalannament Fagnamique da Kassarina "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200	77 470 600
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK" 47. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de	KASSERINE-	77 478 680
Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR" 49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE- Avenue Taîb M'hiri -Batiment Société de la Foire	75 642 628
"SODINO SICAR"	de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51.Société de Mise en Valeur des lles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah- 5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{èr} étage app n°13-3013 Sfax	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
56.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taîb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
58.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910

		1
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS"	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
91.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 692 400
92.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	74 682 400 71 950 100
93.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
94. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
95. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
96. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
97. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, Zl Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Туре	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis

27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA STABILITY (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

57	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
60	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
67	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
72	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
79	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
84	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

85	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
86	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
88	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
89	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
90	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
91	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
92	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
94	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
95	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
96	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
98	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
99	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
100	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
105	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
106	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
107	TUNISIAN EQUITY FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
109	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
110	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
112	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
113	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

		00110171107	0.4 DIT	UNITED GULF FINANCIAL	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj
114	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SERVICES – NORTH	2ème étage- Les Berges du Lac-
				AFRICA- UGFS NA	1053 Tunis
				UNITED GULF FINANCIAL	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj
115	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	SERVICES – NORTH	2ème étage- Les Berges du Lac-
				AFRICA- UGFS NA	1053 Tunis
110	UNION FINANCIERE ALYSSA	ODLIGATAIDE	DIOTOIDUTION	LIDOLDOL	74, Avenue Habib Bourguiba-
116	SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	1000 Tunis
	UNION FINANCIERE HANNIBAL				74, Avenue Habib Bourguiba-
117	SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	1000 Tunis
	SICAV				
118	UNION FINANCIERE SALAMMBO	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-
110	SICAV	OBLIGATAINE	CAFITALISATION	OBCIBOOKSE	1000 Tunis
				SOCIETE DU CONSEIL ET	10 bis, Avenue Mohamed V-
119	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	DE L'INTERMEDIATION	Immeuble BTK-1001 Tunis
				FINANCIERE -SCIF -	

- (1) (FCP en liquidation anticipée
 (2) Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE
 (3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

	LISTE DES FONDS D'AMORCAGE					
		Gestionnaire	Adresse			
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis			
2	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis			
3	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis			
4	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis			
5	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis			
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis			

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

		T	1
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène 10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville,
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners UNITED GULF FINANCIAL SERVICES –	1002 Tunis Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les
23	FCPR Tunisian Development Fund II	North Africa	Berges du Lac, 1053 - Tunis Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du
24	FCPR PHENICIA FUND FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac
25	RÉGIONAL	CDC Gestion	Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis 5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN
	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL UNITED GULF FINANCIAL SERVICES –	BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les
27	FCPR IntilaQ For Growth FCPR IntilaQ For Excellence	North Africa UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Berges du Lac, 1053 - Tunis Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002- Tunis
44	STB Growth Fund	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053- Tunis.

^{*} Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR-ICF

Siége social : 4 Bis Rue Amine Abbassi -1002 Tunis Belvédère

La société des Industries Chimiques du Fluor-ICF, publie ci-dessous, ses états financiers arrêts au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 08 avril 2021. Ces états financiers sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mourad GUELLATY et Islem RIDANE.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020

(Exprimé en dinar tunisien)

<u>ACTIFS</u>	<u>NOTES</u>	<u>2 020</u>	<u>2 019</u>
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		888 285	888 285
Moins : amortissements	3	<880 800> 7 485	<862 834> 25 451
Immobilisations corporelles		97 505 344	96 439 208
Moins : amortissements	4	<69 201 545> 28 303 799	<63 748 098> 32 691 110
Immobilisations Financières		24 613 961	24 573 622
Moins : provisions	5	<1 120 590> 23 493 371	<837 228> 23 736 394
Total des actifs immobilisés		51 804 655	56 452 955
Autres actifs non courants	6	_	-
Total des actifs non courants		51 804 655	56 452 955
Actifs courants			
Stocks		43 053 244	38 264 172
Moins : provisions	7	<1 007 867> 42 045 377	<1 281 256> 36 982 916
Clients et comptes rattachés		6 919 907	33 839 711
Moins : provisions		6 919 907	33 839 711
Autres actifs courants		4 889 609	6 372 211
Moins : provisions	8	4 889 609	6 372 211
Placements et autres actifs financiers	9	369 425	286 852
Liquidités et équivalents de liquidités	10	6 731 205	21 762 524
Total des actifs courants		60 955 523	99 244 214
Total des actifs		112 760 178	155 697 169

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

(Exprimé en dinar tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	<u>2020</u>	<u>2019</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		21 000 000	21 000 000
Réserves		36 859 433	36 859 433
Autres capitaux propres		3 444 753	3 731 743
Résultats reportés		37 529 096	31 133 553
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		98 833 282	92 724 729
Résultat de l'exercice		<11 366 764>	23 195 543
Total des capitaux propres avant affectation	11	87 466 518	115 920 272
<u>PASSIFS</u>			
Passifs non courants			
Emprunts	12	324 476	2 271 623
Provisions	13	2 405 978	2 153 041
Total des passifs non courants		2 730 454	4 424 664
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	6 061 889	10 871 395
Autres passifs courants	15	5 886 379	9 285 673
Concours bancaire et autres passifs financiers	16	10 614 938	15 195 165
Total des passifs courants		22 563 206	35 352 233
Total des passifs		25 293 660	39 776 897
Total des capitaux propres et des passifs		112 760 178	155 697 169

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020

(Exprimé en dinar tunisien)

	NOTES	2 020	2 019
Revenus		117 519 304	187 994 939
Coût des ventes	Tableau de passage	<115 364 604>	<151 388 101>
Marge brute		2 154 700	36 606 838
Autres produits d'exploitation	17	3 344 322	3 094 636
Frais de distribution	Tableau de passage	<4 870 430>	<6 675 802>
Frais d'administration	Tableau de passage	<4 762 979>	<6 356 301>
Autres charges d'exploitation	Tableau de passage	<7 744 890>	<4 669 537>
Discolate disconstitution		444 070 077	04 000 004
Résultat d'exploitation		<11 879 277>	21 999 834
Charges financières nettes	18	<204 952>	<2 389 911>
Produits des placements	19	923 741	5 876 878
Autres gains ordinaires	20	97 883	204 210
Résultats des activités ordinaires avant impôts		<11 062 605>	25 691 011
Tresultates desirates ordinales availt impots		VII 002 000	20 001 011
Impôt sur les bénéfices		<304 159>	<2 495 468>
		444 000 704	20.405.540
Résultats des activités ordinaires après impôts		<11 366 764>	23 195 543
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		<11 366 764>	23 195 543
Effets des modifications comptables		_	_
Résultat de l'exercice après modifications comptables		<11 366 764>	23 195 543

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020

(Exprimé en dinar tunisien)

(Exprimé en dinar tunisien)			
	NOTES	<u>2 020</u>	<u>2 019</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Energia en en en en el e		140 661 206	100 010 400
Encaissements reçus des clients		140 661 206	190 918 480
Encaissements reçus des débiteurs divers Sommes versées aux fournisseurs		1 447 679 <117 365 587>	1 972 516 <143 087167>
Sommes versées aux fournisseurs Sommes versées au personnel		<20 728 028>	<23 672 795>
<u>'</u>		1 654 846	<23 672 795> <2 846 761>
Impôts sur les bénéfices		1 004 040	<2 040 101/
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	21	5 670 116	23 284 273
Than do not be a series of the	<u>-</u> .		
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
		2 200 054	2 222 222
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		<2 080 251>	<3 383 203>
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		246 732	118 447
Décaissements / acquisition d'immobilisations financières		0	<2 350 184>
Encaissements / cession d'immobilisations financières		12 097	-
Flux de trésorerie provenant des prêts personnels		<510 689>	<586 313>
Flux de trésorerie provenant des produits de placement		966 740	
Charges financières		<125 458>	<142 735>
Flore de forte sucula conscionant des cationités alliquesties auconts	20	14 400 0005	11 101 0075
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	22	<1 490 829>	<1 464 207>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		<16 791 626>	<18 897 503>
Encaissements provenant des subventions			
Remboursement d'emprunts		<2 751 048>	<4 648 041>
Encaissements provenant des emprunts			
Encaissement suite à l'émission de nouvelles actions			
Encaissement en plus auprès des actionnaires			
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	23	<19 542 674>	<23 545 544>
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de		222.222	2.044.404
liquidités	24	332 068	<1 614 461>
Vaniation de tute anenie		-4E 024 240	-2 220 020
Variation de trésorerie		<15 031 319>	<3 339 939>
Trésorerie au début de l'exercice		21 762 524	25 102 463
Trésorerie à la clôture de l'exercice		6 731 205	21 762 524
Tresorette à la ciolure de l'exercice		0 / 3 1 203	21 102 327
Variation de trésorerie		<15 031 319>	<3 339 939>
Turnation do discording		110 001 010	10 000 000

TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION AUX CHARGES PAR NATURE

Charges par Destination	Montant	Ventilation					
		Achats consommés	Charges de personnel	Amortissements	Autres charges	Production stockée ou déstockage de production	
Coût des ventes	115 364 604	97 899 392	12 364 892	4 401 126	644 038	55 156	
Frais de distribution	4 870 430	-	856 680	-	4 013 750	-	
Frais d'administration	4 762 979	136 920	3 646 994	353 723	625 342	-	
Autres charges	7 744 890	355 721	3 792 979	1 303 152	2 088 513	204 525	
Total	132 742 903	98 392 033	20 661 545	6 058 001	7 371 643	259 681	

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Produits		Charges		Soldes	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Revenus et autres produits d'exploitation	117 519 304	5, , , , , , , , ,	050.004			
Production stockée Production immobilisée	23 978	Déstockage de production	259 681			
Total	117 543 282	Total	250 691	Production	117 283 601	192 858 288
lotai	117 545 202	lotai	259 001	Froduction	117 203 001	192 030 200
Production	117 283 601	Achats consommés	98 392 035	Marge sur coût matières	18 891 566	60 824 867
Marge sur coût matières	18 891 566					
Subventions d'exploitation		Autres charges externes	7 233 581			
Produits divers ordinaires	1 441 198					
Total	20 619 755	Total	7 233 581	Valeur ajoutée brute	13 386 174	52 584 229
Valeur ajoutée brute	13 386 174	Impôts et taxes	138 034			
,		Charges de personnel	20 661 545			
				Excèdent ou insuffisance brut		
Total	13 386 174	Total	20 799 606	d'exploitation	<7 413 432>	27 530 412
Excèdent brut d'exploitation	0	Insuffisance brute d'exploitation	7 413 432			
Autres produits ordinaires		Autres charges ordinaires	-			
Produits financiers		Charges financières	3 903 557			
		Dotation aux amortissements et aux provisions				
Transfert et reprise sur charges	1 592 155	ordinaires	6 058 001			
		Impôt sur le résultat ordinaire	304 159			
Total	0.040.005	Tatal	47 670 440	Résultat des activités	444 000 7045	00 405 540
Total	6 312 385	lotai	17 679 149	ordinaires	<11 366 764>	23 195 543
Résultat positif des activités ordinaires	<11 366 764>	Résultat négatif des activités ordinaires	_			
Gains extraordinaires	-	Pertes extraordinaires	-			
Effet positif des modifications						
comptables	-	Effet négatif des modifications comptables	-			
		Impôt sur élément extraordinaire et modifications				
		comptables	-			
Total	211 266 76AS	Total		Résultat net après	<11 366 764>	22 405 542
Total	<11 366 764>	TOTAL	-	modifications comptables	<11 300 /04>	23 195 543

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

(Exprimé en dinar tunisien)

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE.

La société a été créée en 1971 sous la forme d'une société anonyme. Elle a pour objet la production et la vente à l'exportation de fluorure d'aluminium. L'usine a été construite à Gabès dans le cadre d'un contrat de fourniture d'usine clés en main en date du 8 Décembre 1973, modifié par deux avenants ultérieurs. Elle a été mise en service en Juin 1976.

A l'origine, l'intégralité du chiffre d'affaires de la société était réalisée à l'exportation, jusqu'à l'exercice 2009 où elle a commencé à vendre l'anhydrite non seulement à l'export mais aussi dans le marché local, après la réalisation d'un projet de valorisation de ce déchet industriel.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET EVENEMENTS DE L'EXERCICE.

La société a opté pour la présentation de ses états financiers selon le modèle de référence, conformément à la norme comptable générale tunisienne numéro 1.

Les principes comptables les plus significatifs qui ont servi à l'élaboration des états financiers sont les suivants :

Immobilisations.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition incluant principalement le prix d'achat, les droits et taxes non récupérables et les frais directs tels que les commissions, les frais d'actes, les honoraires des architectes et ingénieurs.

Les frais généraux ne sont admis à être inclus dans le coût d'acquisition d'une immobilisation que s'il est démontré que ces frais se rapportent directement à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation de ce bien.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation sont ajoutées à la valeur comptable nette du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de la performance initialement évaluée du bien existant bénéficieront à la société. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les stocks de matières premières et produits finis.

Les stocks sont évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

Les stocks de produits finis sont évalués selon le dernier coût moyen pondéré mensuel.

Le coût historique des stocks correspond au coût d'acquisition pour les éléments achetés et au coût de production pour les éléments produits. Il inclut l'ensemble des coûts encourus pour mettre les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport, de réception et autres coûts liés l'acquisition des éléments achetés.

Toutes les réductions commerciales et autres éléments analogues, sont déduits du coût d'acquisition et ce à l'exception des subventions se rapportant aux biens stockés.

Le coût de production des stocks comprend le coût d'acquisition des matières consommées dans la production, et une juste part des coûts directs et indirects de production pouvant être raisonnablement rattachée à la production

Les coûts directs et indirects de production comprennent les coûts de main d'œuvre directe, de main d'œuvre indirecte, d'amortissements et d'entretiens de bâtiments et équipements industriels.

Les opérations en monnaies étrangères.

Tout actif, passif, produit ou charge résultant d'une opération en monnaie étrangère effectuée par la société est converti en dinars à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

Lorsque le règlement de l'opération survient pendant l'exercice au cours duquel l'opération a été conclue, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte dans le résultat de l'exercice.

A chaque date de clôture de l'exercice :

- * Les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture ;
- * Le gain ou la perte de change sont considérés comme étant le résultat de la fluctuation du cours de l'exercice considéré, et sont pris en compte dans la détermination du résultat net pour cet exercice sauf si la société se trouve dans la situation où la durée de vie prédéterminée ou prévisible de l'élément monétaire libellé en monnaies étrangères s'étend au-delà de la fin de l'exercice subséquent, dans ce cas, l'écart de conversion est résorbé sur la durée de vie restante de l'élément monétaire ;
- * Les éléments non monétaires, qui sont comptabilisés au coût historique exprimé en monnaies étrangères restent évalués au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les titres de participation

Les titres de participations sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Sont exclus, les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, honoraires, droits et frais de banque.

Ces frais sont inscrits directement en charges.

Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition des titres peuvent être, le cas échéant, inclus dans le cout d'acquisition desdites participations.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des titres de participation à leur valeur d'usage. Les moins valus par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, il est tenu compte de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net...

Evènements postérieurs à la clôture.

L'impact des événements qui constituent un élément complémentaire de la valeur des éléments de l'actif ou du passif de la société tels qu'ils existaient à la date de clôture est traduit dans les états financiers chaque fois qu'il revêt un caractère significatif et qu'il survient, entre la date de clôture de l'exercice et la date de leur publication.

Contentieux fiscal

Courant l'exercice 2000, la société a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie en matière d'impôts directs et

indirects. L'arrêté de taxation d'office qui portait sur un montant de 632 104 dinars (dont 41 755 dinars en matière de retenues à la source), a été annulé par un jugement de la cour d'appel et ramené à 71 112 dinars. Il est à signaler que l'administration s'est pourvue en cassation devant le tribunal administratif. Ce dernier a prononcé son jugement le 30 Mai 2008, en acceptant la demande de l'administration, renvoyant ainsi l'affaire auprès de la cours d'appel. Cependant, durant l'exercice 2014, la cours d'appel a prononcé à l'encontre de la société un jugement définitif fixant le montant de la taxation d'office à 519000 TND. Toutefois, la société n'a pas encore reçu le jugement définitif.

Impact de la pandémie COVID-19

Suite à la pandémie COVID-19, l'Etat a décidé en Mars 2020 la fermeture des zones industrielles et la limitation de la présence physique du personnel à 50% des effectifs. La société a été obligée de fermer l'usine jusqu'à l'obtention de l'autorisation de travailler. Le retour en activité a donc été limité à 50 % de l'effectif jusqu'au 4 juin 2020 et 75% jusqu'au 14 juin 2020. Des difficultés ont été rencontrées dans l'obtention des autorisations de circulation pour tous les employés de la société ainsi que des problèmes de transport du personnel. Cette situation a impacté négativement la marche de l'usine.

La société étant impactée par la crise, des demandes ont été déposées, dans les délais, pour bénéficier des mesures mises en place par l'Etat tunisien. Les demandes sus-indiquées ont été acceptées, ce qui permettra à la société de bénéficier de ces mesures en cas de besoin. En raison de la pandémie du Corona virus dans le monde, le marché de l'aluminium a été confronté à des conditions économiques difficiles par la suite de la baisse de la demande mondiale. En effet, le secteur de transport représente le plus grand consommateur mondial de l'aluminium (plus de 25% de la consommation mondiale), qui est l'un des secteurs les plus affectés par ce virus.

Cette baisse de la demande mondiale de l'aluminium a conduit à une baisse sensible des prix de l'aluminium (il a atteint une moyenne d'environ 1725 dollars en2020), ce qui représente une baisse d'environ 4.5 % par rapport à 2019 et 22.5 % par rapport à l'année 2018.

En conséquence, le prix du fluorure d'aluminium à l'échelle mondiale a connu une baisse globale moyenne de 20% courant 2020 par rapport à l'année précédente, représentant une baisse du prix d'environ 260 dollars la tonne surtout que les prix de vente moyens au cours de l'exercice 2019 étaient à un niveau assez élevé, en continuité avec l'année 2018.

Cependant, les prix à l'échelle internationale des principales matières premières, en particulier le Spath fluor, n'a pas connu une baisse sensible par rapport à la moyenne des prix 2019.

Malgré les circonstances extrêmement difficiles et sans précédent dues à l'épidémie du Coronavirus, notre société a maintenu une politique de vente qui repose principalement sur des contrats à moyen et long terme et sa mise en œuvre et sa concrétisation sur de bonnes bases. D'ailleurs, I.C.F est parvenue, en ces circonstances très difficiles, à renouveler la plupart de ses contrats de vente de fluorure d'aluminium à moyen terme.

La société a veillé à ce que la totalité de son programme de production soit commercialisée en 2020 malgré la forte baisse de la demande mondiale et les stocks élevés des concurrents.

A l'instar des états financiers annuels précédents, la pandémie n'a pas entrainé des changements dans les hypothèses et les jugements retenus pour l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Les états financiers ont été établis sur la base des éléments disponibles en ces circonstances dans un contexte évolutif de crise liée au COVID-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

La direction estime qu'aucun indice, n'est à signaler, indiquant que la continuité d'exploitation de la société serait remise en cause.

Il est à signaler que les perspectives économiques restent tributaires de l'évolution de la pandémie COVID-19 à l'échelle mondiale. En l'état actuel des choses, et sur la base des informations disponibles, l'impact éventuel de la pandémie COVID-19 sur l'activité et la situation financière future de la société ne présente pas un risque élevé.

3. <u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.</u>

Désignation	<u>2 020</u>	<u>2019</u>
Logiciels	480 495	480 495
Brevets licences procédés	407 790	407 790
Sous Total	888 285	888 285
Moins amortissements	<880 800>	<862 834>
	7 485	25 451

4. <u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES.</u>

Désignation	<u>2 020</u>	<u>2 019</u>
Terrains	3 977 043	3 977 043
Constructions	15 616 349	15 485 586
Installations techniques, matériel et outillage industriel	70 438 398	69 553 059
Matériel de transport	764 292	824 889
Autres immobilisations corporelles	4 221 660	3 631 439
Immobilisations en cours	2 487 602	2 967 192
Sous Total	97 505 344	96 439 208
Moins amortissements	<69 201 545>	<63 748 098>
	28 303 799	32 691 110

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Désignation	Valeurs Brutes				Amortissements				Valeurs Nettes au
	Valeur Brute au 31/12/2019	Acquisition s	Cession / Redressement	Valeur Brute au 31/12/2020	Cumul des amortissement sau 31/12/2019	Reprise / Redressem ent	Dotations de l'exercice	Cumul des amortissement sau 31/12/2020	31/12/2020
Logiciels	480 495	_	_	480 495	455 044	-	17 966	473 010	7 485
Brevets licences procédés Immobilisations en cours	407 790 -	-	-	407 790 -	407 790 -	- -	-	407 790 -	- -
Total des immobilisations incorporelles	888 285			888 285	862 834	-	17 966	880 800	7 485
Terrains	3 977 043	-	_	3 977 043	16 125	-	7 500	23 625	3 953 418
Constructions	15 485 586	130 763		15 616 349	9 556 837	-	625 924	10 182 761	5 433 588
Installations techniques, matériel et outillage industriel	69 553 059	910 503	25 164	70 438 398	50 760 048	22 831	4 513 195	55 250 412	15 187 986
Matériel de transport	824 889	-	60 597	764 292	335 989	60 597	143 763	419 155	345 137
Autres immobilisations corporelles	3 631 439	597 974	7 753	4 221 660	3 079 099	7 753	254 246	3 325 592	896 068
Immobilisations en cours	2 967 192	1 936 153	2 415 743	2 487 602	-	-	-	-	2 487 602
Total des immobilisations corporelles	96 439 208	3 575 393	2 509 257	97 505 344	63 748 098	91 181	5 544 628	69 201 545	28 303 799
Total des immobilisations corporelles & incorporelles	97 327 493	3 575 393	2 509 257	98 393 629	64 610 932	91 181	5 562 594	70 082 345	28 311 284

5. <u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES.</u>

Désignation	<u>2 020</u>	<u>2019</u>
Prêts au personnel	481 221	435 704
Participations*	23 578 708	23 580 923
Dépôts et cautionnements	554 032	556 995
Sous Total	24 613 961	24 573 622
Moins provisions	<1 120 590>	<837 228>
	23 493 371	23 736 394

Les provisions pour dépréciation des titres de participation se détaillent comme suit :

Désignation	<u>2 020</u>	<u>2019</u>
- ACMG - SOTAC - Société de Ciment de Bizerte - STB - STE D'ECRYPTAGE ETAMARRAGE NAVIRES - UNIMED - BIAT	150 000 500 125 077 523 634 100 000 - 221 379	150 000 500 130 407 455 441 100000 880
	1 120 590	837 228

^{*} Le poste titres de participations est détaillé dans le tableau suivant :

Titres	Valeurs historiques 2019	Acquisition 2020	Cessio n 2020	Valeurs historiques 2020	Taux de participation	Nombre d'actions	Coût d'acquisition moyen	Cours Décembr e 2020	au 31/12/2019	Provisions au 31/12/2020	Variation
ATTIJARI BANK	12 409 444	-	-	12 409 444	3,97%	1 618 783	7,666	27,25	_	_	-
MARHABA BELVEDERE	4 518 200	-	-	4 518 200	11,30%	45 182	100,000	100,00	-	-	-
STE ALKIMIA	1 674 419	-	-	1 674 419	2,67%	51 940	32,238	47,52	-	-	-
STB	735 733	-		735 733	0,04%	63 200	11,641	3,36	455 441	523 634	68 193
ESSALAMA SICAF	697 000	-	-	697 000	8,71%	69 700	10,000	10,00	-	-	-
A.C.M.G	150 000	-	-	150 000	6,00%	15 000	10,000	_	150 000	150 000	-
FOIRE DE GABES	10 000	-	-	10 000	0,91%	200	50,000	50,00	-	-	-
BANQUE DE SOLIDARITE	10 000	-	-	10 000	0,02%	1 000	10,000	10,00	-	-	-
SOTAC	500	-		500	0,02%	5	100,000	-	500	500	-
STE DE STOCKAGE PETROLIERS	500 000	-	_	500 000	27,78%	5 000	100,000	100,00	-	-	-
POULINA HOLDING	8 860	-	-	8 860	0,00%	1 607	5,513	10,34	-	-	-
SOTRAPIL	196 026	-		196 026	0,61%	25 298	7,749	11,93	-	-	-
FCP MAXULA CROISSANCE	2 215	-	2 215	-	0,00%	0	100,000	128,17	-	-	-
CIMENTS DE BIZERTE	149 478	-	-	149 478	0,03%	13 000	11,498	1,88	130 407	125 077	<5 330>
ENNAKL	21 582	-	- /	21 582	0,01%	2 017	10,700	12,27	-	-	-
AMARAGE ET DESAMARAGE	100 000	-	-	100 000	20,00%	10 000	10,000	-	100 000	100 000	-
UNIMED	47 283	-	-1	47 283	0,02%	4 957	9,539	9,664	880	-	<880>
BIAT	2 350 184	-	-	2 350 184	0,13%	22 533	104,300	94,48	-	221 379	221 379
TOTAL	23 580 924	-	2 215	23 578 709	-	-	-	-	837 228	1 120 590	283 362

6. AUTRES ACTIFS NON COURANTS.

Désignation	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Charges à répartir unité H2SO4	-	-
	-	-

7. STOCKS.

Désignation	2 020	<u>2019</u>
Matières premières	29 669 435	20 809 209
Matières consommables	5 057 121	4 333 135
Emballages commerciaux	827 169	448 771
Produits finis ALF3	5 989 845	11 435 154
Produit finis ANHYDRITE	32 173	103 839
Produits intermédiaires H2SO4 et Oléum	1 477 501	1 134 065
Sous Total	43 053 244	38 264 172
Moins provisions pour dépréciation *	<1 007 867>	<1 281 256>
	42 045 377	36 982 916

^{*} Les provisions se détaillent comme suit :

Désignation	<u>2 020</u>	<u>2 019</u>
Provision pour dépréciation de produit fini AIF3	375 291	391 871
Provision pour dépréciation de matière première	312 906	569 612
Provision pour dépréciation des pièces de rechange	319 670	319 773
	1 007 867	1 281 256

8. AUTRES ACTIFS COURANTS.

Désignation	<u>2 020</u>	<u>2019</u>
Débiteurs divers	209 173	33 142
Etat	4 561 351	6 208 998
Fournisseurs, avances sur commandes	27 721	384
Charges comptabilisées d'avance	17 701	40 977
Personnel, avances et acomptes	32 665	34 770
Produits à recevoir	35 849	48 791
Emballages à rendre	5 149	5 149
Sous Total	4 889 609	6 372 211
Moins : provisions	-	_
	4 889 609	6 372 211

9. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS.

Désignation	<u>2 020</u>	<u>2019</u>
Prêt au personnel	369 425	286 852
	369 425	286 852

10. <u>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES.</u>

Désignation	<u>2 020</u>	<u>2019</u>
Cortificato do dónêto	2.007	10 000 000
Certificats de dépôts	2 097	18 000 000
Banques (DT)	707 519	1 368 513
Banques (devises)	6 015 903	2 388 907
Caisses	5 686	5 104
	6 731 205	21 762 524

11. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres avant affectation au 31/12/2020 s'élèvent à **87 466 518** dinars contre **115 920 272** dinars au 31/12/2019 soit une baisse de **28 453 755** dinars.

Le tableau de variation des capitaux propres au cours de l'exercice 2020 se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves Légales	Réserves facultatives	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Modifications comptables	Total des capitaux propres avant affectation
Situation au 31 Décembre 2019	21 000 000	2 100 000	34 759 433	3 731 743	31 133 553	23 195 543	0	115 920 272
Modifications comptables 2019	-	-		-	-	-	-	
Soldes après modifications comptables	21 000 000	2 100 000	34 759 433	3 731 743	31 133 553	23 195 543	0	115 920 272
Augmentation de capital souscrite appelée versée	-	-	-	-	-	-	-	
augmentation de capitale souscrite non	-	-	-	-	-	-	-	
Actionnaires capital non appelé	-	-	-	-	-	-	-	
Dividendes & autres distributions	-	-	-	-	<16 800 000>	-	-	<16 800 000
ffectation en réserves Légales ffectation en réserves facultatives	-	-	-	-	-	-	-	
Affectation en résultats reportés	-	-	-	-	23 195 543	<23 195 543>	-	
Obtention de subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	
Résorption des subventions d'investissement	-	-	-	<286 990>	-	-	-	<286 990
Résultat de l'exercice 2020	-	-	-	-	-	<11 366 764>	-	<11 366 764
Modifications comptables 2020	-	-	-	-	-	-	-	
Situation au 31 Décembre 2020	21 000 000	2 100 000	34 759 433	3 444 753	37 529 096	<11 366 764>	0	87 466 518

12. EMPRUNTS.

Désignation	2020	<u>2019</u>
Emprunt BANQUE DE TUNISIE Emprunt BIAT	324 476	2 271 623
	324 476	2 271 623

13. PROVISIONS.

Les provisions s'analysent comme suit :

		<u>2020</u>	<u>2019</u>
Provisions litiges pollution	(a)	358 792	314 546
Provisions pour contentieux fiscal	(b)	519 237	519 237
Provision pour indemnité de départ à la retraite	(c)	1 527 949	1 319 258
		2 405 978	2 153 041

- (a) Ces provisions sont constituées dans le but de couvrir les risques de dédommagement des citoyens de la zone industrielle ayant subi un préjudice à cause de la pollution.
- (b) Cette provision se rapporte à un litige opposant la société à l'administration fiscale suite à une vérification fiscale approfondie effectuée par les services de contrôle au cours de l'exercice 2000.(cf. 2.6. Contentieux fiscal)
- (c) A partir de 2009, la société a opté pour la constatation d'une provision pour indemnité de départ à la retraite pour les indemnités à supporter dans les dix années à venir. Jusqu'au 31/12/2012, la société a constaté une dotation annuelle forfaitaire de 100 000 dinars au titre de cette provision. En 2012, la société a mis en place un procédé de détermination de cette provision.

14. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES.

Désignation	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Fournisseurs d'exploitation locaux	772 513	2 107 506
Fournisseurs d'exploitation étrangers	2 229 057	5 828 320
Fournisseurs d'immobilisations locaux	111 291	260 174
Fournisseurs d'immobilisations étrangers	212 508	93 347
Fournisseurs factures non parvenues	2 519 774	2 417 820
Fournisseurs, retenues de garantie	216 746	164 228
	6 061 889	10 871 395

15. <u>AUTRES PASSIFS COURANTS.</u>

Désignation	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Personnel et comptes rattachés	3 060 160	2 237 986
Etat et collectivités publiques	543 134	3 883 993
Produits constatés d'avance	110 906	145 128
Actionnaires dividendes à payer	13 746	5 849
CNSS et organismes sociaux	1 726 106	2 611 131
Créditeurs divers	432 327	401 586
	5 886 379	9 285 673

16. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS.

Désignation	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Echéance à moins d'un an sur emprunt BANQUE DE TUNISIE Echéance à moins d'un an sur emprunt BIAT Effets préfinancement importation Intérets courus sur préfinancement	1 947 147 - 8 660 719 7 072	1 947 147 519 444 12 728 574
	10 614 938	15 195 165

17. <u>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION.</u>

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Revenus loyers	535 386	440 851
Production immobilisée	23 978	29 540
Cessions ALUMINE	176 060	160 306
Transfert de charge sur immobilisations	727 715	150
Remboursements divers	58 801	80 205
Autres produits sur chargement et déchargement	321 793	252 424
Jeton de présence	1000	1000
Reprise de provision pour affaire pollution	55 587	140 145
Reprise de provisions sur :		
- Produit fini AIF3	104 241	358 804
- Stock matière première	298 884	192 117
- Stock pièces de rechange	103	534
Reprise de provision pour indemnité de départ à la retraite	57 044	118 081
Reprise de provision pour prime d'encouragement et augmentation		
gouvernementale	299 551	735 055
Quote-part des subventions inscrites au résultat de l'exercice	286 991	290 131
Produits liés à une modification comptable	397 188	295 293
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
	3 344 322	3 094 636

18. CHARGES FINANCIERES NETTES.

Désignation	<u>2 020</u>	<u>2 019</u>
Charges d'intérêts	362 065	677 137
Perte de change	3 251 920	4 339 567
Gain de change	<3 676 527>	<2 628 303>
Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	289 572	48 665
Reprise sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières	<6 210>	<47 089>
Produits/Charges financières liées à une modification comptable	<15 868>	<66>
	204 952	2 389 911

19. PRODUITS DES PLACEMENTS.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Placements Dividendes Produits sur prêts accordés au personnel	854 012 62 485 7 244	2 125 585 3 744 864 6 429
	923 741	5 876 878

20. <u>AUTRES GAINS ORDINAIRES.</u>

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	<u>2 020</u>	<u>2 019</u>
Plus-value sur cession de valeurs mobilières	501	197
Intérêts créditeurs des comptes courants	75 886	173 841
Plus-value sur cession de matériel de transport	21 496	-
Produit divers ordinaire sur annulation dettes fournisseurs	-	30 172
	97 883	204 210

21. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Le flux de trésorerie provenant de l'exploitation et qui s'élève au 31/12/2020 à 5 670 116 DT résulte de :

1) Encaissements :	142 108 885
 encaissements auprès des clients encaissement reçu des débiteurs divers (location immeubles) encaissement reçu des débiteurs divers (autres) 	140 661 206 641 214 806 465
2) Décaissements :	<136 438 769>
- décaissements d'exploitation	<136 438 769>

22. FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissements s'élèvent à <1 490 829> DT au 31/12/2020. Ce montant correspond au solde des encaissements et décaissements se rapportant aux activités d'investissements au cours de l'exercice et se détaille comme suit :

1) Encaissements	1 237 680
- remboursement des prêts accordés au personnel	12 117
- produits des placements	814 509
- produits des participations dividendes reçus	76 339
- encaissements provenant de la cession d'immobilisations et des avances sur commandes	258829
- revenus des comptes courants	75 886
- produits des jetons de présence reçus	-
2) Décaissements	<2 728 509>
- acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	<2 080 251>
- prêts accordés au personnel	<522 800>
-acquisition immobilisation financière	-
- frais de banque	<125 458>

23. FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement s'élèvent à <19 542 674> DT au 31/12/2020 et se détaillent comme suit

1) Encaissements	
-encaissement provenant des subventions	-
2) Décaissements	<19 542 674>
- dividendes payés	<16 791 626>
- intérêts sur emprunt BANQUE DE TUNISIE	<273 217>
- intérêts sur emprunt BIAT	<11 238>
- Règlement échéance à moins d'un an sur emprunt BANQUE DE TUNISIE	<1 947 148>
- Règlement échéance à moins d'un an sur emprunt BIAT	<519 445>

24. <u>INCIDENCES DES VARIATIONS DE TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES</u>

La fluctuation des cours des devises au cours de l'exercice 2020 a engendré des pertes de change sur les comptes bancaires de 332 068 DT.

25. LES PARTIES LIEES :

Les parties liées se présentent à la date du 31 décembre 2020 comme suit :

LIBELLE	NBRE ACTIONS	POURCENTAGE
ARMICO	560 000	26,67%
MARHABA INTERNATIONAL	396 838	18,90%
MARHABA BEACH	360 368	17,16%
SOHOTO SALEM	101 360	4,83%
TOUR KHALEF	94 351	4,49%
SPDIT SICAF	67 646	3,22%
C.N.P.	58 835	2,80%
BEN NASR FRERES	75 999	3,62%
COMAR	24 036	1,14%
SAAD HADJ KHALIFA	48 572	2,31%
DRISS HICHEM	20 584	0,98%
MARHABA	23 355	1,11%
DIVERS	268 056	12,76%
Total	2 100 000	100,00%

Par ailleurs, hormis les jetons de présence accordés et les dividendes distribués, la société a réalisé courant de l'exercice 2020, avec les parties liées, les opérations suivantes :

Perception de dividendes distribués par la société ESSALAMA SICAF pour un montant de 34 850 dinars

26. ENGAGEMENTS.

Engagements de financement donné

Dans le cadre du financement de l'unité d'acide sulfurique, la société a conclu deux engagements à moyen terme détaillés comme suit :

- Un crédit accordé par la Banque de Tunisie pour un montant de 15 000 000 dinars et dont le contrat a été signé le 28 décembre 2011. Ce crédit est remboursable sur dix ans avec deux années de grâce etun taux d'intérêt égal à TMM+1%. Le montant de l'emprunt est totalement débloqué au 31/12/2020;
- Un crédit de 10 000 000 dinars accordé par la BIAT, remboursable sur sept ans au taux d'intérêt de TMM+1% avec deux années de grâce. Le montant de l'emprunt est totalement réglé au 31/12/2020.

Ces deux engagements sont couverts par des hypothèques sur les deux terrains situés à Gabes et le nantissement du matériel à acquérir.

27. STATUT FISCAL.

La société bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi 93-120 du 27 décembre 1993 telle que modifiée par les textes subséquents, du fait qu'elle produit exclusivement pour l'exportation. La société a bénéficié de la déduction totale des bénéfices provenant de l'exportation réalisés jusqu'au 31 décembre 2013et ce, conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi n° 2012-27 du 29décembre 2012 portant loi de finances pour l'année 2013.

Les bénéfices provenant de l'export réalisés à partir du 1^{er}Janvier 2014 sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de 10%. Les produits accessoires réalisés sur le marché local sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de 25%.

28. <u>EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE.</u>

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration au cours de sa réunion du 25 Février 2021. Par conséquent, ils ne reflètent, pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

Aucun évènement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR TUNIS.

I. Rapport sur les états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société "Les industries Chimiques du Fluor SA", qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **87 466 518** dinars y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à **<11 366 764>** dinars et une trésorerie positive à la fin de la période de **6 731 205** dinars. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 25 février 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée à la Covid-19.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Prise en compte des revenus :

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2020, le revenu de la société "Les industries Chimiques du Fluor SA" s'élève à 117 519 304 dinars et représente 97% du total des produits d'exploitation.

Nous avons considéré que la reconnaissance du revenu constitue un point clé de l'audit en raison du volume des transactions et de son évolution par rapport à l'exercice 2019.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont consisté principalement à :

- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle du revenu ;
- Examiner les procédures mises en œuvre par la société et tester les contrôles clés identifiés ;
- Faire une revue analytique détaillée du revenu afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire;
- Analyser un échantillon de factures, notamment les factures significatives de la période et les opérations particulières.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note 2.7 « Impact de la pandémie COVID-19 » aux états financiers décrivant les impacts de la crise liée à la COVID-19 sur l'activité de la société dans un contexte évolutif de crise sanitaire et les difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'administration incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier

s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la règlementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 17 Mars 2021

Les commissaires aux comptes

Cabinet Mourad Guellaty Représenté par CNBA Représentée par

MOURAD GUELLATY

ISLEM RIDANE

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR TUNIS.

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in-fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé, il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions et opérations nouvellement conclues ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Nous portons à votre connaissance que nous n'avons reçu aucun avis de la part de votre Conseil d'administration de nouvelles conventions ou opérations conclues en 2020, régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

2. Conventions et opérations conclues ou réalisées au cours des exercices antérieurs à 2020

Crédit auprès de la Banque de Tunisie :

Dans le cadre du financement de la nouvelle unité d'acide sulfurique, la société a obtenu un crédit auprès de la Banque de Tunisie pour un montant de 15 000 000 dinars. Ce crédit est remboursable sur dix ans avec deux années de grâce au taux d'intérêt égal à TMM+1%. L'encours de ce crédit s'élève à 2 271 623 dinars dont 1 947 147 dinars correspondant à des échéances à moins d'un an et les charges d'intérêts correspondantes constatées en 2020 s'élèvent à 273 217 dinars.

Cet emprunt est couvert par des hypothèques sur les deux terrains situés à Gabes et un nantissement sur le matériel à acquérir.

Crédit auprès de la BIAT :

Dans le cadre du financement de l'unité d'acide sulfurique, la société a signé un contrat de crédit à moyen terme accordé par la BIAT pour un montant de 10 000 000 dinars remboursable sur sept ans au taux d'intérêt de TMM+1% avec deux années de grâce. L'intégralité de ce crédit a été remboursée en 2020 et les charges d'intérêts correspondantes constatées en 2020 s'élèvent à 11 238 dinars.

Cet emprunt est couvert par des hypothèques sur les deux terrains situés à Gabes et un nantissement sur le matériel à acquérir.

Convention conclue avec la société ""AMARAGE ET DESAMARAGE SA"":

La société "Les industries Chimiques du Fluor SA" a accordé, durant l'exercice 2019, une avance en compte courant de 30 000 DT à la société "AMARAGE ET DESAMARAGE SA". Il s'agit d'une convention conclue entre deux sociétés ayant un dirigeant en commun. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni en date du 28 février 2019. Aucun produit n'a été constaté au titre de cette convention en 2020.

3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Rémunération du Directeur Général

Le salaire net annuel du Directeur Général s'élève à 145 000 dinars hors impôts et taxes. Cette rémunération a été fixée par le Conseil d'administration du 23 Août 2019 qui l'a nommé.

Il bénéficie également d'une voiture de fonction et d'une prise en charge des dépenses nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

La charge brute supportée par la société, au titre de l'exercice 2020, relative au salaire du Directeur Général, s'élève à 234 756 dinars.

Montants servis aux administrateurs

Les jetons de présence servis aux administrateurs au cours de l'exercice 2020 s'élèvent à 295 000 dinars bruts.

Montants servis aux membres du comité permanent d'audit

Les montants servis aux membres du comité permanent d'audit au cours de l'exercice 2020 s'élèvent à 12 000 dinars bruts.

3.4. Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants se présentent comme suit (en dinars)

	Directeur Général			Membres du Conseil d'administration et du comité d'audit		
Désignation	Charge de l'exercice (*)	Passif au 31/12/2020		Charges de l'exercice (**)	Passif au 31/12/2020	
Avantage à court terme	234 756			295 000	232 000	
Avantage postérieur à l'emploi						
Autres avantages à long terme			-	+		
Indemnité de fin de contrat de travail	350			8*8	85	
Paiement en action						
Total	234 756		•	295 000	232 000	

^(*) Ces montants sont présentés en brut.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales et votre Conseil d'administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres conventions et opérations régies par les articles susvisés.

Tunis, le 17 Mars 2021

Les commissaires aux comptes

Cabinet Mourad Guellaty Représenté par CNBA Représentée par

MOURAD GUELLATY

ISLEM RIDANE

^(**) Y compris le Président du Conseil d'administration

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ARAB TUNISIAN LEASE -ATL-

Siège social : Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Mahrajène - Tunis-

L'Arab Tunisian Lease -ATL- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 8 avril 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et Mr Chérif BEN ZINA.

BILAN AU 31 Décembre 2020 (Montants exprimés en dinars)

En dinars	Notes	Au 31 D	Au 31 Décembre	
Eli diliais	notes	2 020	2 019	
ACTIF				
Liquidités et équivalents de liquidités	5	22 221 825	17 589 769	
Placements à court terme	6	26 967 083	0	
Créances issues d'opérations de leasing	7	538 924 467	557 420 737	
Placements à long terme	8	19 157 166	21 632 297	
Valeurs immobilisées		4 087 388	4 280 415	
a- Immobilisations incorporelles	9	175 031	120 009	
b- Immobilisations corporelles	10	3 912 356	4 160 406	
Autres actifs	11	19 557 801	18 333 863	
Total de l'actij	f	630 915 729	619 257 081	
PASSIF				
Concours bancaires et dettes rattachées	12	280 738	9 170	
Emprunts et dettes rattachées	13	447 766 279	457 446 779	
Dettes envers la clientèle	14	2 676 900	5 272 998	
Fournisseurs et comptes rattachés	15	67 559 721	53 154 898	
Autres passifs	16	10 858 859	7 066 447	
Total du passij	f	529 142 498	522 950 292	
CAPITAUX PROPRES				
Capital		32 500 000	32 500 000	
Réserves		60 657 305	61 141 916	
Résultats reportés		3 149 484	998 332	
Résultat de l'exercice		5 466 442	1 666 540	
Total des capitaux propres	17	101 773 231	96 306 789	
Total passif et capitaux propres		630 915 729	619 257 081	

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars)

En dinars	Notes	Au 31 décembre	
En dinars	Notes	2 020	2 019
1. ENGAGEMENTS DONNES			
- Accords de financement prêt à mettre en force		11 611 233	14 941 245
- Autres Engagements donnés	46	34 333 675	22 668 564
- Traites de garantie sur crédit CITIBANK		1 000 000	0
Total en DT	-	46 944 908	37 609 809
Hypothèques reçuesGaranties reçues d'établissements bancaires		12 688 254 34 333 675	15 073 063 22 668 564
- Hypothèques reçues		12 688 254	15 073 063
- Intérêts à échoir sur crédits leasing		111 228 347	105 012 676
Total en DT		158 250 277	142 754 303
3. ENGAGEMENTS RECIPROQUES			
- Emprunts obtenus non encore encaissés		35 000 000	0
- Crédits consentis non encore versés		8 083 265	6 789 483
- Opérations de portage		151 800	217 244
Total en DT		43 235 065	7 006 727

ETAT DE RESULTAT Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2020 (Montants exprimés en dinars)

En dinars	Notes AU 31 I		Décembre	
Lii dilais		2 020	2 019	
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		64 583 606	66 012 338	
Autres produits sur opérations de leasing		2 331 735	2 709 715	
Total des produits de leasing	18	66 915 340	68 722 053	
Charges financières nettes	19	(37 783 076)	(41 494 722)	
Produits des placements	20	1 050 569	923 794	
PRODUIT NET DE LEASING		30 182 833	28 151 125	
Autres produits d'exploitation	21	704 539	418 896	
Charges de personnel	22	(7 697 103)	(7 173 358)	
Autres charges d'exploitation	23	(2 980 345)	(3 230 636)	
Dotations aux amortissements et aux résorptions	24	(758 910)	(936 994)	
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		19 451 015	17 229 032	
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	25	(8 494 345) (12 241 668)	
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	26	(1 300 613) (1 336 133)	
RESULTAT D'EXPLOITATION		9 656 057	3 651 231	
Autres gains ordinaires	27	1 064 872	309 150	
Autres pertes ordinaires	28	(111 948)	(33 194)	
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		10 608 981	3 927 187	
Impôt sur les bénéfices	29	(4 395 613)	(2 082 175)	
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		6 213 368	1 845 012	
Eléments extraordinaires	30	(746 926)	(178 472)	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		5 466 442	1 666 540	

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2020 (Montants exprimés en dinars)

En dinars	Notes	Au 31 décembre	
En diliais	notes	2020	2 019
Encaissements provenant des clients de leasing		329 350 025	397 052 676
Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing		(223 689 610)	(257 068 863)
Encaissements autres que leasing	31	770 105	641 975
Décaissements autres que leasing		(4 841 334)	(7 724 985)
Décaissements au personnel		(3 841 923)	(4 029 988)
Impôts et taxes payés (autres que l'I.S)		(18 270 136)	(22 198 293)
Acquisition/Cession de placements à court terme		$(27\ 000\ 000)$	0
Intérêts perçus	32	603 452	690 424
Intérêts payés	33	(40 326 771)	(45 850 821)
Impôts sur le résultat payés	34	(1 669 342)	(3 105 263)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		11 084 467	58 406 862
Dividendes reçus sur placements à long terme	35	18 000	15 000
Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	36	87 136	199 770
Décaissements sur acquisition de placements à long terme	37	0	(996 000)
Encaissements provenant de la cession de placements à long terme	38	436 551	650 374
Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres	39	(357 585)	(285 816)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	40	29 224	67 932
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		213 326	(348 740)
Dividendes versés	41	0	(4 999 965)
Encaissements provenant des émissions d'actions		0	15 750 000
Encaissements provenant des emprunts	42	107 100 000	62 690 250
Remboursement des emprunts	43	(114 037 304)	(132 481 511)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(6 937 304)	(59 041 227)
Variation nette des liquidités et équivalents de	•	=======================================	
liquidités au cours			
de l'exercice	-	4 360 489	(983 105)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		17 580 599	18 563 704
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	44	21 941 087	17 580 599

Notes aux états financiers :

Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

(a) Présentation de la société

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement financier créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012 puis à 32.500.000 par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2019. Le capital est divisé en 32.500.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 31 Décembre 2020, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
ARAB TUNISIAN BANK "ATB"	13 013 766	13 013 766	40,04%
BANQUE NATIONALE AGRICOLE "BNA"	3 500 000	3 500 000	10,77%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	8,21%
SEFINA SICAF	1 245 140	1 245 140	3,83%
DRISS MOHAMED SADOK	1 163 908	1 163 908	3,58%
PIRECO.	750 000	750 000	2,31%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	700 000	700 000	2,15%
LA STRAMICA	509 073	509 073	1,57%
DRISS BEN SADOK MOHAMED	414 373	414 373	1,27%
FCP OPTIMA	398 981	398 981	1,23%
KAMOUN HABIB	339 025	339 025	1,04%
AUTRES ACTIONNAIRES	7 798 813	7 798 813	24,00%
Total Général	32 500 000	32 500 000	100,00%

(b) Régime fiscal de la société

(b-1)- Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'ATL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

L'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007.
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

(b-3)-Autres impôts et taxes :

L'ATL est, essentiellement, soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L), conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale. Pour les contrats de leasing conclus avant le 1^{er} janvier 2008, la taxe est assise sur les redevances de crédit-bail TVA incluse. Pour ceux conclus après ladite date, la taxe est assise uniquement sur les marges financières TVA incluse. L'article 50 de la loi n° 2012-01 du 16 mai 2012 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2012 a supprimé le plafond de 100.000 DT prévu par l'article 38 III du code de la fiscalité locale et ce à partir du 1^{er} janvier de la même année.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

Note 2. Référentiel d'élaboration des états financiers individuels

(a) Déclaration de conformité

Les états financiers de l'ATL, arrêtés au 31 décembre 2020, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi nº 96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2016-03 du 29 juillet 2016 et 2018-06 du 05 Juin 2018, n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT, n° 2011-04 du 12 avril 2011 n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et n°2021-01 du 11 janvier 2021

L'ATL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- *IAS 19* Avantages au personnel.
- *IAS 21* Effets des variations des cours des monnaies étrangères.
- *IAS 33* Résultat par action.
- *IAS 39* Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

L'ATL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, des relations de couverture contre le risque de change ainsi que du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, l'ATL ne recourt pas aux modèles annexés à la norme générale NCT 01.

En effet, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, l'ATL a adopté, depuis l'exercice clos le 31 décembre 2009, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

(b) Utilisation d'hypothèses et estimations

Le processus d'établissement des états financiers annuels en conformité avec le référentiel comptable appliqué, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020, l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement, comme lors de l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, sur les éléments suivants :

- Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin de chaque trimestre et à la fin de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 3 (c-2).
- Dépréciation des placements à long terme : les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté semestriel.

(c) Utilisation du jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation des relations de couverture contre le risque de change [Cf. note 3 (c-7)], pour la comptabilisation des avantages au personnel [Cf. note 3 (c-9)] et pour le calcul du résultat de base par action [Cf. note 3 (c-12)].

(d) Saisonnalité

L'activité de l'ATL n'est pas saisonnière.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par l'ATL pour l'établissement de ses états financiers annuels peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Les états financiers annuels ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers annuels de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing conclus par l'ATL portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peutêtre, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement; et
- b- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL:

- c- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- d- Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

- 1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991)
- **2-** Estimation <u>individualisée</u> et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet, etc.) déduction faite :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- de la valeur de réalisation attendue des biens données en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3),
- de la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4), et
- de la valeur de réalisation attendue des hypothèques inscrites consenties par les relations dont les engagements sont devenus douteux en 2014 ou ultérieurement.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% ou 60% par an d'âge selon le degré de vétusté
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties comprenant les cautionnements bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques consenties par les relations dont les engagements ont été classés parmi les concours douteux antérieurement à 2014, n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions requises.

- **3-** Constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :
 - 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 3 à 5 ans ;
 - 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 6 et 7 ans ;
 - 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : A=N-M+1 tel que :

- A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- N : Année d'arrêté des états financiers ;
- **M** : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit,
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- des provisions constituées conformément au paragraphe 2 supra.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité – nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012 et par la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet de déterminer pour chaque groupe de contreparties un taux de migration moyen observé au cours des années antérieurs. Les taux de migration historiques du groupe des contreparties sont majorés par des taux prédéfinis par secteur . La société détermine par la suite le taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel observé durant les années antérieurs

à l'année N à partir des taux de provisionnement pour chaque groupe de contreparties. Ce calcul se fait hors agios réservés.

Par référence aux taux de provisionnement moyen d'un groupe de contrepartie observé durant les années antérieurs, la direction générale doit se prononcer sur les taux de provisions à retenir pour le calcul des provisions collectives. Ces taux ne doivent en aucun cas être inférieurs aux taux de provisionnement minimum. L'application des taux de provisionnement inférieurs aux taux minimaux doit être motivée et autorisée par la banque centrale de Tunisie.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société ATL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'ATL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les préloyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayées à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de replacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

(c-4)- Placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat."

Revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Emprunts et les charges y afférentes

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputées en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux facials contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux facials contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

(c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 -Effets des variations des cours des monnaies étrangères.

(c-7)- Relations de couverture contre le risque de change

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "Fonds de Péréquation des Changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, desdites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 — Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

(c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

•	Logiciels	3 ans	33,3%
•	Constructions	20 ans & 50 ans	5% & 2%
•	Matériel de transport	5 ans	20,0%
•	Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
•	Matériel informatique	3 ans	33,3%
•	Agencements, aménagements et installations	10 ans	10,0%

(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'ATL sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 – avantages au personnel, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "régimes à cotisations définies" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "régimes à prestations définies" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à huit fois le dernier salaire mensuel brut.

(c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

- Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;
- Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée);
- Il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

(c-11)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices, comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-12)- Résultat de base par action :

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – *Résultat par action*, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

(c-13)- Etat des flux de trésorerie :

Le solde des comptes de liquidités et équivalents de liquidités est constitué des soldes des comptes de caisse, des soldes nets des comptes courants bancaires, des soldes des comptes espèces ouverts auprès des intermédiaires en bourse ainsi que des placements liquides en titres d'OPCVM de distribution obligataire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les variations de la trésorerie générées par les activités d'exploitation incluent, notamment, les entrées et sorties de trésorerie liées au leasing mobilier et immobilier ainsi que celles relatives aux immeubles donnés en location simple et aux prêts accordés au personnel.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent, notamment, des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de placements à long terme ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent, notamment, les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et aux autres emprunts matérialisés ou non par un titre.

Les intérêts payés et reçus figurent parmi les flux liés aux activités d'exploitation.

Les dividendes reçus sur les placements à long terme et les produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour comptes sont classés parmi les flux d'investissement. Les dividendes versés sont classés en flux liés aux activités de financement.

Les entrées et sorties de trésorerie liés aux activités de financement et concernant des éléments ayant un rythme de rotation rapide, des montants élevés et des échéances courtes sont présentées pour leur montant net.

Lorsqu'un contrat est comptabilisé en tant que couverture d'une position identifiable, les flux de trésorerie relatifs à ce contrat sont classés de la même façon que les flux de trésorerie de la position ainsi couverte.

(c-14)- Etat des engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan incluent les droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance de la situation financière de la société. Les effets des droits et obligations sur le montant ou la consistance de la situation financière sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Le tableau des engagements hors bilan distingue :

- (a) Les engagements qui résultent de l'existence d'une obligation (légale, contractuelle ou implicite), et
- (b) Les passifs éventuels qui résultent :

- Soit de l'existence d'une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,
- Soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un événement futur incertain.

Les engagements hors bilan comprennent :

- (a) Les engagements de financement donnés ou reçus,
- (b) Les engagements de garantie donnés ou reçus, et
- (c) Les engagements réciproques.

Les engagements de financement et de garantie sont enregistrés en hors bilan dès la naissance d'une obligation contractuelle irrévocable. Ils cessent d'y figurer dès leur extinction, soit par l'arrivée du terme de l'engagement soit par sa mise en jeu.

En dehors des garanties reçues de la clientèle, la valeur pour laquelle un engagement de financement ou de garantie est comptabilisé en hors bilan résulte généralement des termes contractuels et correspond à la valeur des fonds à accorder ou à recevoir pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée ou reçue pour les engagements de garantie.

Les garanties reçues de la clientèle sont comptabilisées en hors bilan, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la société, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Note 4. Faits marquants de la période :

L'exercice clos le 31 Décembre 2020, a été marqué par les faits suivants :

- **4-1.** La diminution des mises en force de 9 % et ce en passant de 224 945 KDT au 31/12/2019 à 205 000 KDT au 31/12/2020.
- **4-2.** L'augmentation du produit net de leasing de 7,22% en passant de 28 151 KDT au 31/12/2019 à 30 182 KDT au 31/12/2020. Cette variation provient essentiellement du maintien du même niveau des intérêts et revenus des opérations de leasing compte non tenue de la réservation des agios réservés conformément à la méthode énoncée par le conseil national de la comptabilité et la baisse des charges financières de 3 711 KDT (-8,94%)
- **4-3.** L'augmentation du résultat net de la période de 3 800 KDT en passant de 1 667 KDT, au 31 Décembre 2019, à 5 466 KDT au 31 Décembre 2019.
- **4-4.** Suite à la pandémie COVID-19, les mesures gouvernementales et règlementaires, principalement le report des échéances, ont conduit l'ATL à considérer les éléments suivants pour l'établissement de la situation financière au 31 Décembre 2020 :
 - En application des dispositions de l'avis du conseil national de la comptabilité publié le 30/12/2020, l'ATL a procédé à la réservation d'un montant de 1 922 KDT au titre des agios réservés sur les créances courantes ayant bénéficié d'un report et qui présentent un retard de paiement de plus de 30 jours.
 - En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2021.01 ayant adopté une nouvelle méthode de calcul de la provision collective, le stock de provision collective totalise au 31/12/2020 10 018 KDT contre 4 512 KDT au 31/12/2019, soit une dotation complémentaire de 5 505 KDT.

Note 5. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 22.221.825 DT au 31 Décembre 2020 contre 17.589.769 DT, au 31 Décembre 2019, se détaillant ainsi :

	31 décembre	
	2 020	2 019
+ Avoirs en Banques	22 176 142	17 557 454
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	79
+ Avoirs en Caisses	45 284	31 915
+ Placements en OPCVM de distribution obligataire	321	321
Total	22 221 825	17 589 769

Note 6 : Placements à court terme :

Le solde de cette rubrique s'élève à 26.967.083 DT au 31 Décembre 2020 contre une valeur nulle, au 31 Décembre 2019. Il s'agit de certificat de dépôts.

	31 décembre	
	2 020	2 019
+ Certificats de dépôt au nominal	27 000 000	0
- Intérêts précomptés non courus sur certificats de dépôt	(32 917)	0
Total	26 967 083	0

Note 7. Créances issues d'opérations de leasing :

Au 31 Décembre 2020, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 538.924.467 DT

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

		31 décembre	
	_	2 020	2 019
Créances sur contrats mis en force		586 267 953	602 596 607
+ Encours financiers	7.1	539 744 365	556 483 664
+ Impayés		48 377 327	48 098 415
+ Créances- assurance matériel en leasing		107 267	106 564
+ Créances- factures à établir		3 451 735	697 333
+ Valeurs à l'encaissement		1 877	1 877
- Intérêts échus différés		(5 414 618)	(2 791 245)
Créances sur contrats en instance de mise en foi	ce	5 284 688	875 763
Total brut des créances leasing	7.2	591 552 641	603 472 370
A déduire couverture			
Provisions à base individuelle et additionnelles	7.2	(36 979 090)	(36 878 548)
Provisions collectives	7.2	$(10\ 017\ 712)$	(4 512 198)
Produits réservés	7.2	(5 631 372)	(4 660 887)
Total net des créances leasing		538 924 467	557 420 737

7.1. Encours financiers:

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 Décembre 2020 la somme de 539.744.365 DT contre 556.483.664 DT au 31 Décembre 2019.

Par rapport au 31 décembre 2019, les encours financiers ont enregistré une diminution nette de 16.739.299 DT expliqué comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
Soldes au 31 décembre 2019	1 568 703 569	1 012 219 906	556 483 664
Capital amorti des anciens contrats	0	157 552 944	(157 552 944)
Ajouts de la période	207 548 236	47 505 720	160 042 516
Investissements (Nouveaux contrats)	198 921 398	46 035 530	152 885 867
Relocations	8 626 839	1 470 190	7 156 649
Retraits de la période	235 140 965	215 912 094	19 228 871
Cessions à la valeur résiduelle	172 499 522	172 447 425	52 097
Cessions anticipées	33 245 821	26 424 428	6 821 393
Transferts (cessions)	9 826 653	5 458 489	4 368 163
Radiations	1 382 788	1 382 783	5
Relocations	18 186 182	10 198 969	7 987 213
Soldes au 31 décembre 2020	1 541 110 840	1 001 366 475	539 744 365

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

	Au 31 décembre		
	2 020	2 019	
+ Paiements minimaux sur contrats actifs	644 646 587	656 620 158	
à recevoir dans moins d'1 an	257 752 428	258 909 909	
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	382 797 359	392 210 332	
à recevoir dans plus de 5 ans	4 096 800	5 499 916	
- Produits financiers non acquis	(111 228 347)	(105 012 676)	
= Investissement net dans les contrats actifs (1)	533 418 240	551 607 481	
à recevoir dans moins d'1 an	202 166 687	207 160 756	
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	327 409 902	339 462 021	
à recevoir dans plus de 5 ans	3 841 651	4 984 704	
Valeurs résiduelles (2)	1 189 420	1 241 652	
Contrats suspendus en contentieux (3)	5 136 705	3 634 530	
Total général (1) +(2) +(3)	539 744 365	556 483 664	

L'analyse des encours financiers par secteur d'activité se présente comme suit :

	Au 31 dé	ecembre
	2020	2019
Bâtiment et travaux publics	71 747 841	85 280 352
Industrie	73 371 279	77 624 605
Tourisme	56 767 323	48 040 574
Commerces et services	290 550 147	294 470 842
Agriculture	47 307 774	51 067 291
Total	539 744 365	556 483 664

L'analyse des encours financiers par type de matériel se présente comme suit :

		Au 31 décembre		
		2020	2019	
Equipements		57 124 009	70 446 047	
Matériel roulant		367 085 833	364 212 120	
Matériel spécifique		84 650 550	88 329 858	
	Sous Total	508 860 393	522 988 025	
Immobilier		30 883 972	33 495 639	
Total		539 744 365	556 483 664	

7.2. Analyse et classification des créances sur la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE				
	A	B 1	B 2	В 3	B 4
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis
Encours financiers	431 663 062	82 867 688	3 232 186	7 867 998	14 113 430
Impayés	4 180 619	11 529 168	1 523 769	2 034 202	29 109 569
Créances- assurance matériel en leasing	78 769	27 097	351	0	1 050
Créances- factures à établir	2 285 544	575 342	10 978	245 968	333 902
Valeurs à l'encaissement	1 877	0	0	0	0
Intérêts échus différés***	(2 676 817)	(2 563 120)	(21 068)	(82 555)	(71 057)
Contrats en instance de mise en force	5 228 825	54 111	1 752	0	0
CREANCES LEASING	440 761 878	92 490 287	4 747 967	10 065 614	43 486 894
Avances reçues (*)	(2 639 008)	(409)	(2 147)	0	(35 337)
ENCOURS GLOBAL (**)	438 122 871	92 489 878	4 745 821	10 065 614	43 451 557
ENGAGEMENTS HORS BILAN	18 115 383	1 579 115	0	0	0
TOTAL ENGAGEMENTS	456 238 254	94 068 993	4 745 821	10 065 614	43 451 557
Produits réservés			(235 092)	(770 003)	(4 626 277)
Provisions à base individuelle			(233 694)	(1 918 883)	(34 232 577)
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)					(593 936)
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4	0	0	(468 787)	(2 688 886)	(39 452 790)
Provisions à base collective	(8 305 294)	(1 712 418)			
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1	(8 305 294)	(1 712 418)	0	0	0
ENGAGEMENTS NETS	447 932 960	92 356 575	4 277 034	7 376 728	3 998 768
Ratio des actifs bilanciels non performant	es (B2, B3 et B4)		0,81%	1,71%	7,38%
P		9,89%			
Ratio des actifs non performants (B2	0,78%	1,65%	7,14%		
Tanto des accis non performants (D2	., 20 00 21)			9,57%	
Ratio de couverture des actifs non performants par les	s nrovisions et 20	ios réservés	9,88%	26,71%	90,80%
rado de converture des actis non periormants par les	, provisions et ag	105 1 0501 1 05		73,13%	

TOTAL	Dont leasing immobilier
539 744 365	30 883 972
48 377 327	2 768 133
107 267	
3 451 735	
1 877	
(5 414 618)	
5 284 688	
591 552 641	33 652 105
(2 676 900)	(153 171)
588 875 741	33 498 934
19 694 498	
608 570 239	33 498 934
(5 631 372)	(322 225)
(36 385 155)	(2 081 945)
(593 936)	
(42 610 462)	(2 404 170)
(10 017 712)	
(10 017 712)	
555 942 065	

^{*}Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

**Base de calcul du ratio des actifs bilanciels non performants

*** inclus 1 923 526 dinars d'agios réservés constitués conformément à la méthode énoncée par le conseil national de la comptabilité

Le ratio des actifs bilanciels non performants s'établit au 31 Décembre 2020 à 9,89% contre 6,79% au 31 Décembre 2019.

Le ratio des actifs non performants s'établit au 31 décembre 2020 à 9,57% contre 9,45% au 31 décembre 2019.

Le ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés s'établit au 31 Décembre 2020 à 73,13% contre 70,92% au 31 Décembre 2019.

En date du 20 décembre 2020, le conseil national de la comptabilité a émis un avis relatif au traitement comptable par les institutions financières et des institutions des micros finances des financements accordés aux bénéficiaires pour donner suite à la pandémie du COVID 19. Ce traitement stipule dans sa paragraphe 42 qu'il existe une présomption réfutable que l'encaissement effectif des revenus d'intérêts sur crédits renégociés n'est pas raisonnablement assuré lorsque les paiements contractuels révisés sont impayés depuis plus de 30 jours.

Lors de l'arrêté des états financiers de l'exercice 2020, l'ATL a appliqué cette méthode. Le montant des agio réservés s'élève à 1 923 KDT.

L'article 10 bis de la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021 a instauré une nouvelle méthodologie pour le calcul des provisions collectives qui doivent être appliquée par les banques et les établissements financiers.

L'ATL s'est confirmée à cette méthode et le stock de provision collective totalise au 31/12/2020 10 018 KDT contre 4 512 KDT au 31/12/2019, soit une dotation complémentaire de 5 505 KDT.

Note 8. Placements à long terme :

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève, au 31 Décembre 2019, à 19.157.166 DT contre 21.632.297 DT au 31 Décembre 2019. Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

		Au 31 décembre		
	_	2020	2019	
Portefeuille investissement (1)	8.1	26 849 937	27 990 067	
Participations directes		17 585 282	18 288 862	
Participations en portage		151 800	151 800	
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte		9 092 855	9 509 406	
Obligations (Emprunt National 2014)		20 000	40 000	
Créances rattachées (2)		149 432	183 820	
Intérêts courus sur portage financement		91 344	91 344	
Produits à recevoir sur fonds à capital risque		55 325	89 712	
Intérêts courus sur obligations		2 763	2 763	
Total brut (1) + (2)		26 999 369	28 173 887	

		Au 31 décembre		
	-	2020	2019	
A déduire couverture				
Provisions pour dépréciation des participations directes	8.1	(2 449 313)	(1 800 287)	
Provisions pour dépréciation des participations en portage	8.1	$(151\ 800)$	$(151\ 800)$	
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	8.1	(5 149 747)	(4 498 159)	
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)	
Total net		19 157 166	21 632 297	

8.1. Portefeuille investissement :

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève, au 31 Décembre 2020, à 19.099.077 DT. Il se détail comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	Valeur nominale	Coût unitaire	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES:					17 585 282	(2 449 313)	15 135 970
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	$(166\ 055)$	0
- SARI	9 900	100	115,531	30,00%	1 143 756	(1 143 756)	0
- PHENICIA SEED FUND	500	848	826,101	5,04%	413 051	(185 141)	227 910
- PHENICIA FUND	500	1 000	1 000,000	8,88%	500 000	(18 640)	481 360
- SENED SICAR	500	100	100,000	10,00%	50 000	$(50\ 000)$	0
- UNIFACTOR	340 000	5	5,000	11,33%	1 700 000	0	1 700 000
- SICAR INVEST (*)	30 000	10	10,000	3,00%	300 000	0	300 000
- CLINIQUE INTERNATIONALE LES PINS	100 000	10	10,000	6,71%	885 720	(885 720)	0
- POLYCLINIQUE SYPHAX	10 000	100	100,000	9,15%	410 700	0	410 700
- BRIQUETERIE DJBEL OUEST	20 000	100	100,000	5,23%	2 000 000	0	2 000 000
- CARTHAGO SANITAIRE	30 000	100	100,000	5,00%	3 000 000	0	3 000 000
- FCP MAXULA	10 000	100	100,000	4,90%	1 000 000	0	1 000 000
- CAPITAL LEASE FUND	10 000	102	102,000	6,80%	1 020 000	0	1 020 000
- BRIQUETTERIE BIR MCHARGUA	40 000	100	100,000	2,81%	4 000 000	0	4 000 000
- ATL LLD	996 000	1	1,000	99,60%	996 000	0	996 000
PARTICIPATIONS EN PORTAGE:					151 800	(151 800)	0
- SOCIETE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	100,000		151 800	(151 800)	0
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE: (**)					9 092 855	(5 149 747)	3 943 107
- FG 3 SICAR INVEST					1 059 449	$(500\ 000)$	559 449
- FG 3 ATD SICAR					460 000	$(460\ 000)$	0
- FG 4 ATD SICAR					1 500 006	(1 312 147)	187 858
- FG 5 ATD SICAR					3 021 900	(2 038 600)	983 300
- FG 6 ATD SICAR					3 051 500	(839 000)	2 212 500
OBLIGATIONS:					20 000	0	20 000
- EMPRUNT NATIONAL 2014	1 000	100			20 000	0	20 000
(Catégorie B)	1 300	100			20 000		
TOTAL EN DT					26 849 937	(7 750 860)	19 099 077

^(**) Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST et ATD SICAR totalisent, au 31 Décembre 2020, la somme de 9.092.855 DT et se présentent comme suit :

	S	SICAR INVEST			ATD SICAR			Total au
	FG 1	FG 2	FG 3	FG 3	FG 4	FG 5	FG 6	31/12/2020
Année de libération :	2003	2008	2012	2008	2009	2010	<i>2011</i>	
Participations en rétrocession	0	0	959 449	460 000	500 000	2 938 600	2 558 643	7 416 692
Autres participations ciblées	0	0	0	0	1 000 006	0	0	1 000 006
Placements	0	0	9 561	0	0	99 908	827 172	936 641
Débiteurs divers	1 858	0	145 000	0	0	0	3 139	149 997
Disponibilités en Banques	0	4 364	531	20	0	113	15	5 043
Total des emplois	1 858	4 364	1 114 541	460 020	1 500 006	3 038 621	3 388 969	9 508 379
Dotations remboursables	0	0	1 059 449	460 000	1 500 006	3 021 900	3 051 500	9 092 855
Excédents antérieurs en instance de virement	0	2 334	0	20	(622)	(56)	8	1 684
Excédent de l'exercice	0	171	55 092	0	(95)	16 777	337 461	409 406
Créditeurs divers	0	1 858	0	0	0	0	0	1 858
Impôts, retenus à la source	1 858	0	0	0	0	0	0	1 858
Découverts bancaires	0	0	0	0	717	0	0	717
Total des ressources	1 858	4 364	1 114 541	460 020	1 500 006	3 038 621	3 388 969	9 508 379

(a) Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque

L'origine de l'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de la période close le 31 Décembre 2020 se détaille comme suit :

Plus-values de rétrocession	0	0	45 000	0	0	16 820	295 955	357 775
Produits nets des placements	0	171	10 227	0	0	0	41 541	51 939
+ Dividendes	0	215	14 145	0	0	0	13 942	28 302
+ Intérêts	0	0	0	0	0	0	15 697	15 697
+ Plus-values de cession	0	0	0	0	0	0	11 902	11 902
- Moins-values de cession	0	(43)	(4 025)	0	0	0	0	(4 068)
+ Plus-values latentes	0	0	107	0	0	0	0	107
Services bancaires & assimilés	0	0	(135)	0	(95)	(43)	(35)	(308)
Excédent de l'exercice	0	171	55 092	0	(95)	16 777	337 461	409 406

Note 9. Immobilisations incorporelles:

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent, au 31 Décembre 2020, une valeur nette comptable de 175.031 DT contre 120.009 DT au 31 Décembre 2019. Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux D'amortissement
Logiciels	33,3%
TOTAUX	

Valeurs brutes							
Début de	Acquisitions	Fin de					
L'exercice	•	/Retraits	l'exercice				
420 809	135 472	0	556 281				
420 809	135 472	0	556 281				

Amortissements							
Début de Dotations de Cessions/ Fin							
l'exercice	l'exercice	Retraits	l'exercice				
300 800	80 449	0	381 250				
300 800	80 449	0	381 250				

Valeur comptable					
nette					
175 031					
175 031					

Note 10. Immobilisations corporelles:

Cette rubrique totalise, au 31 Décembre 2020, une valeur nette comptable de 3.912.356 DT contre 4.160.406 DT au 31 Décembre 2019. Le tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

		Valeurs l	brutes			Valeur				
Désignation	d'amortissement	Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	comptable nette
Terrains	-	14 250	0	0	14 250	0	0	0	0	14 250
Constructions	2% & 5%	4 315 806	0	0	4 315 806	1 514 804	94 529	0	1 609 333	2 706 473
Matériel de transport (*)	20,0%	1 680 428	208 999	180 950	1 708 478	1 111 133	308 384	172 508	1 247 009	461 469
Equipements de bureau	10,0%	581 370	1 216	20 342	562 245	450 922	24 613	24 721	450 814	111 431
Matériel informatique	33,3%	829 881	34 468	0	864 349	795 975	85 217	117 779	763 413	100 937
Installations générales Immobilisations en	10,0%	1 435 268	16 096	0	1 451 364	847 764	94 476	7 172	935 068	516 296
cours	-	24 000	0	22 500	1 500	0	0	0	0	1 500
TOTAUX		8 881 004	260 779	223 791	8 917 992	4 720 598	607 219	322 181	5 005 636	3 912 356

*Parmi les éléments de la rubrique « Matériel de transport » figurent des véhicules exploités dans le cadre de contrats de location financement. La valeur brute, les amortissements cumulés et la valeur nette comptable de ces actifs se détaille, comparativement, comme suit :

	Au 31 décembre		
	2020	2 019	
Valeur brute	533 994	556 655	
Amortissements antérieurs	(412 566)	(318 196)	
Amortissements de l'exercice	(103 101)	$(111\ 335)$	
Valeur nette comptable	18 327	127 324	

Conformément aux dispositions de la NC 5 paragraphe 49, au 31/12/2020, l'ATL n'a pas engagé des dépenses relatives aux immobilisations corporelles en cours.

Note 11. Autres actifs:

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2020 la somme de 19.557.801 DT contre 18.333.863 DT au 31 Décembre 2019 et se détaille comme suit :

	31 déce	mbre
	2 020	2 019
Instrument de couverture	11 823 283	11 561 761
Prêts et avances au personnel	1 115 165	1 177 927
- Échéances à plus d'un an sur prêts	849 258	874 367
- Échéances à moins d'un an sur prêts	265 907	303 559
- Avances et acomptes	4 426	4 426
- Moins : provisions	(4 426)	(4 426)
Dépôts et cautionnements	564 862	509 084
- Créances immobilisées	604 384	548 606
- Moins : provisions	(39 522)	(39 522)
Charges reportées	1 804 211	1 930 109
- Frais d'émission des emprunts 11.1	1 732 969	1 787 626
- Frais d'augmentation de capital	71 241	142 483
Etat, impôts et taxes (actif):	6 331	786 719
- Report d'impôt sur les sociétés	0	783 261
- Retenues à la source	70 138	67 264
- Moins : provisions	(63 807)	(63 807)
Autres débiteurs :	3 790 554	2 320 038
- Avance aux fournisseurs	249 206	370 807
- Fonds de péréquation des changes	2 727 416	1 841 975
- Autres débiteurs divers	1 050 359	281 395
- Moins : provisions	$(236\ 427)$	$(174\ 140)$
Comptes de régularisation actif :	453 395	48 226
- Produits à recevoir	358 463	4 074
- Charges constatées d'avance	56 236	67 742
- Compte d'attente à régulariser	38 695	(23 590)
Total	19 557 801	18 333 863

11.1. Frais d'émission des emprunts :

Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 31 décembre 2020 comme suit :

	Valeurs brutes				Valeurs		
Désignation	Début de l'exercice	Additions	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Fin de l'exercice	comptables nettes
Frais d'émission des obligations ATL 2013/1	175 390	0	175 390	173 218	2 172	175 390	0
Frais d'émission des obligations ATL 2013/2	226 037	0	226 037	217 257	8 780	226 037	0
Frais d'émission des obligations ATL 2014/2	222 583	0	222 583	212 995	7 510	220 505	2 078
Frais d'émission des obligations ATL 2014/3	442 791	0	442 791	404 288	24 830	429 117	13 674
Frais d'émission des obligations ATL 2015/1	433 378	0	433 378	361 632	40 672	402 304	31 073
Frais d'émission des obligations ATL 2015/2	439 665	0	439 665	341 445	50 983	1	47 237
Frais d'émission des obligations ATL 2016/1	324 801	0	324 801	233 977	42 613	276 590	48 211
Frais d'émission des obligations ATL 2017/1	544 175	0	544 175	325 555	90 479	416 034	128 141
Frais d'émission des obligations ATL 2017/2	229 368	0	229 368	101 287	43 963	1	84 117
Frais d'émission des obligations ATL 2017/3	204 923	0	204 923	89 819	43 043	1	72 061
Frais d'émission des obligations ATL 2018/1	290 994	0	290 994	117 760	72 294	190 054	100 940
Frais d'émission des obligations ATL 2019/1	229 094	0	229 094	5 021	75 321	80 343	148 751
Frais d'émission de l'emprunt SANAD	56 004	0	56 004	53 819	2 185	I I	0
Frais d'émission de l'emprunt SANAD 2	144 138	0	144 138	103 922	13 725	117 646	26 492
Frais d'émission de l'emprunt BERD1	448 844	0	448 844	15 418	187 678	203 096	245 748
Frais d'émission de l'emprunt BERD 2	27 218	0	27 218	575	7 379	1	19 264
Frais d'émission de l'emprunt GGF	201 738	0	201 738	110 910	7 691	118 601	83 137
Frais d'émission du CMT BNA	15 000	0	15 000	13 694	389	14 084	916
Frais d'émission du CMT ATB	25 000	0	25 000	15 259	7 061	22 320	2 680
Frais d'émission du CMT ATB	15 000	0	15 000	10 664	341	11 005	3 995
Frais d'émission de l'emprunt PROPARCO	0	99 969	99 969	0	0	0	99 969
Frais d'émission de l'emprunt SANAD 3	0	165 925	165 925	0	3 975	3 975	161 950
Frais d'émission des obligations ATL 2020	0	443 302	443 302	0	30 768		412 534
TOTAUX	4 696 140	709 196	5 405 336	2 908 514	763 853	3 672 367	1 732 969

Note 11. Concours bancaires et dettes rattachées :

Ce poste totalise au 31 Décembre 2020 la somme de 280.738 DT contre 9.170 DT au 31 Décembre 2019 et se détaille comme suit :

	31 décem	bre
	2 020	2 019
Banques, découverts	280 738	9 170
Total	280 738	9 170

Note 13. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 447.766.279 DT au 31 Décembre 2020 contre 457.446.779 DT au 31 Décembre 2019 et se détaillent comme suit :

	31 décembre		
	2 020	2 019	
+ Valeur de remboursement des emprunts (1)	437 601 747	444 268 156	
Emprunts obligataires	192 183 100	221 281 000	
Emprunts auprès des banques & E. F	84 118 357	85 111 254	
Emprunts extérieurs	161 300 290	137 875 902	
+ Intérêts post comptés courus (2)	9 576 723	12 558 807	
Intérêts courus sur emprunts obligataires	7 867 601	10 230 536	
Intérêts courus sur emprunts auprès des banques & E. F	454 243	847 380	
Intérêts courus sur emprunts extérieurs	1 254 878	1 480 891	
+ Contributions à payer au F.P.C (3)	587 809	619 815	
Total général (1) + (2) + (3)	447 766 279	457 446 779	

B & E.F: Banques et Etablissements Financiers

F.P.C: Fonds de Péréquation des Changes

13.1. Valeur de remboursement des emprunts :

La valeur de remboursement des emprunts s'établit à 437.601.747 DT au 31 Décembre 2020 contre 444.268.156 DT au 31 Décembre 2019 et 525.804.741 DT au 31 décembre 2018.

Par rapport au 31 décembre 2019, la valeur de remboursement des emprunts a enregistré, au 31 Décembre 2020, un décroissement net de 6.666.409 DT expliqué comme suit :

	Soldes	Mo	ouvements de l'exerc	cice	Soldes en fin d'exercice			
DESIGNATION	en début	+ Utilisations	-	± Différences	Solde	Echéances à	Échéances à	
	D'exercice	+ Othisations	Remboursements	de change	global	plus d'un an	moins d'un an	
ATL 2013/1	6 000 000		(6 000 000)		0	0	0	
ATL 2013/2	7 200 000		(7 200 000)		0	0	0	
ATL 2014/2	3 772 000		(1 886 000)		1 886 000	0	1 886 000	
ATL 2014/3	16 032 000		(8 000 000)		8 032 000	4 016 000	4 016 000	
ATL 2015/1	20 600 000		(8 000 000)		12 600 000	6 300 000	6 300 000	
ATL 2015/2	26 380 000		(8 000 000)		18 380 000	10 380 000	8 000 000	
ATL 2016/1	20 280 000		(6 000 000)		14 280 000	8 280 000	6 000 000	
ATL 2017/1	43 818 400		(10 000 000)		33 818 400	23 818 400	10 000 000	
ATL 2017/2	20 000 000		(4 000 000)		16 000 000	12 000 000	4 000 000	
ATL 2017/3	16 020 000		(1 780 000)		14 240 000	10 680 000	3 560 000	
ATL 2018/1	21 178 600		(4 231 900)		16 946 700	11 864 600	5 082 100	
ATL 2019/1	20 000 000		(4 000 000)		16 000 000	12 000 000	4 000 000	
ATL 2020/1	0	40 000 000	0		40 000 000	32 000 000	8 000 000	
Total des emprunts obligataires	221 281 000	40 000 000	(69 097 900)	0	192 183 100	131 339 000	60 844 100	
BIRD	15 172 683	0	(1 809 524)	0	13 363 159	11 220 302	2 142 857	
BAD	2 388 275	0	(682 364)	0	1 705 911	1 023 546	682 364	
BEI	35 542 727	0	(6 602 657)	350 410	29 290 479	20 921 771	8 368 708	
BERD	42 690 250	0	0	0	42 690 250	32 295 760	10 394 490	
SANAD Fund	24 105 773	32 700 000	(8 339 238)	(430 088)	48 036 446	40 646 225	7 390 221	
GREEN FOR GROWTH Fund	17 976 195	0	(3 512 724)	350 574	14 814 045	10 581 467	4 232 578	
KFW	0	11 400 000	0	0	11 400 000	11 400 000	0	
Total des emprunts imputés sur des lignes extérieures	137 875 902	44 100 000	(20 946 507)	270 895	161 300 290	128 089 072	33 211 218	
ATB (CMT)	11 361 255	0	(3 992 897)	0	7 368 358	4 137 341	3 231 017	
BNA (CMT)	6 750 000	0	(3 000 000)	0	3 750 000	750 000	3 000 000	
STB (CMT)		5 000 000	0	0	5 000 000	4 000 000	1 000 000	
CITI BANK (CCT)	0	1 000 000	0	0	1 000 000	1 000 000	0	
ABC BANK (CCT)	9 000 000	5 000 000	0	0	14 000 000	0	14 000 000	
ATTIJARI BANK (CMT)	0	2 000 000	0	0	2 000 000	1 600 000	400 000	
ATTIJARI (Crédit-Bail)	0	0	0	0	0	0	0	
BIAT (CMT)	0	10 000 000	0	0	10 000 000	10 000 000	0	

	Soldes	Mo	ouvements de l'exerc	cice	Soldes en fin d'exercice			
DESIGNATION	en début	+ Utilisations	-	± Différences	Solde	Echéances à	Échéances à	
	D'exercice	+ Othisations	Remboursements	de change	global	plus d'un an	moins d'un an	
Total des autres emprunts et concours bancaires	27 111 254	23 000 000	(6 992 897)	0	43 118 357	21 487 341	21 631 017	
AL BARAKA BANK	45000000	0	(4 000 000)	0	41 000 000	0	41 000 000	
ZITOUNA BANK	13 000 000	0	(13 000 000)	0	0	0	0	
AL WIFAK BANK	0	0	0	0	0	0	0	
Total des certificats de leasing	58 000 000	0	(17 000 000)	0	41 000 000	0	41 000 000	
TOTAL GENERAL	444 268 156	107 100 000	(114 037 304)	270 895	437 601 747	280 915 412	156 686 335	

13.2. Analyse des emprunts par maturité :

	Au 31 Décembre 2020								Au 31 Décembre 2019
	≤3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal (1)	Intérêts courus (2)	Contributions à payer au F.P.C (3)	Total Général (1) +(2) +(3)	Total Général
Dettes représentées par un titre									
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission									
Emprunts obligataires à taux fixe	15 946 800	35 101 600	109 887 600	0	160 936 000	6 719 224	0	167 655 224	185 558 684
Emprunts obligataires à taux variable	1 720 000	4 075 700	9 451 400	0	15 247 100	885 009	0	16 132 109	25 623 866
Dettes subordonnées									
- Dettes subordonnées remboursables									
Emprunts obligataires à taux fixe	0	0	4 000 000	12 000 000	16 000 000	263 369	0	16 263 369	20 328 986
Autres fonds empruntés									
- Emprunts contractés auprès d'établissements									
financiers étrangers									
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	0	1 642 857	7 109 524	4 610 778	13 363 159	453 843	0	13 817 002	15 708 029
Banque Africaine de Développement	0	(02.2(4	1 000 546	0	1 505 011	10.222	0	1 51 6 1 40	2 402 520
(BAD)	0	682 364	1 023 546	0	1 705 911	10 232	0	1 716 142	2 402 520
Banque Européenne d'Investissement	1 220 000	7 148 708	20 921 771	0	29 290 479	15 705	164 417	29 470 601	35 785 599
(BEI) SANAD Fund (SANAD)	3 066 666	4 323 555	40 646 225	0	48 036 446	342 831	404 147	48 783 425	24 888 442
Green for Growth Fund (GGF)	0	4 232 578	10 581 467	0	14 814 045	22 717	19 245	14 856 006	18 025 369
BERD	0	10 394 490	32 295 760	0	42 690 250	397 601	0	43 087 851	43 166 649
KFW	0	0	3 507 692	7 892 308	11 400 000	11 949	0	11 411 949	0
- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens Certificats de leasing	· ·	v	3 30, 0,2	, 0,2 300	11 .00 000	11 / 1/	v	11 111 717	v
AL BARAKA BANK	2 000 000	16 000 000	23 000 000	0	41 000 000	12 451	0	41 012 451	45 000 000

Au 31 Décembre 2020									Au 31 Décembre 2019
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal (1)	Intérêts courus (2)	Contributions à payer au F.P.C (3)	Total Général (1) +(2) +(3)	Total Général
ZITOUNA BANK									13 078 001
Crédits directs									
ATB	0	1 623 423	5 744 935	0	7 368 358	20 608		7 388 965	11 810 408
BNA	750 000	2 250 000	750 000	0	3 750 000	27 846	0	3 777 846	6 807 172
CITI BANK	1 000 000	0	0	0	1 000 000	37 581	0	1 037 581	0
ABC BANK	4 000 000	10 000 000	0	0	14 000 000	294 340	0	14 294 340	9 263 054
ATTIJARI	100 000	200 000	1 600 000	100 000	2 000 000	1 862	0	2 001 862	0
STB	250 000	750 000	4 000 000		5 000 000	54 483	0	5 054 483	0
BIAT	0	0	5 714 286	4 285 714	10 000 000	5 072	0	10 005 072	0
otal	30 053 466	98 425 275	280 234 206	28 888 800	437 601 748	9 576 723	587 809	447 766 279	457 446 779

Note 14. Dettes envers la clientèle :

Les dettes envers la clientèle ont atteint 2.676.900 DT au 31 Décembre 2020 contre 5.272.998 DT au 31 Décembre 2019 et se détaillent comme suit :

	31 décembre
	2 020 2 019
Avances et acomptes reçus des clients	2 676 900 5 272 998
Total	2 676 900 5 272 998

Note 15. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 67.559.721 DT au 31 Décembre 2020 contre 53.154.898 DT au 31 Décembre 2019 et se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2 020	2 019
Fournisseurs de biens	67 182 605	52 761 384
Fournisseurs, factures parvenues	4 053 657	3 555 783
Fournisseurs, factures non parvenues	1 336 163	1 286 416
Effets à payer	61 792 785	47 919 185
Autres fournisseurs (2)	377 116	393 514
Compagnies d'assurance	1 036	926
Fournisseurs d'immobilisations propres	25 280	25 280
Divers fournisseurs	350 800	367 308
Total général (1) + (2)	67 559 721	53 154 898

Note 16. Autres passifs:

Les autres passifs totalisent 10.858.859 DT au 31 Décembre 2020 contre 7.066.447 DT au 31 Décembre 2019 et se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2 020	2 019
Provisions pour risques et charges :	2 540 378	1 490 378
- Provision pour risque et charges [A]	2 313 600	1 263 600
- Provision affaires en contentieux	226 778	226 778
Etat impôts et taxes :	5 149 280	2 828 566
- Impôt sur les sociétés à payer 16.1	2 684 548	0
- TVA à payer	1 722 752	2 124 677
- Autres impôts et taxes	741 980	703 889
Personnel:	1 805 258	1 505 254
- Bonus et primes de bilan à payer	1 593 286	1 351 799
- Congés à payer	211 972	153 456
Créditeurs divers	23 396	2 834
- Actionnaires, dividendes à payer	385	385

Total	10 858 859	7 066 447
- Comptes d'attente à régulariser	135 075	132 022
Comptes de régularisation passif :	135 075	132 022
Autres charges à payer	841 511	777 127
Organismes de sécurité sociale	363 962	330 267
- Autres créditeurs divers	23 011	2 448

() Cette provision inclus la couverture du risque social comme suit :

La société ATL a subi, du 13 mars au 18 juin 2017, un contrôle social approfondi mené par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et couvrant la période allant du 1er avril 2014 au 31 décembre 2016.

La notification des résultats de la vérification parvenue à la société le 19 juin et le 1er août 2017, fait état d'un redressement des cotisations dues au titre du régime légal, du régime complémentaire et du régime de réparation des préjudices résultant des accidents de travail de 552 880 DT outre les pénalités de retard.

Suivant jugement en date du 19/02/2019, la cour d'appel a annulée les certificats de contrainte émis à l'encontre de la société, une provision pour la somme de 373 KDT a été constituée pour couvrir ce risque.

Le jugement a été notifié à la CNSS en date du 03/04/2019. A ce jour, la CNSS ne s'est pas pourvue en cassation contre lesdits jugements.

La CNSS nous a notifié des nouvelles contraintes pour le même montant et le même motif, l'ATL a intenté une affaire d'annulation devant le cours d'appel en se basant sur les anciennes répliques avec l'évocation du principe de l'autorité de la chose jugée.

L'audience a été reportée au 16/03/2021 pour plaidoirie.

16.1. Impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S) :

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	31 décembre	
	2 020	2 019
+ Impôt sur les sociétés dû	4 563 358	2 260 647
- Acomptes provisionnels	(1 866 083)	(3 030 487)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(12 728)	(13 421)
Dette (report) d'impôt exigible	2 684 548	(783 261)

^{*}Présenté au niveau des autres actifs

Note 17. Capitaux propres:

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	31 déce	embre
	2 020	2 019
Capital social	32 500 000	32 500 000
Prime d'émission	25 250 000	25 250 000
Réserve légale (A)	2 665 762	2 500 000
Réserve pour réinvestissements exonérés	25 234 069	25 884 443
Réserve extraordinaires	6 000 000	6 000 000
Réserves pour fonds social (B)	1 507 474	1 507 474
Résultats reportés	3 149 484	998 332
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	96 306 789	94 640 248
Résultat de l'exercice (1)	5 466 442	1 666 540
Total des capitaux propres avant affectation (D)	101 773 231	96 306 789
Nombre d'actions (2)	32 500 000	28 750 000
Résultat par action $(1)/(2)$ (C)	0,168	0,058

^(*) Résultats accumulés et non distribués, faisant partie intégrante des fonds propres distribuables en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014.

- (A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.
- **(B)** Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est exclusivement dédié à des utilisations remboursables sous forme de prêts au personnel.
- (C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

^(**) Le montant distribuable en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'arti cle 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014 s'élève à 54 502 DT.

Soldes au 31 Décembre 2018
Augmentation du capital
Réaffectation de réserves en résultats reportés Affectations décidées par l'AGO du 11 mai 2017/2018
Dividendes décidés par l'AGO du 11 mai 2017
Résultat net de l'exercice 2019
Soldes au 31 Décembre 2019
Réaffectation de réserves en résultats reportés
Affectations décidées par l'AGO du 01/07/2020
Résultat net de l'exercice 2020
Soldes au 31 Décembre 2020

Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve pour R.E ^(*)	Réserve extra- ordinaires	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
25 000 000	17 000 000	2 500 000	22 203 813	6 000 000	1 507 474	640 274	9 038 688	83 890 249
7 500 000	8 250 000							15 750 000
			(319 370)			319 370		0
			4 000 000			38 687	(4 038 687)	0
							(5 000 000)	(5 000 000)
							1 666 540	1 666 540
32 500 000	25 250 000	2 500 000	25 884 443	6 000 000	1 507 474	998 331	1 666 541	96 306 789
			(650 374)			650 374		0
		165 762				1 500 779	(1 666 541)	0
							5 466 442	5 466 442
32 500 000	25 250 000	2 665 762	25 234 069	6 000 000	1 507 474	3 149 484	5 466 442	101 773 231

^(*) Réinvestissements exonérés

Note 18. Produits de leasing :

Les produits de leasing se détaillent comparativement comme suit :

			31 décembre	
			2 020	2 019
Intérêts et revenus assimilés (1	l)		64 583 606	66 012 338
Marges financières nettes de le	easing	(A)	63 628 516	62 925 256
Préloyers		(B)	14 000	112 498
Intérêts de retard			4 055 381	3 832 776
Variation des produits réservé	s		(3 114 291)	(858 192)
Autres produits sur opération	s de leasing (2)		2 331 735	2 709 715
Produits sur cessions anticipée	es de biens donnés en leasing		809 589	904 500
Récupération de frais de dossi	ers		683 897	855 855
Récupération de frais de rejet			817 644	943 999
Récupération de frais de télég	ramme		20 604	5 361
Total (1) +(2)			66 915 340	68 722 053
- Encours financiers des contrat	ts actifs			
. Au début de l'exercice			556 483 664	590 924 752
. A la fin de l'exercice			539 744 365	556 483 664
. Moyenne		(C)	548 114 014	573 704 208
- Produits de l'exercice	(D)=(A)+(B)		63 642 515	63 037 754
- Taux moyen		(D)/(C)	11,61%	10,99%

Note 19. Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se détaillent comparativement comme suit :

		31 décembre	
		2 020	2 019
Charges financières des emprunts (1)	(A)	37 842 140	41 570 295
Intérêts sur emprunts obligataires		16 424 624	18 548 693
Intérêts sur emprunts auprès de B & E. F		4 681 935	6 450 515
Intérêts sur emprunts extérieurs		6 638 525	5 119 341
Contributions au F.P.C		2 453 722	3 027 978
Intérêts sur certificats de leasing		6 770 653	7 730 931
Intérêts sur billets de trésorerie		108 829	0
Résorptions des frais d'émission des emprunts		763 853	692 838
Autres charges financières nettes (2)		(59 064)	(75 574)
Intérêts sur comptes courants		(59 064)	(69 946)
Autres produits financiers		0	(5 627)
Relation de couverture (3)		0	0
Gains et pertes nets de change sur actualisation des		261 522	(11 827
emprunts extérieurs		201 322	483)
Gains et pertes nets sur instruments de couverture		$(261\ 522)$	11 827 483
Total (1) +(2) +(3)		37 783 076	41 494 722

⁻ Encours des emprunts

. Au début de l'exercice		444 268 156	525 804 741
. A la fin de l'exercice		437 601 747	444 268 156
. Moyenne	(B)	440 934 952	485 036 449
- Taux moyen	(A)/(B)	8,58%	8,57%

B & E.F: Banques et Etablissements financiers **F.P.C**: Fonds de Péréquation des Changes

Note 20. Produits des placements :

Les produits des placements se détaillent comparativement comme suit :

	31 décembre		
	2 020	2 019	
Produits des placements à court terme (1)	366 826	609 156	
Revenus des certificats de dépôt	366 826	609 156	
Produits des placements à long terme (2)	683 743	314 638	
Dividendes	18 000	185 000	
Revenus nets des fonds gérés	407 138	105 948	
Intérêts sur obligations	2 460	3 690	
Gains sur cession d'actions	220 145	0	
Jetons de présence	36 000	20 000	
Total (1) +(2)	1 050 569	923 794	

Note 21. Autres produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation se détaillent comparativement comme suit :

	31 décembre	
	2 020	2 019
Produits locatifs des contrats de location simple	130 832	89 827
Commissions d'études sur participations	4 985	4 985
Intérêts sur prêts au personnel	43 345	45 512
Subventions d'exploitation (Avance TFP)	68 891	65 632
Ristournes sur contrats d'assurance	359 835	164 238
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	96 652	48 702
Total	704 539	418 896

Note 22. Charges de personnel:

Figurent sous cet intitulé les avantages du personnel, c'est-à-dire toutes formes de contrepartie donnée par la société au titre des services rendus par ses salariés et dirigeants.

Les avantages du personnel de la société comprennent :

- Les avantages à court terme comme les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les congés maladie, l'intéressement et les primes ainsi que les avantages non monétaires dont bénéficient les salariés en activité et les dirigeants ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres prestations de retraite ainsi que l'indemnité de départ à la retraite.

Cette rubrique, totalise au 31 Décembre 2020 la somme de 7.697.103 DT, contre 7.173.358 DT au 31 Décembre 2019.

	Au 31 décembre	
	2 020	2 019
Avantages à court terme (1)	6 896 735	6 332 146
Salaires et compléments de salaires	4 445 220	4 587 318
Bonus et prime de bilan	1 493 759	992 126
Autres charges de personnel	469 941	254 913
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale (*)	462 618	472 076
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail	25 197	25 712
Avantages postérieurs à l'emploi (2)	800 368	841 212
Cotisations patronales au régime de retraite de base	372 412	380 026
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire	147 210	148 798
Primes d'assurance-Complément retraite	221 186	221 339
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	59 559	91 049
Total (1) + (2)	7 697 103	7 173 358

⁽¹⁾ L'ATL cotise aux régimes obligatoires de sécurité sociale tels que prévus par la législation en vigueur. Il s'agit, en l'occurrence, des régimes suivants :

- Régime des prestations familiales et des assurances sociales institué par la loi n° 60-30 du 14 décembre 1960 relative à l'organisation des régimes de sécurité sociale telle que modifiée et complétée par les textes subséquents;
- Régime de base de l'assurance maladie institué par la loi n° 2004-71 du 2 août 2004 portant institution d'un régime d'assurance maladie.
- Régime de réparation des préjudices des accidents de travail et des maladies professionnelles institué par la loi n° 94-28 du 21 février 1994 relative à la réparation des préjudices résultant des accidents du travail et des maladies professionnelles, telle que modifiée ou complété par la loi n° 95-103 du 27 novembre 1995 ;

Les taux et l'assiette des cotisations dues à la C.N.S.S, pour la couverture des régimes obligatoires précités sont fixés comme suit :

✓ Taux applicables à partir du 1^{er} juillet 2009 :

Régime de sécurité sociale	Employeur	Employé	Total
Prestations familiales/assurances sociales (*)	5,18%	1,87%	7,04%
Assurance maladie	4,00%	2,75%	6,75%
Accidents de travail	0,50%	-	0,50%
Total	9,68%	4,62%	14,29%

^(*) Nette de la contribution au régime de retraite de base décomptée sur la base d'une quote-part égale 7,25/20 eme [article 5 (b) du décret n° n°74-499 du 27 avril 1974]

✓ Assiette:

Les cotisations susvisées sont assises sur l'ensemble des éléments des salaires, émoluments, indemnités et tous autres avantages, en espèces ou en nature liés à la qualité de salarié, accordés directement ou indirectement, y compris les avantages accordés par l'intermédiaire de structures issues de l'entreprise et ce, quelles que soient les modalités de leur octroi. Sont entièrement ou partiellement exclus de l'assiette de cotisations les avantages, revêtant un caractère de remboursement de frais, d'indemnisation ou d'action sociale, culturelle et sportive au profit du salarié. La liste des avantages exclus de l'assiette des cotisations, ainsi que les taux et les plafonds d'exemption sont fixés par le décret n° 2003-1098 du 19 mai 2003.

- ⁽²⁾ L'ATL cotise à la C.N.S.S au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. Le personnel de la société bénéficie, en outre, d'un régime d'assurance groupe de retraite.
- ✓ Cotisations au régime obligatoire de retraite de base :

L'ATL cotise au régime obligatoire de retraite de base tel que prévu par la loi n° 60-33 du 14 décembre 1960, instituant un régime d'invalidité, de vieillesse et de survie et un régime d'allocation de vieillesse et de survie, dans le secteur non agricole.

Les taux de cotisations dues à la C.N.S.S et qui sont applicable à la même assiette que celle prévue pour les régimes obligatoires de sécurité sociale (Cf. supra) sont fixés par le décret n° n°74-499 du 27 avril 1974 :

Cotisations	Employeur	Employé	Total
Cotisations directes (article 9)	2,50%	2,75%	5,25%
Contributions indirectes (article 5)	4,89%	1,81%	6,71%
Total	7,39%	4,56%	11,96%

[✓] Cotisations au régime de retraite complémentaire :

L'ATL cotise au régime facultatif de retraite complémentaire au profit des salariés dont la rémunération brute annuelle cotisable au régime obligatoire dépasse le plafond de 6 fois le SMIG, et ce conformément au règlement instituant ledit régime tel qu'approuvé par arrêtés du Ministre des affaires sociales du 18 novembre 1978 et du 27 janvier 1997.

L'assiette et le taux des cotisations sont définis comme suit :

- L'assiette de cotisation est constituée par le différentiel entre la rémunération brute annuelle cotisable au régime obligatoire et le plafond de 6 fois le SMIG.
- Le taux de cotisation, fixé à 9%, est réparti à raison de 2/3 à la charge de l'adhérent et de 1/3 à la charge du participant.
- ✓ Contributions au régime d'assurance groupe de retraite :

L'ATL a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation moyennant le versement d'une prime annuelle. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Note 23. Autres charges d'exploitation :

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comparativement comme suit :

	31 décembre	
	2 020	2 019
Honoraires et autres rémunérations	501 929	960 307
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	254 280	241 019
Autres impôts et taxes	486 803	386 153
Publicité, publications et relations publiques	267 322	136 747
Frais postaux et de télécommunication	182 442	250 818
Services bancaires et assimilés	396 695	412 510
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	171 794	183 558
Cotisations APB	31 238	27 388
Loyers et charges locatives	98 144	95 915
Frais de gestion des valeurs mobilières	120 779	128 471
Autres charges d'exploitation	468 918	407 751
Total	2 980 345	3 230 636

Note 24. Dotations aux amortissements et aux résorptions :

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux comptes de résorptions de frais préliminaires se détaillent comparativement comme suit :

	31 décembre	
	2 020	2 019
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	80 449	56 432
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	607 219	809 320
Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	71 241	71 241
Total	758 910	936 994

Note 25. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

Le coût du risque de contrepartie encouru sur la clientèle ainsi que les dotations nettes des reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs et pour risques et charges se présentent comparativement comme suit :

	31 décembre	
	2 020	2 019
Coût du risque (1)	7 382 057	11 630 334
+ Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	13 858 412	15 376 659
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(6 476 355)	(3 746 325)
+ Pertes sur créances radiées	1 997 725	0
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(1 776 001)	0
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(221 724)	0
Variation des provisions pour dépréciation des autres actifs (2)	62 288	(14 635)

	31 décembre	
	2 020	2 019
+ Dotations	62 288	0
- Reprises	0	(14 635)
Variation des provisions pour risques et charges (3)	1 050 000	625 970
+ Dotations	1 050 000	1 286 752
- Reprises	0	(660 782)
Total $(1) + (2) + (3)$	8 494 345	12 241 668

Note 26. Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres :

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent comparativement comme suit :

	31 décembre
	2 020 2 019
+ Dotations	1 440 956 1 865 065
- Reprises	(140 344) (528 932)
Total	1 300 613 1 336 133

Note 27. Autres gains ordinaires

Au 31/12/2020, les autres gains ordinaires totalisent 1.064.872 dinars contre 309.150 DT au 31/12/2019. Le détail se présente comme suit :

	Au 31 décen	Au 31 décembre	
	2 020	2 019	
Profits exceptionnels	1 064 872	309 150	
Total	1 064 872	309 150	

Ces produits proviennent essentiellement des opérations exceptionnelles réalisées sur les contrats de location : tel que l'a purement des règlements non affectés, les cessions des biens récupérés, le recouvrement de certaines créances radiées, les montants payés par les sociétés d'assurances....

Note 28. Autres pertes ordinaires

Au 31/12/2020, les autres gains ordinaires totalisent 111.948 dinars contre 33.194 DT au 31/12/2019. Le détail se présente comme suit :

	Au 31 décemb	Au 31 décembre	
	2 020	2 019	
Pertes exceptionnelles	111 948	33 194	
Total	111 948	33 194	

Note 29. Impôt sur les bénéfices :

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

		Au 31 décembre	
		2020	2019
Charge courante d'impôt sur les bénéfices	29.1	4 395 613	2 082 175
Total		4 395 613	2 082 175

29.1. Charge courante d'impôt sur les bénéfices :

Pour les exercices clos le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2019, l'impôt sur les sociétés a été décompté, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	Au 31 Décembre	
	2020	2 019
Résultat Net de l'Exercice	5 466 442	1 666 540
A réintégrer		
- Impôt sur les sociétés	4 395 613	2 082 175
- Dotations aux provisions pour risques et charges	1 440 956	630 000
- Transactions, amendes, confiscations et pénalités de toute nature	0	656 752
- Dotations aux provisions sur titres	1 112 288	1 812 717
- Dotations aux provisions sur concours à la clientèle	7 382 057	11 682 682
- Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle	746 926	178 472
- Intérêts de retard sur contrats IJARA	32 527	28 250
- Autres charges non déductibles	505 511	319 289
A déduire		
- Reprises sur provisions pour dépréciation d'autres actifs	0	(675 418)
- Reprises sur provisions pour titres	(140 344)	(528 932)
- Dividendes & plus-values de rétrocession	0	$(185\ 000)$
- Autres déductions	(366 826)	0
Bénéfice fiscal avant provisions	20 575 152	17 667 527
Provisions pour créances douteuses déductibles à hauteur de 100%	(2 657 543)	(11 682 682)
Provisions pour dépréciation de la valeur des actions cotées en bourse	(358 714)	(35 773)
Bénéfice imposable avant réinvestissements exonérés	17 558 894	5 949 072
Déduction pour réinvestissements exonérés	(5 000 000)	0
Résultat fiscal	12 558 894	5 949 072
Impôt sur les sociétés (35% du résultat fiscal)	4 395 613	2 082 175

30. Eléments extraordinaires

> Contribution conjoncturelle exceptionnelle

La Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle (CCE) instituée par l'article 39 de la loi n° 2019-78 du 23 décembre 2019 portant loi de finances pour l'année 2020.

L'article 39 de la loi de finances pour l'année 2020 a prévu le relèvement, à titre temporaire, de la Contribution Sociale de Solidarité due par les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%, et ce, pour une période de 3 ans allant de l'année 2020 jusqu'à l'année 2022.

La Contribution Sociale de Solidarité, est égale au cours de la période 2020-2022, à la différence entre l'impôt sur les sociétés du au taux de 35% majore de 3 points et I 'impôt sur les sociétés dû selon ledit taux sans la majoration des trois points avec un minimum égal a 300 dinars, et ce, pour les banques et les établissements financiers prévus par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Le décret-loi n°2020-30 du 10 juin 2020 a instauré pour les années 2020 et 2021 une taxe conjoncturelle de 2% au profit du budget de l'Etat, à la charge des banques et institutions financières prévus par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.

> Taxe conjoncturelle

Ladite taxe est fixée à 2% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés dont le délai de déclaration intervient au cours des années 2020 et 2021 avec un minimum de 5.000 dinars.

La taxe conjoncturelle exigible au cours de l'année 2020 est payée dans un délai ne dépassant pas la fin du mois d'octobre 2020 par le biais d'une déclaration selon un modèle établi par l'administration. Ladite taxe exigible au cours de l'année 2021 est payée dans les mêmes délais et selon les mêmes modalités impartis pour le paiement de l'impôt sur les sociétés. Ladite taxe n'est pas déductible de l'assiette de l'impôt sur les sociétés.

Note 31. Encaissements autres que leasing :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2020	2019
+ Encaissements sur créances des contrats de location simple	128 623	295 605
+ Jetons de présence perçus	36 000	20 000
+ Ristournes encaissées sur contrats d'assurance	359 835	164 238
+ Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	92 158	48 702
+ Autres	153 489	113 431
Total	770 105	641 975

Note 32. Intérêts perçus :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2020	2019
+ Intérêts perçus sur placements à long terme	2 460	0
+ Intérêts perçus sur placements à court terme	415 562	592 410
± Variation des différences d'estimation sur titres OPCVM	0	97 464
+ Intérêts perçus sur comptes courants bancaires débiteurs	185 430	550
Total	603 452	690 424

Note 33. Intérêts payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2020	2019
+ Intérêts payés sur emprunts obligataires	18 787 559	21 555 444
+ Intérêts payés sur emprunts auprès de B & E. F	5 009 521	7 144 431
+ Intérêts payés sur emprunts extérieurs	6 855 164	5 126 341
+ Contributions payées au F.P.C	2 844 519	4 451 147
+ Intérêts payés sur certificats de leasing	6 594 812	7 545 941
+ Intérêts payés sur billets de trésorerie	108 829	0
+ Intérêts payés sur comptes courants bancaires	126 366	27 518
Total	40 326 771	45 850 821

B & E.F: Banques et Etablissements financiers F.P.C: Fonds de Péréquation des Changes

Note 34. Impôts sur le résultat payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 dé	Au 31 décembre	
	2020	2019	
+ Impôt sur les sociétés payé	1 575 113	82 146	
+ Acomptes provisionnels payés	0	3 030 487	
+ Retenues à la source opérée par les tiers	94 229	(7 370)	
Total	1 669 342	3 105 263	

Note 35. Dividendes reçus sur placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 déc	Au 31 décembre		
	2020	2019		
+ Dividendes perçus sur titres UNIFACTOR	18 000	15 000		
Total	18 000	15 000		

Note 36. Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre		
	2020	2019	
+ Produits perçus sur FG 3 SICAR INVEST	87 136	0	
+ Produits perçus sur FG 3 ATD SICAR	0	199 770	
Total	87 136	199 770	

Note 37. Décaissements sur acquisition de placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 (Au 31 décembre	
	2020	2019	
+ Participation ATL LLD	0	996 000	
Total	0	996 000	

Note 38. Encaissements provenant de la cession de placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 déc	Au 31 décembre		
	2020	2019		
+ Remboursements sur fonds à capital risque	416 551	650 374		
+ Remboursements sur emprunt national	20 000	0		
Total	436 551	650 374		

Note 39. Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre		
	2020	2019	
+ Coût d'entrée des immobilisations incorporelles acquises	72 000	79 464	
+ Coût d'entrée des immobilisations corporelles acquises	265 323	183 791	
+ TVA récupérable et autres droits sur acquisition d'immobilisations	20 262	44 275	
- Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en fin de période	0	(21 714)	
Total	357 585	285 816	

Note 40. Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 dé	Au 31 décembre		
	2020	2019		
+ Valeur brute des immobilisations cédées	44 742	113 335		
- Amortissements cumulés des immobilisations cédées	(44 742)	(104592)		
± Résultat de cession des immobilisations	29 224	59 189		
Total	29 224	67 932		

Note 41. Dividendes versés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31	Au 31 décembre	
	2020	2019	
+ Détachement de dividendes	0	5 000 000	
- Dividendes non versés	0	(35)	
Total	0	4 999 965	

Note 42. Encaissements provenant des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre		
	2020	2019	
+ Encaissements sur émission d'emprunts obligataires	40 000 000	20 000 000	
+ Encaissements sur emprunts extérieurs	44 100 000	42 690 250	
+ Encaissements sur emprunts bancaires à moyen terme	17 000 000	0	
+ Encaissements sur certificats de leasing	5 000 000	0	
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	1 000 000	0	
Total	107 100 000	62 690 250	

Note 43. Remboursement des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre		
	2020 2019		
+ Remboursements sur emprunts obligataires	69 097 900	66 302 700	
+ Remboursements sur emprunts extérieurs	20 946 507	17 534 399	
+ Remboursements sur crédits bancaires à moyen terme	0	12 644 412	
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	6 992 897	21 000 000	
+ Flux net sur certificats de leasing	17 000 000	15 000 000	
Total	114 037 304	132 481 511	

Note 44. Trésorerie :

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente comparativement comme suit :

	Au 31 dé	ecembre
	2020	2019
+ Avoirs en banques	22 176 142	17 557 454
- Découverts bancaires	(280 738)	(9 170)
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	79
+ Avoirs en caisse	45 284	31 915
+ Placements en OPCVM de distribution obligataire	321	321
Total	21 941 087	17 580 599

Note 45. Transactions avec les parties liées :

45.1. Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux :

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute inscrite en charges de l'exercice 2020 ainsi que les avantages en nature et les jetons de présence de 2020. Il présente, en outre, les autres éléments constitutifs d'avantages à court terme sous forme de droits aux congés payés, et de cotisations au régime d'assurance groupe ainsi que des cotisations de sécurité sociale liées aux régimes obligatoires de prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles.

	Président	du conseil	Ancie	en DG	Nouve	au DG	Ancie	n DGA	Nouve	auDGA	Adminis	trateurs
					Charges		Charges				Charges	
	Charges de	Passif au	Charges de	Passif au	de	Passif au	de	Passif au	Charges de	Passif au	de	Passif au
Nature de la rémunération	l'exercice	31/12/2020										
Avantages à court terme	0	0	444 085	0	470 435	312 437	78 938	0	105 876	41 408	0	0
Salaires mensuels	0	0	521 097	0	119 718	0	94 446	0	43 388	0	0	0
Prime de bilan	0	0	-87 205	0	312 437	312 437	-49 818	0	40 088	40 088	0	0
Avantages en nature	0	0	4 579	0	3 434	0	3 413	0	550	0	0	0
Droits aux congés acquis et non o	0	0	0	0	0	0	5 434	0	5 239	1 320	0	0
Cotisations au régime d'assuranc	0	0	5 614	0	5 296	0	4 345	0	2 014	0	0	0
Cotisations aux régimes de sécur	0	0	0	0	18 911	0	10 479	0	14 598	0	0	0
Régime d'assurance complément	0	0	0	0	6 734	0	6 734	0	0	0	0	0
Régime d'assurance Indemnité de	0	0	0	0	3 906	0	3 906	0	0	0	0	0
Jetons de présence	45 000	45 000	10 000	0	0	0	0	0	0	0	290 000	290 000
Total	45 000	45 000	454 085	0	470 435	312 437	78 938	0	105 876	41 408	290 000	290 000

Les avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant aux mandataires sociaux peuvent être récapitulés comme suit :

	Ancien DG	Nouveau DG	Ancien DGA	Nouveau DGA
Avantages postérieurs à l'emploi				
Régimes de retraite à cotisations définies				
Cotisations dues par la société dans l'année				
Régime national de base	0	27 910	4 138	12 263
Régime national complémentaire	0	21 020	1 540	2 335
Régime d'assurance complément retraite	0	6 734	6 734	0
Régime d'assurance indemnité de départ à la retraite	0	3 906	3 906	0
Total	0	59 569	16 318	14 598

45.2. Nature des relations avec les parties liées :

Les principales parties liées à la société ATL sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec l'ATL. La liste des parties liées à l'ATL se présente comme suit :

A.T. B Actionnaire détenant 40,04% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci un contrôle de droit.

ENNAKL	Actionnaire détenant 8,21% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
B.N. A	Actionnaire détenant 10,77% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
ATD SICAR	Filiale de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2019 : 44,09%) (***)
A.F.C	Entreprise associée de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2019 : 34,29%) (***)
FCP SALAMETTE CAP ^(*)	Entreprise associée de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2019 : 0,18%) (***)
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV ^(****)	Filiale de la BNA et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de l'A.T.B au 31 décembre 2019 : 0,081%) (***)
S.I.C.A.R INVEST	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2019 : 74,74%) (***)
B.N.A CAPITAUX	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2019 : 99,26%) (***)

45.2.1. Flux de transactions avec les parties liées

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, certaines transactions ont été conclues par l'A.T. L avec les parties liées sus-indiquées. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant:

^(**) OPCVM dont le gestionnaire est l'A.F.C et le dépositaire est l'A.T.B.
(**) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe A.T.B.
(***) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe B.N.A.
(****) SICAV obligataire

Opérations de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	ENNAKL
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2019/1					207 500	207 500		
Commissions sur tenue des registres de valeurs mobilières						(6 000)		
Commissions de gestion des fonds à capital risque			(10 052)	(98 806)				
Commissions sur opérations bancaires	(32 662)	(3 937)						
Intérêts sur découverts bancaires	(115 219)	(33 874)						
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires	43 185	36 909						
Intérêts perçus sur placements à court terme en certificats de dépôt	214 485	72 884						
Intérêts sur emprunts obligataires	(664 476)	(773 341)					(419 758)	
Intérêts intercalaires sur emprunts obligataires		(11 852)					(40 636)	
Intérêts sur crédits bancaires à moyen terme	(1 809 532)	(640 247)						
Commission d'apporteur d'affaires	(28 000)							
Acquisition de biens donnés en leasing/contrats mis en force								(30 958 16

45.2.2. Encours des opérations réalisées avec les parties liées

L'encours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 décembre 2020 comme suit :

Soldes à la fin de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	ENNAKL
Échéances, en principal, à plus d'un sur emprunts bancaires	(4 081 816)	(750 000)					
Échéances, en principal, à moins d'un sur emprunts bancaires	(3 286 541)	(3 000 000)					
Intérêts courus et non échus sur emprunts bancaires	(13 054)	(27 846)					
Échéances à plus d'un an sur emprunts obligataires	(5 551 415)	(4 040 688)				(2 138 293)	
Échéances à moins d'un an sur emprunts obligataires	(3 177 200)	(2 604 800)				(5 143 438)	
Intérêts courus et non échus sur emprunts obligataires	(211 243)	(386 409)				(283 143)	
Placements à court terme en certificats de dépôts au nominal	110 000 000	35 000 000					
Intérêts précomptés non courus sur certificats de dépôt	(14 232)	(13 941)					
Commissions de gestion de fonds à capital risque, à payer			(64 902)	(21 944)			
Fournisseurs de biens donnés en leasing							56 000
Effets à payer sur biens donnés en leasing							(30 598 188)
Solde net des comptes de trésorerie	8 625 402	4 958 797			79)	

Note 46. Engagements hors bilan:

46.1. Autres engagements donnés :

Sous cet intitulé figurent le principal à échoir et les intérêts à courir au titre des tirages imputés sur les lignes BIRD, BAD et KFW. Leur détail se présente comme suit :

	Au 31 D	écembre
	2020	2019
Principal à échoir sur emprunts extérieurs	26 469 070	17 560 958
Intérêts à courir sur emprunts extérieurs	7 864 605	5 107 606
Total	34 333 675	22 668 564

45.2. Garanties reçues d'établissements bancaires :

Sous cet intitulé figurent les autorisations irrévocables et confirmées données en faveur de la BCT, sur ordre et pour le compte de l'ATL, par deux banques de la place en vue de débiter leurs comptes ouverts chez la Banque Centrale du montant exigible au titre des emprunts extérieurs susvisés.

Note 47. Evénements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 02 Février 2021. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Ces états financiers sont préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation.

Note 48. Risques encourus, fonds propres et ratio de solvabilité :

Les tableaux suivants récapitulant, au 31 décembre 2020, le calcul des risques encourus, des fonds propres nets et du ratio de solvabilité de la société conformément aux dispositions de l'article 2 de la circulaire n°2018-06 du 05 Juin 2018 :

Fonds propres nets de la société

En	Kdt
----	-----

Rubriques	31/12/2020 [1]	31/12/2019 [2]	Variation [1]-[2]
I- FONDS PROPRES NETS DE BASE	-	-	
FONDS PROPRES DE BASE (F)	101 773	96 307	5 466
1) Capital ou dotation	32 500	32 500	0
2) Prime d'émission	25 250	25 250	0
3) Réserves (hors réserves de réévaluations)	33 900	34 384	-485
3) Fonds social constitué par affectation du résultat	1 507	1 507	0
4) Report à nouveau créditeur	3 149	998	2 151
5) Résultats non distribués de l'exercice	5 466	1 667	3 800
6) Résultats arrêtés à des dates intermédiaires	0	0	0
ELEMENTS A DEDUIRE (G)	5 942	3 630	2 312
1) Part non libérée du capital ou de la dotation non versée	0	0	0

			Liiikat
Rubriques	31/12/2020 [1]	31/12/2019 [2]	Variation [1]-[2]
2) Actions propres détenues directement u indirectement à travers des entités contrôlées totalement, évaluées à leur valeur comptable	0	0	0
3) Non-valeurs nettes d'amortissements	1 804	1 930	-126
4) Résultats déficitaires en instance d'approbation	0	0	0
5) Report à nouveau débiteur	0	0	0
6) Les participations et les créances assimilables à des fonds propres détenues dans d'autres établissements de crédit	1 700	1 700	0
7/Montants de dépassement sur les normes légales de participation visées par l'article 75 de la loi n° 2016-48	0	0	O
7) Dividendes à prélever sur les résultats distribuables 2020 (prorata temporis)*	2 438	0	2 438
FONDS PROPRES NETS DE BASE (FPNB)	<u>95 832</u>	<u>92 677</u>	<u>3 155</u>
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	-	-	
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES DE PREMIER NIVEAU (H)	7 286	4 512	2 774
1) Réserves de réévaluations	0	0	0
2) Subventions non remboursables	0	0	C
3)) Provisions collectives au sens de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 dans la limite de 1,25% des risques de crédit pondérés visés au premier alinéa de l'article 11 de la présente circulaire	7 286	4 512	2 774
4) Plus - values latentes sur les titres de placements avec une décote de 55% sur la différence positive calculée, titre par titre, entre le prix de marché et le coût d'acquisition de ces titres	0	0	O
5) Fonds provenant de l'émission de titres, notamment à durée indéterminée, ainsi que ceux provenant d'emprunts répondants aux conditions fixées au point 5 de a) de l'article 4 de la présente circulaire	0	0	C
Eléments à déduire (I)	0	0	O
1) Montant des créances subordonnées visées au point 5 de a) de l'article 4 de la présente circulaire détenues sur les établissements assujettis installés en Tunisie et les établissements assimilés installés à l'étranger.	0	0	O
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES DE DEUXIEME NIVEAU (J)	16 000	20 000	-4 000
Fonds provenant de l'émission des titres ou d'emprunts subordonnés répondants aux conditions fixées au point b) de l'article 4 de la présente circulaire*	16 000	20 000	-4 000
Eléments à déduire	0	0	C
1) Montant des créances subordonnées visées au point b) de l'article 4 e la présente circulaire détenues sur les établissements assujettis installés en Tunisie et les établissements assimilés installés à l'étranger	0	0	C
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES (FPC)	23 286	<u>24 512</u>	<u>-1 226</u>
FONDS PROPRES NETS (FPN)	119 117	117 189	1 929

^{*}L'encours du crédit subordonné

Risque de crédit

CATEGORIES D'ENGAGEMENTS	Concours bruts (1]	Garanties reçues (imputables sur les risques encourus) (2]	Provisions affectés et Agios réservés (3)	Risques encourues (4)=(1)-(2)- (3)	Quotité (5)	Risques encourus (6)=(5*4)
Les valeurs en caisse et valeurs assimilés	46			46	0%	0
Les créances sur la Banque Centrale de Tunisie				0	0%	0
Les concours directs à l'Etat Tunisien	14 551			14 551	0%	0
A- RISQUES SUR LA CLENTELE	633 870	0	52 376	581 493		566 051
I- ENGAGEMENTS DU BILAN	614 175	0	52 376	561 799		546 357
1. Crédits à la clientèle	588 876	0	44 534	544 342		528 900
1.1/Crédits à l'habitat					50%	0
1.2/ Opérations de leasing	514 903	0	1 924	512 979		497 537
* Leasing immobilier	30 884	0	0	30 884	50%	15 442
* Leasing mobilier	484 019	0	1 924	482 095	100%	482 095
1.3/ Crédits impayés, y compris les impayés sur les crédits à l'habitat et leasing immobilier	73 973		42 610	31 362	100%	31 362
1.4/ Prêts participatifs et comptes courants associés				0	100%	0
1.5/ Crédits sur les administrations régionales ou locales				0	20%	0
1.6/ Autres crédits				0	100%	0
2. Portefeuille titres	25 299	0	7 842	17 457		17 457
2.1/ Portefeuille titre commercial				0	100%	0
2.2/ Portefeuille titres d'investissement	25 299		7 842	17 457	100%	17 457
II- ENGAGEMENTS EN HORS BILAN	19 694	0	0	19 694		19 694
Cautions, avals et autres garanties données en faveur de la clientèle	0	0	0	0		0
1.1/ Aval ou ligne de substitution de billets de trésorerie				0	50%	0
1.2/ Obligations cautionnées				0	100%	0
1.3/ Cautions de marchés publics	0	0	0	0		0
Cautions de marchés publics				0	50%	0
Cautions de marchés publics				0	100%	0
1.4/ Cautions douanières				0	50%	0
1.5/ Garanties de remboursement de crédits accordés par des établissements à la clientèle				0	100%	0
1.6/ Autres garanties par signature				0	100%	0
2. Crédits documentaires	0	0	0	0		0
2.1/ Acceptations de payer liées au financement du commerce extérieur				0	100%	0
2.2/ Ouverture de crédits documentaires irrévocables				0	100%	0
2.3/ Ouverture de crédits documentaires confirmés sans que les marchandises objet desdits crédits servent de garantie				0	50%	0
2.4/ Ouverture de crédits documentaires confirmés lorsque les marchandises objet desdits crédits servent de garantie				0	20%	0
3. Engagements de financement donnés	19 694	0	0	19 694		19 694
3.1/ Crédits à l'habitat notifiés non utilisés				0	50%	0
3.2/ Autres crédits à la clientèle notifiés			•	40.004		40.004
non utilisés	19 694	0	0	19 694		19 694

CATEGORIES D'ENGAGEMENTS	Concours bruts (1]	Garanties reçues (imputables sur les risques encourus) (2]	Provisions affectés et Agios réservés (3)	Risques encourues (4)=(1)-(2)- (3)	Quotité (5)	Risques encourus (6)=(5*4)
Autres engagements de financement en faveur de la clientèle	19 694			19 694	100%	19 694
4. Participations non libérées				0	100%	0
B- RISQUES SUR LES ETABLISSEMENTS ASSUJETTIS INSTALLES EN TUNISIE	49 143	0	0	49 143		9 829
I- ENGAGEMENTS DU BILAN 1. Créances sur les établissements	49 143	0	0	49 143	000/	9 829
assujettis	49 143			49 143	20%	9 829
2. Obligations autres que les obligations subordonnées sur les établissements assujettis				0	20%	0
II- ENGAGEMENTS EN HORS BILAN	0	0	0	0		0
1. Cautions, avals et autres garanties données en faveur des établissements assujettis				0	20%	0
2. Engagement de financement donnés				0	20%	0
3. Contre garanties reçues des				0	20%	0
établissements assujettis C- RISQUES SUR LES BANQUES ET LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS ASSIMILES ASSUJETTIS INSTALLES A L'ETRANGER	0				2070	Ţ.
I- ENGAGEMENTS DU BILAN	0	0	0	0		0
1.Créances sur les banques et établissements financiers assimilés	0	0	0	0		0
1.1/ Créances sur les banques et établissements dont la durée résiduelle est supérieure à une année				0	100%	0
1.2/ Créances sur les banques et établissements dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à une année				0	20%	0
2. Portefeuille titres	0	0	0	0		0
2.1/ Obligations dont la durée résiduelle est supérieure à une année autres que les obligations subordonnées émises par les banques ou les établissements financiers assimilés				0	100%	0
2.2/ Obligations dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à une année autres que les obligations subordonnées émises par les banques ou les établissements financiers assimilés				0	20%	0
II- ENGAGEMENTS EN HORS BILAN	0	0	0	0		0
Engagements par signature en faveur des banques et établissements financiers assimilés venant à échéance au cours des 12 prochains mois				0	20%	0
2. Crédits documentaires	0	0	0	0		0
2.1/ Acceptation à payer				0	20%	0
2.2/ Confirmation des crédits documentaires				0	20%	0
3. Contre garanties reçues des banques ou des établissements financiers assimilés				0	20%	0
4. Autres engagements par signature en faveur des banques et établissements financiers assimilés				0	100%	0
D- AUTRES ENGAGEMENTS DU BILAN ET DE L'HORS BILAN	7 634	0	344	7 290		6 990
1. Prêts syndiqués accordés à des gouvernements étrangers				0	20%	0
2. Crédits aux personnels	519		4	515	100%	515

CATEGORIES D'ENGAGEMENTS	Concours bruts (1]	Garanties reçues (imputables sur les risques encourus) (2]	Provisions affectés et Agios réservés (3)	Risques encourues (4)=(1)-(2)- (3)	Quotité (5)	Risques encourus (6)=(5*4)
3. Crédits habitats aux personnels	601			601	50%	300
4. Immobilisations nettes d'amortissements	4 087			4 087	100%	4 087
5. Autres postes d'actifs	2 427		340	2 088	100%	2 088
6. Crédits habitat aux personnels notifiés non utilisés				0	50%	0
Total	690 647	0	52 720	637 927		582 870
					•	
Total risques encourus (opérationnel)						53 370
Total risques encourues						636 240

Risque opérationnel

Rubriques	
PNB année N (2020)	30 183
PNB année N (2019)	28 151
PNB année N-1 (2018)	27 058
Moyenne des produits nets bancaires strictement positifs	28 464
Exigence en fonds propres au titre du risque opérationnel b=a*15%	4 270
Total risques encourus (opérationnel) E2 =b*12,5	53 370

Détermination du ratio de couverture des risques pondérés par les fonds propres nets de base

Le ratio de couverture des risques tel qu'il résulte du rapport entre les fonds propres nets de base et le total des risques encourus, s'élève au 31 Décembre 2020, à 15,06 % se situant ainsi au-dessus du seuil minimum fixé par la Banque centrale de Tunisie, à savoir 7%, contre 14,25% au 31-12-2019.

RATIO DE COUVERTURE DES RISQUES	15,06%
FONDS PROPRES NETS DE BASE	95 832
TOTAL RISQUES ENCOURUS	636 219

Détermination du ratio de couverture des risques

Le ratio de couverture des risques résultant du rapport entre les fonds propres nets et le total des actifs pondérés, s'élève au 31 Décembre 2020, à 18,72 % se situant, ainsi au-dessus du seuil minimum fixé par la Banque Centrale de Tunisie, soit 10%, contre 18,01% au 31/12/2019.

RATIO DE COUVERTURE DES RISQUES	18,72%
FONDS PROPRES NETS	119 117
TOTAL RISQUES ENCOURUS	636 240

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2020

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Lease,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Arab Tunisian Lease, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total bilan 630 915 Milles Dinars et des capitaux propres positifs de 101 773 Milles Dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 5 466 Milles Dinars.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 02 Février 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Lease, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Arab Tusian Lease conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon le Code de déontologie.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Question clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée.

Ces questions sont traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et aux fins de la formation de notre opinion pour ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3-1- Évaluation des créances issues d'opérations de leasing

Risques identifiés

En tant qu'établissement financier, la Société est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une ou plusieurs contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Il en résulte que la Société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédits avérés inhérents à ses activités. Ces dépréciations peuvent prendre la forme de dépréciations individuelles des engagements du bilan et de l'hors bilan concernés (y compris celles additionnelles) ou de dépréciations collectives au titre d'un portefeuille de crédits appartenant à un même secteur d'activité économique ou à une même zone géographique, affecté par des événements économiques exceptionnels, et non déprécié individuellement.

La Société comptabilise les dépréciations au titre de ses créances issues de contrats de leasing, aussi bien à base individuelle qu'à base collective, dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, et comme décrits dans la note 3 (c-2) des états financiers, sont remplis.

Au 31 décembre 2020, les créances sur la clientèle s'élèvent à 591 553 KDT, les provisions constituées en couverture de ces créances s'élèvent à 47 096 KDT et les produits réservés ont atteint 5 631 KDT.

Compte tenu de l'exposition de la Société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré l'évaluation des provisions sur créances douteuses et le calcul des produits réservés comme des points clés dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons apprécié la pertinence du dispositif de contrôle du risque de crédit au sein de la Société.

Nous avons, également, testé les contrôles informatisés concernant l'identification et l'évaluation des dépréciations des concours à la clientèle, compte tenu des garanties en possession.

Nos travaux ont porté plus particulièrement sur :

- Le rapprochement de la situation des engagements aux données comptables ;
- L'appréciation de la pertinence de la méthodologie retenue par la Société par rapport aux règles édictées par la B.C.T;
- L'appréciation de la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- L'appréciation, sur base d'échantillons, des hypothèses et des données retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification de l'homogénéité de la segmentation retenue pour les groupes de contreparties relevant des classes A et B1, ainsi que de l'estimation des pertes de valeurs collectives au titre de chaque segment ;
- La vérification de la matérialisation et de la traduction des ajustements proposés dans les comptes de la société.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2020 incombe à cet organe de direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste, en application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du code des sociétés commerciales, à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ledit rapport semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de

notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne sue nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous avons sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit.

Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 19 Mars 2021

Les commissaires aux comptes

FMBZ KPMG
Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Cabinet CMC
Mr Chérif BEN ZINA

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats financiers- Exercice clos le 31 décembre 2020

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Lease

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions conclues en 2020

L'ATL a contracté un emprunt auprès de l'AFD pour un montant qui varie entre 12 et 15 Millions d'EURO avec une maturité de 5 ans dont une année de grâce et au taux EURIBOR le jour de décaissement augmenté de 4%.

Au 31/12/2020, ce crédit n'est pas encore mis en place.

L'ATL a contracté un emprunt auprès de SANAD pour un montant de 10 Millions d'EURO avec une maturité de 5 ans dont une année de grâce et aux taux EURIBOR le jour de décaissement augmenté de 3.35%.

Au 31/12/2020, ce crédit n'est pas encore mis en place.

L'ATL a contracté un emprunt auprès de KFW pour un montant de 12 Millions d'EURO avec une maturité de 10 ans dont quatre années de grâce et aux taux fixe de 4,75%. La commission d'engagement s'élève à 0,25%.

La charge d'intérêt de l'exercice 2020 s'élevé à12.KDT.

L'ATL a contracté un emprunt auprès de l'ATB, qui détient 40,04%, pour un montant de 8 000 KDT avec une maturité de 5 ans et au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 2,3% l'an. Une commission d'étude à 0,25% flat du montant du crédit devra être acquittée lors du premier déblocage des fonds.

Au 31/12/2020, ce crédit n'est pas encore mis en place.

L'ATL a contracté un emprunt auprès de la BNA, qui détient 10,77%, pour un montant de 15 000 KDT avec une maturité de 5 ans et au taux du marché monétaire majoré de 2,5% l'an. La BNA percevra en outre une commission forfaitaire de 19 KDT HTVA.

Au 31/12/2020, ce crédit n'est pas encore mis en place.

L'ATL a contracté un emprunt auprès de la BNA, qui détient 10,77%, pour un montant de 7 000 KDT avec une maturité de 5 ans et au taux du marché monétaire majoré de 2,5% l'an. La BNA percevra en outre une commission forfaitaire de 9 KDT HTVA.

Au 31/12/2020, ce crédit n'est pas encore mis en place.

L'ATL a contracté un emprunt auprès de la BNA, qui détient 10,77%, pour un montant de 5 000 KDT avec une maturité de 5 ans et au taux du marché monétaire majoré de 3% l'an. La BNA percevra en outre une commission forfaitaire de 6 KDT HTVA.

Au 31/12/2020, ce crédit n'est pas encore mis en place.

Au 31/12/2020, la BNA a accordé à l'ATL une caution bancaire relative au crédit KFW pour un montant de 11 400 KDT sur 10 ans. L'exercice 2020, n'a supporté aucune charge.

Le placement des excédents de liquidité auprès de l'ATB sous forme de certificats de dépôt à intérêts précomptés. Les intérêts courus, en 2020, et constatés parmi les revenus de placement se sont élevés à 212 KDT, détaillés comme suit :

Nature de la convention	Date Souscription	Date Tombée	Montant (DT)	Durée (J)	Taux facial	Revenus de placement 2020	
Certificat de dépôt	15/09/2020	25/09/2020	25 000 000	10	7,79%	53 980	
Certificat de dépôt	16/09/2020	26/09/2020	8 000 000	10	7,79%	17 274	
Certificat de dépôt	25/09/2020	05/10/2020	25 000 000	10	7,79%	53 980	
Certificat de dépôt	26/09/2020	06/10/2020	4 000 000	10	7,76%	8 604	
Certificat de dépôt	08/12/2020	18/12/2020	18 000 000	10	7,13%	35 580	
Certificat de dépôt	18/12/2020	28/12/2020	18 000 000	10	7,13%	35 580	
Certificat de dépôt	28/12/2020	07/01/2021	12 000 000	10	7,13%	7 130	
Total						212 127	

Le placement des excédents de liquidité auprès de la BNA sous forme de certificats de dépôt à intérêts précomptés. Les intérêts courus, en 2020, et constatés parmi les revenus de placement se sont élevés à 72 KDT, détaillés comme suit :

Nature de la convention	Date Souscription	Date Tombée	Montant (DT)	Durée (J)	Taux facial	Revenus de placement 2020
Certificat de dépôt	15/09/2020	25/09/2020	7 000 000	10	7,79%	15 115
Certificat de dépôt	25/09/2020	05/10/2020	8 000 000	10	7,79%	17 274
Certificat de dépôt	05/10/2020	15/10/2020	8 000 000	10	7,76%	17 207
Certificat de dépôt	15/10/2020	25/10/2020	5 000 000	10	7,76%	10 755
Certificat de dépôt	25/10/2020	04/11/2020	5 000 000	10	7,76%	10 755
Certificat de dépôt	29/12/2020	07/02/2021	2 000 000	40	7,13%	792
Total						71 897

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- La convention de collaboration commerciale conclue avec l'ATB, administrateur, portant sur la commercialisation des produits leasing. En contrepartie, l'ATB et ses agents perçoivent une commission au taux de 0,3% de la base locative par dossier mis en force. En 2020, la charge de la période s'élève à 28 KDT.
- Les conventions conclues avec la société ATD SICAR, dont l'ATB est administrateur, et relatives à la gestion de cinq fonds à capital risque, selon les modalités suivantes :
 - En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 3) de 1 400 KDT, objet de la convention du 25 mars 2008, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1,25% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission

de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission égale à 10% (hors TVA) des produits des participations et autres placements.

- En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 4) de 2 500 KDT, objet de la convention du 25 mars 2009, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL:
 - Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
 - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.
- En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 5) de 4 100 KDT, objet de la convention du 25 mars 2010, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL:
 - Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
 - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.
- En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 6) de 3 450 KDT, objet de la convention du 20 avril 2011, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL:
 - Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées;
 - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2020, à 99 KDT hors TVA.

- Les conventions conclues avec la société SICAR INVEST, dont la BNA est administrateur, et relatives à la gestion de deux fonds à capital risque, selon les modalités suivantes :
 - En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 2) de 500 KDT, objet de la convention du 24 novembre 2008, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) prélevée sur les actifs du fonds valorisés à la fin de chaque exercice. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST d'une commission égale à 10% des plus-values de rétrocession réalisées ou toute autre forme de produits de placements.

- En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 3) de 2 000 KDT, objet de la convention du 8 juin 2012, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 0,5% (hors TVA) de l'encours des fonds confiés avec un plafond de 200 KDT. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST d'une commission égale à 5% (hors TVA) sur les produits perçus et d'une commission de recouvrement assise sur le montant encaissé des titres cédés en capital selon le barème suivant :
 - 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois ;
 - 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an ;
 - 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure à un an.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2020, à 10 KDT hors TVA.

• Le montage de tout emprunt obligataire émis par l'ATL par l'intermédiaire de la société AFC (dont l'ATB est administrateur) et de la société BNA Capitaux (dont la BNA est administrateur). En contrepartie de leurs prestations, lesdits intermédiaires en bourse se partagent, à l'occasion de chaque nouvelle émission, une commission d'établissement du document de référence fixée à 10 KDT (hors TVA) et une commission d'élaboration de la note d'opération fixée à 5 KDT (hors TVA).

L'émission par l'ATL, en 2020, des emprunts obligataires 2020/1 a rendu exigible, au profit desdits intermédiaires en bourse, les rémunérations suivantes exprimées en hors TVA :

Nature des rémunérations	AFC	BNA CAPITAUX
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2020/1	8 KDT	8 KDT

• Le placement de tout emprunt obligataire émis par l'ATL par l'intermédiaire de la société AFC (dont l'ATB est administrateur) et de la société BNA Capitaux (dont la BNA est administrateur). En contrepartie de leurs prestations, lesdits intermédiaires en bourse se partagent une commission de placement flat calculée sur la base de 1% du montant placé.

L'émission par l'ATL, en 2020, de l'emprunt obligataire 2020/1 ont rendu exigible, au profit desdits intermédiaires en bourse, les rémunérations suivantes exprimées en hors TVA :

Nature des rémunérations	AFC	BNA CAPITAUX	
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2019/1	200 KDT	200 KDT	

• La convention de tenue des registres des titres de capital et des obligations émis par l'ATL ainsi que des droits qui leurs sont attachés conclue avec la société BNA capitaux, dont la BNA est administrateur. En contrepartie, la société BNA Capitaux perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de 6 KDT. L'ATL a, ainsi, supporté, en 2020, une charge d'égal montant.

- La convention de crédit à moyen terme de 6 000 KDT contractée par la société auprès de l'ATB, administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré 2,3 points de pourcentage. Cette convention a donné lieu au prélèvement, par l'ATB, d'une commission de montage et de mis en place fixée à 0,25% flat du montant du crédit, soit 15 KDT. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2020, la somme de 260 KDT.
- La convention de crédit à moyen terme de 15 000 KDT contractée par la société auprès de la BNA, administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré 2,5 points de pourcentage. Cette convention a donné lieu au prélèvement, par la BNA, d'une commission de montage et de mis en place fixée à 0,1% flat du montant du crédit, soit 15 KDT. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2020, la somme de 523 KDT.
- La convention de crédit à moyen terme de 10 000 KDT contractée par la société auprès de l'ATB, administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré 2,2 points de pourcentage. Cette convention a donné lieu au prélèvement, par l'ATB, d'une commission de montage et de mis en place fixée à 0,25% flat du montant du crédit, soit 25 KDT. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2020, la somme de 659 KDT.

III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

• La rémunération de Monsieur Slimane BETTAIEB (Ancien directeur Général) été fixée par décisions du Conseil d'Administration du 28 avril 2006 et du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1^{er} mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.

La mission de Monsieur Slimane BETTAIEB a pris fin le 29 juin 2020 et le conseil d'administration a lui attribué les avantages suivants :

- Prime de fin de service nette : 1 salaire par an d'ancienneté, soit 14,5 salaires
- Quote-part du bonus 2020 nette équivalent à un demi-bonus de la moyenne des bonus de 2017,2018 et 2019
- Achat de voiture de fonction en sa possession à la valeur comptable nette TTC soit, 34 KDT
- La rémunération de Monsieur Zouhair TAMBOURA (Nouveau directeur Général) a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 29 juin 2020. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1^{er} janvier de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM), et d'une prime de bilan fixée,

par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.

Outre le directeur général bénéficie d'une prime de fin de service correspondant à un salaire net par an de service à l'ATL avec un maximum de 15 salaires. Il bénéficiera aussi d'une quote-part de la prime de fin d'année de son départ calculée sur la base de la moyenne du bonus des trois dernières années. Il bénéficiera aussi de la cession de la voiture de service à sa valeur comptable nette le jour de son départ.

- La rémunération de l'ancien Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1^{er} Mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.
- La rémunération du nouveau Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 25 Août 2020. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1^{er} Octobre de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM), et d'une prime de bilan fixée, par

le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.

- L'ATL a souscrit au profit de ses employés une assurance groupe. Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient des avantages découlant de ce régime.
- L'ATL a, en outre, souscrit au profit de ses employés une assurance complément de retraite et une assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite fixée par l'article 53 de la convention collective des banques et des établissements financiers à six mois du dernier salaire brut. Le Directeur Général et le directeur général adjoint bénéficie des avantages découlant de ces régimes d'assurance.

Pour le directeur général, les indemnités qui en découlent sont réglés directement par la compagnie d'assurance.

• Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, se présentent comme suit (en KDT):

	Président du conseil d'administration		Nouveau DG		Ancien DG		Nouveau DGA		Ancien DGA		Administrateurs	
	Charges de	Passif au	Charges de	Passif au	Charges de	Passif au	Charges de	Passif au	Charges de	Passif au	Charges de	Passif au
Nature de la rémunération	l'exercice	31/12/2020	l'exercice	31/12/2020	l'exercice	31/12/2020	l'exercice	31/12/2020	l'exercice	31/12/2020	l'exercice	31/12/2020
Avantages à court terme	45	45	460	312	454	0	106	41	68	0	290	290
Avantages postérieurs à l'emploi			11		0				11			
Total	45	45	470	312	454	0	106	41	79	0	290	290

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons que nous n'avons pas eu connaissance d'autres conventions conclues au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 19 Mars 2021

Les commissaires aux comptes

FMBZ KPMG Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI Cabinet CMC Mr Chérif BEN ZINA

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « S.P.D.I.T. - SICAF»

Siège social : Boulevard El Béji Caïd Essebsi, n°5, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

La Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « SPDIT-SICAF » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 08 avril 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Sami MENJOUR (Audit Consulting Management) et Mr Tarek ABDENNADHER.

BILAN

(Exprimé en dinars)

Actifs

ACTIFS NON COURANTS	<u>Notes</u>	31/12/2020	31/12/2019
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	2	16 751	32 767
Moins : amortissements	2	12 347	32 096
	2	4 404	671
Immobilisations corporelles	2	425 727	478 952
Moins : amortissements	2	338 596	337 518
	2	87 131	141 434
Immobilisations financières	3	18 946 650	17 376 593
Moins : provisions	3	4 846 792	4 970 379
1	3	14 099 858	12 406 214
Total des actifs immobilisés		14 191 393	12 548 320
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		14 191 393	12 548 320
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Intermédiaires en bourse		21 945	19 448
Autres actifs courants	4	3 135 457	3 185 920
Moins : provisions	4		2.107.020
	4	3 135 457	3 185 920
Placements et autres actifs financiers	5	60 542 958	56 678 259
Moins : provisions	5	4 614 809	4 454 049
	5	55 928 149	52 224 210
Liquidités et équivalents de liquidités	6	266 922	5 081 261
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		59 352 473	60 510 841
Total des actifs		73 543 866	73 059 160

LES NOTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

BILAN

(Exprimé en dinars)

<u>Notes</u>	31/12/2020	31/12/2019
7	28 000 000	28 000 000
7	2 800 000	2 800 000
7	1 777 162	1 777 162
7	2 418 750	2 418 750
7	4 213 996	3 236 416
7	822 838	822 838
7	13 812 710	9 665 769
ce	53 845 456	48 720 934
l		977 580
		20 946 941
	16 915 587	21 924 521
<u>on</u>	70 761 043	70 645 456
8	2 782 823	2 413 705
	2 782 823	2 413 705
	2 782 823	2 413 705
	73 543 866	73 059 160
	7 7 7 7 7 7 7	7 28 000 000 7 2 800 000 7 1 777 162 7 2 418 750 7 4 213 996 7 822 838 7 13 812 710 ce 53 845 456 1 16 915 587 8 2 782 823 2 782 823 2 782 823

LES NOTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

Etat de Résultat

(Exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation			
Dividendes des participations non cotées	9	14 360 705	15 052 032
Dividendes des placements cotés	9	445 167	1 918 230
Plus-value sur cessions des placements	9	7 552	3 241 792
Revenus des placements monétaires	9	4 051 606	4 524 006
Autres produits d'exploitation	9	115 525	108 146
Reprises sur provisions antérieures	9	702 110	490 686
Total des produits d'exploitation Charges d'exploitation		19 682 665	25 334 892
Commissions et charges assimilées	10	56 804	58 271
Moins-values sur cessions de titres	10	100 000	2 783
Dotation aux provisions pour risques et charges	10	1 486	
Dotation aux provisions pour dépréciations de titres	10	739 283	1 690 169
Dotation aux amortissements	10	58 276	61 191
Charges de personnel	10	329 180	333 099
Autres charges d'exploitation	10	326 561	337 257
Total des charges d'exploitation		1 611 590	2 482 770
Résultat d'exploitation		18 071 075	22 852 122
Résultat des activités ordinaires avant impôt		18 071 075	22 852 122
Impôt sur les sociétés	11	794 942	877 460
Impôt sur les Capitaux Mobiliers	12	315 121	
Résultat des activités ordinaires après impôt		16 961 012	21 974 662
Eléments extraordinaires (contribution sociale de solidarité)	11	45 425	50 141
Résultat Net de l'exercice		16 915 587	21 924 521

LES NOTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE (Exprimé en Dinars)

	31/12/2020	31/12/2019
<u>Résultat</u>	16 915 587	21 924 521
Ajustement pour amortissements et Provisions	797 559	1 751 360
Ajustement pour reprise sur amortissements et Provisions	-702 110	-490 686
Variations des créances	-2 497	-18 587
Variations des autres actifs courants	50 463	-760 755
Variation brute des placements et autres actifs financiers	-3 864 698	-845 285
Variation du passif courant	369 119	698 472
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	13 563 423	22 259 041
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant des acquisitions des immobilisations incorporelles	-4 699	
Décaissements provenant des acquisitions des immobilisations corporelles	-3 006	
Décaissements provenant des acquisitions des immobilisations financières	-2 500 000	-1 154 580
Encaissement provenant de la cession des autres immobilisations financières	9 900	17 977
Encaissement provenant de la cession des immobilisations financières	920 043	558 000
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-1 577 762	-578 603
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	16000000	16.000.000
Dividendes et autres distributions	-16 800 000	-16 800 000
Encaissement provenant de la cession des actions SPDIT		
Dividendes des actions SPDIT		
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-16 800 000	-16 800 000
Variation de trésorerie	<u>-4 814 339</u>	4 880 437
Trésorerie au début de l'exercice	5 081 261	200 824
Trésorerie en fin de période	266 922	5 081 261

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

NOTE 1 - SYSTEME ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

1.1. PRESENTATION DES COMPTES ET DE LA SOCIETE

- La Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique "S.P.D.I. T" est une société d'investissement à capital fixe qui a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.
- La société a été agréée en tant que société d'investissement par décision du Ministre du Plan et des Finances, en date du 16 Octobre 1989.
- Les comptes de la SPDIT sont tenus et présentés conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises fixées par la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comportent le bilan, l'état des résultats, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers.

1.2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE

La comptabilité de la SPDIT est tenue sur ordinateur, au moyen des journaux auxiliaires suivants :

- Journal auxiliaire Banques
- Journal auxiliaire Caisse
- Journal auxiliaire intermédiaires en Bourse
- Journal auxiliaire Opérations Diverses.

Mensuellement, un grand livre par compte et une balance générale sont édités, reprenant le total des mouvements des comptes.

1.3. UNITE MONETAIRE

Les états financiers de la SPDIT ainsi que la comptabilité sont tenus en Dinar Tunisien.

1.4. EVALUATION DES PARTICIPATIONS ET DES PLACEMENTS

- Les participations et les placements sont portés en comptabilité à leur coût d'achat historique hors frais accessoires d'acquisition.
- Au cours de l'exercice et au moment de leur cession, ils sont évalués à leur prix moyen pondéré.
- Une provision pour dépréciation est constituée pour les valeurs cotées en Bourse lorsque le cours moyen boursier du mois de décembre est inférieur à la valeur comptable.
- Il n'est pas tenu compte des plus-values lorsque le cours moyen boursier du mois de décembre est supérieur à la valeur comptable arrêtée à la même date.

- Pour les placements à long terme non cotés, l'évaluation à la date de clôture est faite en se référant à la valeur d'usage en prenant en considération :
 - L'actif net tel qu'il découle des états financiers.
 - Le secteur d'activité auquel appartient la société.
 - L'importance du patrimoine immobilier.
 - Les résultats réalisés au cours des derniers exercices et les perspectives de rentabilité.

Une provision pour dépréciation du portefeuille - titres est constituée pour couvrir la différence entre la valeur d'usage de l'action et sa valeur d'acquisition.

1.5. IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont portées en comptabilité à leur coût d'acquisition.

Elles sont amorties par application des taux suivants :

- Logiciels informatiques	33%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériels de bureau	10%
- Agencements, aménagements et installations	10%
- Matériel informatique	15%

Les immobilisations dont la valeur est inférieure ou égale à 500 dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice d'acquisition.

Ces taux sont appliqués linéairement. Ils sont conformes à ceux retenus à la clôture de l'exercice précédent et à ceux admis par l'administration fiscale.

1.6. REGIME FISCAL

La Société SPDIT est régie par les lois, N° 88-92, N° 92-113, N° 95-87 et N° 95-88.

1.7. COMPTABILISATION DES REVENUS

- Les dividendes sont comptabilisés, en tant que revenus de l'exercice sur la base des décisions de distribution intervenues avant l'arrêté définitif de cet exercice.
- Les plus-values de cession sont portées dans un compte de produits à la réalisation effective de la cession en Bourse.

Les intérêts sur les placements sont enregistrés lorsqu'ils sont courus.

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(En DT)

En Dir	nars Tunisiens		Valeurs brutes		<u>Amortissements</u>			<u>Amortissements</u>				<u>VCN</u>
Immobilisations	<u>Désignation</u>	<u>au</u> 01/01/2020	Acquisitions & cessions	<u>au</u> 31/12/2020	<u>Taux</u>	<u>au</u> 01/01/2020	Dotations 2020	Amort/ cession	<u>au</u> 31/12/2020	<u>au</u> 31/12/2020		
Incorporelles	Logiciels	32 767	-16 017	16 751	33,33%	32 096	966	-20 715	12 347	4 404		
Total en DT		<u>32 767</u>	<u>-16 017</u>	<u>16 751</u>		<u>32 096</u>	<u>966</u>	<u>- 20 715</u>	<u>12 347</u>	4 404		
Corporelles	Mat. Transport	402 154		402 154	20%	264 796	56 005		320 800	81 354		
	A.A.I Générales	8 824	-8 824	0	10%	8 824		-8 824	0	0		
	Equip de bureaux	18 074	-2 904	15 170	10%	16 814	354	-2 904	14 264	906		
	Accessoires de bureau	831	-95	737	10%	733	60	-95	699	38		
	Mat.Informatique	47 748	-40 082	7 666	15%	45 031	891	-43 089	2 833	4 833		
	Autres immob.Corp	1 320	-1 320	0	10%	1 320		-1 320	0	0		
Total en DT		<u>478 952</u>	<u>-53 225</u>	<u>425 727</u>		<u>337 518</u>	<u>57 310</u>	<u>-56 232</u>	<u>338 596</u>	<u>87 131</u>		

La variation enregistrée par rapport à l'exercice précédent correspond à l'acquisition de logiciels et d'un matériel informatique respectivement pour 4 699 dinars et 3 007 dinars, et la mise en rebus des immobilisations incorporelles et corporelles totalement amorties respectivement pour 20 715 dinars et 56 232 dinars.

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(En DT)

<u>Notes</u>	<u>Libellé du compte</u>	31/12/2020	31/12/2019
3-1	Actions non cotées-groupe	13 853 456	13 853 499
3-1	Provisions pour dépréciation des actions non cotées groupe	-2 794 292	-2 817 879
3-2	Autres actions non cotées	2 941 000	3 041 000
3-2	Provisions pour dépréciation autres actions non cotées	-2 052 500	-2 152 500
3-3	Obligations	2 100 000	420 000
	Autres immobilisations financières	52 194	62 094
	TOTAL	14 099 858	12 406 214

3.1. ACTIONS NON COTEES GROUPE

(En DT)

	Сар	ital		31/12/	2020 31/12/2019			/2019		
Participations non cotées-Groupe	Titres Emis	% direct dans le capital	Nombre	Valeur	Provisions	Dividendes	Nombre	Valeur	Provisions	Dividendes
S.I. Notre Dame	15 000	43,00%	6 450	1 788 815	1 788 815		6 450	1 788 815	1 788 815	215 00
SEABG	7 900 000	30,64%	2 420 766	1 440 923		13 687 011	2 420 766	1 440 923		13 687 01
SBT	14 350 000	27,78%	3 986 441	1 236 210		418 576	3 986 441	1 236 210		837 29
STBN	1 886 100	11,50%	216 958	1 522 796	775 757		216 958	1 522 796	775 757	
STBO	1 664 000	13,63%	226 800	1 618 480			226 800	1 618 480		
LA PREFORME	122 005	11,10%	13 538	968 570			13 538	968 570		
SGBIA	495 500	15,25%	75 577	4 852 762		226 731	75 577	4 852 762		202 56
SNB	90 200	1,67%	1 502	124 900		7 510	1 502	124 900		7 51
CFDB	197 500	0,00%	0				1	43		
SLD	698 500	0,43%	3 000	300 000	229 720		3 000	300 000	253 307	
Total en DT				13 853 456	2 794 292	14 339 828		13 853 499	2 817 879	14 949 37

■ La variation enregistrée en 2020 correspond à la vente d'une action CFDB à 43 dinars.

3.2. AUTRES ACTIONS NON COTEES

(En DT)

	Capi	tal	31/12/2020			12/2020 31/12/2019				
Autres participations non cotées	Titres Emis	% dans le capital	Nombre	Valeur	Provision	Dividende	Nombre	Valeur	Provision	Dividende
Hôtel " El Mansour -Tabarka	1 573 950	7,62%	120 000	1 200 000	1 200 000		120 000	1 200 000	1 200 000	
Hôtel Ecrin de Hammamet	270 500	13,77%	37 250	372 500	372 500		37 250	372 500	372 500	
Hôtel.jardins de Hammamet	15 600	15,38%	2 400	240 000	240 000		2 400	240 000	240 000	
Sté Tourisme et Loisir (Hôtel)	133 000	1,58%	2 100	210 000	210 000		2 100	210 000	210 000	
Sté Union Factoring	3 000 000	5,00%	150 000	750 000			150 000	750 000		75 000
Tunis Centre	100 000	1,38%	1 375	137 500		20 625	1 375	137 500		27 500
SCIF							1 000	100 000	100 000	
STC	439 898	0,03%	138	1 000		252	138	1 000		157
STPAT	4 500	6,67%	300	30 000	30 000		300	30 000	30 000	
Total en DT				2 941 000	2 052 500	20 877		3 041 000	2 152 500	102 657

■ La variation enregistrée en 2020 par rapport à 2019 correspond à l'annulation par perte des actions SCIF pour leurs valeurs totales 100 000 dinars.

3.3. OBLIGATIONS

(En DT)

Désignation	Solde au 31/12/2019	Souscription 2020	Reclassement échéances – 1an	Solde au 31/12/2020
Emprunt obligataire HL 2016	100 000		100 000	0
Emprunt obligataire Attijari Bank 2016	120 000		120 000	0
Emprunt obligataire BH 2017	200 000		100 000	100 000
Emprunt obligataire Amen Bank 2020		2 500 000	500 000	2 000 000
TOTAL	420 000	2 500 000	820 000	2 100 000

- Les emprunts Hannibal Lease (HL) et Attijari Bank souscrits en 2016 pour 500 000 D et 600 000 D sont rémunérés à des taux fixes respectifs de 7,65% et 7,4%.
- L'emprunt BH souscrit en 2017 pour 500 000 D est rémunéré à un taux fixe de 7,4%.
- L'emprunt Amen Bank souscrit en 2020 pour 2 500 000 D est rémunéré à un taux fixe de 9,5%.

Ces obligations ont généré au 31 décembre 2020 des intérêts pour 149 815 DT.

NOTE 4- AUTRES ACTIFS COURANTS

(En DT)

Note	<u>Libellé</u>	31/12/2020	31/12/2019
	Prêts	16 614	21 425
	Etat et collectivités publiques	2 440 315	2 635 594
	Compte d'attente	286 260	188 774
	Autres débiteurs divers	226 255	172 913
	Créance sur cession de titres	1 486	1 486
	Produits à recevoir	28 388	161 221
	Charges constatées d'avance	136 139	4 507
	TOTAL	3 135 457	3 185 920

NOTE 5 – PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

(En DT)

Notes	Libellé	31/12/2020	31/12/2019
5-1	Actions Tunisiennes cotées	19 755 285	19 755 216
5-2	Actions Sicav et FCP	1 867 471	1 865 043
5-3	Billets de trésorerie, Certificats de dépôt et Pension livrée	38 100 202	34 500 000
	Echéances à moins d'1 an /obligations	820 000	558 000
	Placements et autres actifs financiers	60 542 958	56 678 259
	Provisions pour dépréciation des actions cotées	-4 614 809	-4 454 049
	<u>TOTAL</u>	<u>55 928 149</u>	<u>52 224 210</u>

5.1. ACTIONS TUNISIENNES COTEES & PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES COTES

(En DT

																(211 2
		Capital			<u>2 020</u>			<u>2 019</u>		<u>CMB</u>	<u>Résultat</u>	Provisions	Reprise de	Provisions au	Dotation au	Dividendes
Actions	VN	Titres émis	%	<u>Qtt</u>	<u>C.M-20</u>	<u>Valeur</u>	<u>Qtt</u>	<u>C.M-19</u>	Valeur	<u>Décembre</u>	<u>latent</u>	Antérieures	prov/cours	31/12/2020	31/12/2020	<u>2020</u>
A.Leasing	10,000	2 750 000	1,75%	48 246	22,363	1 078 907	48 246	22,363	1 078 907	10,654		-541 688		-564 894	-23 206	
ATL	1,000	25 000 000	0,25%	62 998	2,670	168 198	62 998	2,670	168 198	1,610		-54 172		-66 771	-12 600	
ATB	1,000	100 000 000	0,21%	214 295	2,806	601 365	214 295	2,806	601 365	2,896	19 233					
Attijari bank	5,000	40 741 997	0,13%	51 250	16,566	849 000	51 250	16,566	849 000	27,253	547 716					
ВН	5,000	47 600 000	0,21%	99 909	8,840	883 173	99 909	8,840	883 173	9,090	25 000					
BIAT	10,000	17 850 000	1,10%	196 042	22,425	4 396 234	186 708	23,546	4 396 165	94,475	14 124 834					
BNA	5,000	64 000 000	0,02%	13 883	7,565	105 025	13 883	7,565	105 025	8,749	16 437					
BT	1,000	225 000 000	0,26%	584 730	0,997	583 084	584 730	0,997	583 084	6,759	3 369 106					
CC	1,000	172 134 413	0,26%	440 000	2,426	1 067 428	440 000	2,426	1 067 428	1,867		-538 988	293 040	-245 948		
CIL	5,000	5 000 000	1,00%	50 000	5,846	292 324	50 000	5,846	292 324	16,056	510 476					
DH	10,000	54 907 262	0,12%	68 494	14,600	1 000 012	68 494	14,600	1 000 012	14,479		-293 771	285 483	-8 288		22 809
ICF	10,000	2 100 000	2,21%	46 355	23,415	1 085 394	46 355	23,415	1 085 394	69,697	2 145 410					370 840
MONOPRIX	2,000	19 969 372	1,12%	224 297	2,849	639 111	224 297	2,849	639 111	6,105	730 222					
POULINA	1,000	180 003 600	0,00%	5 400	5,509	29 750	5 400	5,509	29 750	10,344	26 108					1 620
SAH	1,000	65 345 760	0,05%	35 051	7,282	255 230	35 051	7,282	255 230	12,303	176 003					5 258
Sotetel	5,000	4 636 800	2,26%	104 618	20,121	2 105 030	104 618	20,121	2 105 030	5,040		-1 566 248		-1 577 756	-11 508	
STB	5,000	155 375 000	0,41%	632 154	6,689	4 228 529	632 154	6,689	4 228 529	3,356		-1 424 926		-2 107 021	-682 094	
TPR	1,000	50 000 000	0,07%	36 676	2,504	91 824	36 676	2,504	91 824	4,317	66 506					
TUNIS RE	5,000	20 000 000	0,17%	33 704	8,772	295 664	33 704	8,772	295 664	7,463		-34 256		-44 131	-9 875	
						<u>19 755 285</u>			<u>19 755 216</u>		<u>21 757 053</u>	<u>-4 454 049</u>	<u>578 523</u>	<u>-4 614 809</u>	<u>-739 283</u>	400 527

- La variation enregistrée en 2020 par rapport à 2019 correspond à l'achat de 14 droits d'attribution de la BIAT pour 69 dinars;
- La SPDIT a reçu 9 334 actions gratuites BIAT portant jouissance à compter du 1er janvier 2020.
- Les plus-values latentes calculées sur la base du cours moyen boursier du mois de décembre 2020, soit 21 757 053 dinars, sont données à titre d'information Conformément au principe énoncé dans la note 1.4, ces plus-values ne sont pas prises en compte.

5.2. ACTIONS SICAV

(En DT)

SICAV	Valeur comptable au 31/12/2020	Valeur liquidative au 31/12/2020	Résultat latent
SICAV OBLIGATAIRE	325 021	334 157	9 136
SICAV MIXTE& FCP	1 542 450	1 722 935	180 485
TOTAL	1 867 471	2 057 092	189 621

Les placements SICAV sont évalués au 31 Décembre 2020 à leur coût d'acquisition, les plus-values latentes ne sont pas prises en compte dans le résultat de l'exercice.

5.3. BILLETS DE TRESORERIE, CERTIFICATS DE DEPOTS ET PENSION LIVREE

(En DT)

Échéance	Janvier 2021	Février 2021	Mars 2021	Avril 2021	Juillet 2021	Total
Certificats de dépôts	2 000 000			12 500 0000	13 500 000	28 000 000
Billets de trésorerie	3 900 000	400 000	200 000		5 200 000	9 700 000
Pension livrée		400 202				400 202
TOTAL	5 900 000	800 202	200 000	12 500 000	18 700 000	38 100 202

NOTE 6 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

(En DT)

	31/12/2020	31/12/2019
Banques	265 759	5 079 512
Caisse	1 163	1 749
Total	266 922	5 081 261

NOTE 7 - CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION

Les capitaux propres après résultat de l'exercice totalisent, à la date de clôture de l'exercice 2020, un montant de 70 761 043 D contre 70 645 456 D au 31 décembre 2019. Les mouvements des capitaux propres intervenus au cours de l'exercice 2020 se détaillent comme suit :

(En DT)

Désignation	Capital	Réserve Légale	Réserve Ordinaire	Réserves pour réinvestissements exonérés	Réserves à régime spécial	Prime D'émission	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Solde au 31 décembre 2019	28 000 000	2 800 000	1 777 162	822 838	3 236 416	2 418 750	9 665 769	21 924 521	70 645 456
Affectation résultats reportés							-9 665 769	9 665 769	
Affectation du montant réinvesti Affectation résultat 2019-résultats reportés 2019					977 580		13 812 710	-977 580 -13 812 710	
Dividende 2019								-16 800 000	-16 800 000
Résultat								16 915 587	16 915 587
Total	28 000 000	2 800 000	1 777 162	822 838	4 213 996	2 418 750	13 812 710	16 915 587	70 761 043

7.1. CAPITAL

Le capital est composé de 28 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT chacune.

7. 2. RESERVES POUR REINESTISSEMENTS EXONERES

Ce compte enregistre la réaffectation des réserves ordinaires en réserves pour réinvestissements exonérés correspondant au montant des opérations de réinvestissements en exonérations d'impôts opérées par la société de 1999 à 2009 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2015.

7. 3. RESERVES A REGIME SPECIAL

La variation correspond au blocage par l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice 2019, du montant réinvesti dans les sociétés STBN et SGBIA pour 977 580 D.

7.4. RESULTATS REPORTES

Le montant de 13 812 710 D correspond aux résultats reportés tels qu'ils découlent de l'affectation du résultat de l'exercice 2019 conformément à la 8ème résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 avril 2020.

7.5. RESULTATPAR ACTION

	<u>31/12/2020</u>	31/12/2019
- Résultat par action	0,604 D	0,783 D

7.6. SITUATION DES RESERVES ET RESULTATS REPORTES NON SOUMIS A LA RETENUE A LA SOURCE AU MOMENT DE LEUR DISTRIBUTION FUTURE

En application des dispositions de l'article 19 de la loi 2013- 54 du 30 décembre 2013, portant loi des Finances pour l'année 2014, les réserves et autres éléments des capitaux propres qui ne seront pas concernés par la retenue à la source de 5% applicable à partir du 01/01/2015 se détaillent au 31 décembre 2019 comme suit :

(En DT)

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Réserve légale	2 800 000	2 800 000
Réserve ordinaire	1 777 162	1 777 162
Réserve à régime spécial et réserves pour		
réinvestissement exonérés	1 816 338	1 816 338
Prime d'émission	2 418 750	2 418 750
<u>Total</u>	<u>8 812 250</u>	<u>8 812 250</u>

NOTE 8 - AUTRES PASSIFS COURANTS

(En DT)

Note	Libellé	31/12/2020	31/12/2019
	Etat et collectivités publiques	13 163	12 333
	Personnels et comptes rattachés	161 166	145 494
	Sté de groupe	223 598	170 892
	Créditeurs divers	23 790	26 131
	Charges à payer	67 324	52 995
8-1	Produit perçus d'avance	952 017	578 348
8-2	Impôt à liquider	794 942	877 460
	Contribution Sociale de Solidarité	45 425	50 141
8-3	Provisions pour risque et charges	501 398	499 912
	<u>Total</u>	2 782 823	2 413 705

8.1. PRODUITS PERÇUS D'AVANCE

Ce compte enregistre les intérêts des billets de trésorerie et des certificats de dépôt non encore courus.

8.2. IMPOT A LIQUIDER

Ce compte enregistre l'impôt sur les sociétés à payer au titre du bénéfice de l'exercice 2020.

8.3. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

La provision pour risques et charges correspond à hauteur de 499 912 D, à la provision constituée pour couvrir le risque lié au contrôle fiscal effectué en décembre 2010 portant sur la période allant du 1er janvier 1999 au 31 décembre 2010 et objet de la taxation d'office notifiée en novembre 2016 réclamant un complément d'impôt en principal et intérêt de 689 932 D avec une correction à la baisse du report de l'IS de 185 267 D à fin 2010.

Suite au recours en justice de la société, le tribunal de première instance a ramené le complément d'impôt réclamé par l'administration fiscale à 523 356 D en principal et intérêts. La société a interjeté appel de cette décision.

En date du 20 mai 2019, la cour d'appel a confirmé le jugement de première instance. N'étant pas satisfaite, la société s'est pourvue en cassation auprès du tribunal administratif depuis le 20 novembre 2019. A la clôture des comptes 2020, aucune nouvelle n'est parvenue à la société à propos de l'issue de cette affaire.

NOTE 9- LES PRODUITS D'EXPLOITATION

REVENUS		(en DT)
REVENUS	31/12/2020	31/12/2019
DIVIDENDES DES PARTICIPATIONS NON COTEES	14 360 705	15 052 032
Dividendes des participations du groupe -non cotées	14 339 828	14 949 375
Dividendes des autres participations-non cotées	20 877	102 657
DIVIDENDES DES PLACEMENTS COTES	445 167	1 918 230
Dividendes des placements cotés	400 527	1 879 866
Dividendes SICAV	44 640	38 364
PLUS VALUES DE CESSION	7 552	3 241 792
plus-values sur cession des autres participations non cotées groupe		837
	<u>0</u>	<u>837</u>
Plus-value sur cession des actions SICAV	5 771	16 472
Plus-value sur cession des placements cotés	37	3 221 144
Plus-value sur cession autres placements cotés	1 744	3 339
	7 552	<u>3 240 955</u>
REVENUS DES PLACEMENTS	4 051 606	4 524 006
Revenus des billets de trésorerie	213 083	200 347
Revenus des obligations	149 815	92 551
Revenus des certificats de dépôt	3 678 159	3 844 195
Revenus des autres placements	10 550	386 913
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	115 525	108 146
Jetons de présence et autres produits d'exploitation	93 750	93 750
Produits Financiers hors exploitation	19 867	14 396
Autres Produits d'exploitation	1 908	-
REPRISES SUR PROVISIONS ANTERIEURES	702 110	490 686
Reprise des provisions sur titres de placement en bourse	578 523	490 686
Reprise des provisions sur titres de participation	123 587	-
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	19 682 665	<u>25 334 892</u>

NOTE 10 - LES CHARGES D'EXPLOITATION

		(en DT)
CHARGES	31/12/20	31/12/19
COMMISSIONS ET CHARGES ASSIMILEES	<u>56 804</u>	<u>58 271</u>
PERTE SUR TITRES	100 000	<u>2 783</u>
DOTATION AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET		
CHARGES	<u>1 486</u>	<u>=</u>
DOTATION AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES	<u>739 283</u>	<u>1 690 169</u>
<u>Dépréciation de titres non cotés</u>		781 545
<u>Dépréciation de titres cotés</u>	739 283	908 624
CHARGES DE PERSONNEL	<u>329 180</u>	<u>333 099</u>
Salaires	281 962	287 891
<u>Autres charges de personnels</u>	47 218	45 208
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	<u>326 561</u>	<u>337 257</u>
<u>Impôt et taxes</u>	53 648	62 852
<u>Diverses charges d'exploitation</u>	272 913	274 405
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	<u>58 276</u>	<u>61 191</u>
<u>TOTAL</u>	<u>1 611 590</u>	<u>2 482 770</u>

NOTE 11 - TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

		(En D'
Note 11: Tableau de détermination du résultat fiscal	<u>2 020</u>	
Résultat comptable avant impôt		<u>18 071 075</u>
<u>Réintégration</u>		<u>1 359 220</u>
Provisions pour dépréciation des titres de placements		739 283
Provisions pour dépréciation des titres de placement déduit à hauteur de 50%		578 523
Amortissement voiture		41 414
Résultat fiscal avant déduction		<u>19 430 295</u>
<u>Déductions</u>	<u>16 419 750</u>	
Dividendes	14 805 872	
Reprise sur provisions antérieures pour dépréciation des titres en bourse	578 523	
ayant subi l'impôt		
Reprise sur provisions antérieures pour dépréciation de participations	123 587	
Revenus soumis aux retenues libératoires 35%	885 120	
Revenus soumis aux retenues libératoires 20%	26 648	
Résultat Fiscal avant déduction des provisions		<u>3 010 545</u>
Déduction des provisions sur titres dans la limite de 50% du bénéfice imposable		<u>739 283</u>
Résultat fiscal après déduction des provisions		<u>2 271 262</u>
Impôt sur les sociétés 2020		794 942

NOTE 12 - IMPOT SUR LES CAPITAUX MOBILIERS

(En DT)

Désignation		Désignation	
Revenus soumis aux retenues libératoires (35%)	885 120	Impôt sur les Capitaux Mobiliers 35%	309 792
Revenus soumis aux retenues libératoires (20%)	26 648	Impôt sur les Capitaux Mobiliers 20%	5 329
Total	911 768	Total	315 121

NOTE 13 - ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

- La variation des placements et autres actifs financiers est calculée par rapport au total de cette rubrique hors provisions pour dépréciation de titres de placement (Note 5).
- Les dividendes et autres distributions concernent les dividendes versés aux actionnaires tels que décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2019.

NOTE 14 - INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Les opérations réalisées entre la SPDIT et les autres sociétés du groupe SFBT concernent :

- Les dividendes encaissés au titre des participations de la SPDIT dans des filiales de la SFBT (note 3-1),
- Les opérations de placement en billets de trésorerie auprès des sociétés du Groupe dont le solde s'élève au 31 Décembre 2020 à 9 700 000D. Ces placements sont rémunérés au taux du marché monétaire majoré d'un point et ont généré des produits financiers pour 213 083 D,
- L'assistance et la maintenance informatique par la S.I.T pour un montant annuel de 18 409 D hors taxes,
- La location auprès de la SFBT d'un local abritant le siège social de la SPDIT pour un loyer annuel de 15 150 D hors taxes.

Tunis, le 17 Mars 2021

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE « S.P.D.I.T. » 5, BOULEVARD M BEJI CAID ESSEBSI CENTRE URBAIN NORD

- 1082 TUNIS -

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Messieurs les Actionnaires,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « S.P.D.I.T. », qui comprennent le bilan arrêté au 31 Décembre 2020, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers sont arrêtés par le conseil d'administration du 11 Mars 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée au COVID-19. Ces états financiers font ressortir un total du bilan de 73 543 866 DT au 31 Décembre 2020 et un résultat bénéficiaire net de l'exercice clos à cette date de 16 915 587 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « S.P.D.I.T. » arrêtée au 31 Décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « S.P.D.I.T. » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

1. Evaluation des participations et des placements en actions

La société a un portefeuille significatif de participations en actions non cotées et de placements en actions cotées en bourse pour une valeur au 31 Décembre 2020 respective de 16 794 456 DT et 19 755 285 DT (cf. Notes aux états financiers N° 3 et N°5).

L'évaluation des participations et des placements est effectuée conformément au principe annoncé à la note N° 1.4 et en conformité avec la Norme comptable NC 07 relative aux placements.

Nous avons recalculé les provisions pour dépréciation constituées sur la totalité du portefeuille en référence à la valeur d'usage pour les actions non cotées et en référence au cours moyens boursier du mois de décembre 2020 pour les actions cotées.

2. Exhaustivité des revenus de dividendes

Les revenus de la société sont constitués à hauteur de 75 % de dividendes soit un montant de 14 805 872 DT au 31 Décembre 2020 (cf. Note aux états financiers N° 9). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des participations et des placements et avons pris connaissance des procès-verbaux des assemblées générales de

toutes les sociétés dans lesquelles la SPDIT détient une part au capital et nous avons recalculé le montant des dividendes revenant à la SPDIT à partir des décisions de distribution intervenues avant l'arrêté définitif des comptes de l'exercice 2020.

Rapport du conseil d'Administration sur la gestion de la société

La responsabilité du rapport sur la gestion de la société incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé selon les normes professionnelles applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances :
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers

au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des évènements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant

réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001 – 2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la règlementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société n'est pas effectuée en conformité avec la réglementation en vigueur.

Sami MENJOUR

Tarek ABDENNADHER

Associé « Audit Consulting Management »



مراقبة تسيير وتصرف

AUDIT CONSULTLING MANAGEMENT

Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie S.A.R.L. au Capital de 5000 D- 67 Avenue Jugurtha Mutuelle ville 1082 Tunis – Tunisie

Tél.: 216 71 843 724/216 71 795 819 - Fax: 216 71 280 774

TAREK ABDENNADHER

Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

Adresse: Immeuble Messai, 2ème étage appartement A55, 48, avenue Othmen Ibn Affen El Menzeh 8

Ariana. Tunisie. T:+216 98 647 323 MF:1076496 L

SOCIETE DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE « S.P.D.I.T. » BOULEVARD MOHAMED EL BEJI CAID ESSEBSI CENTRE URBAIN NORD LA CHARGUIA -1082 TUNIS -

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES 200 & 475
DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES RELATIF
A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que la Direction Générale nous a avisés de la réalisation des conventions et opérations visées par les articles sus-indiqués que nous reportons ci-dessous.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations

mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A - Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

- Poursuite du contrat de location avec la société SFBT d'un local abritant le siège social de la SPDIT pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, à compter du 1er avril 2011 et pour un montant annuel fixé à 15 150 DT, hors taxes.
- Poursuite du contrat d'assistance et de maintenance de logiciel avec la société informatique et télématique (SIT) pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction à compter du 01 janvier 2014, pour un montant annuel de 16 200 DT, en hors taxes payable trimestriellement.
- Poursuite du contrat de maintenance de progiciel avec la société informatique et télématique (SIT) pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, à compter du 02 janvier 2014. Le montant de la charge au titre de 2020 s'élève à 2 209 DT, en hors taxes.

B - Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

A compter de l'Assemblée Générale extraordinaire du 16 Avril 2020 et suite au changement du mode de gouvernance conformément à la loi transversale, les fonctions du Président du Conseil d'Administration ont été séparées de celles du Directeur Général. La société a nommé un Président de Conseil et confié la fonction de Directeur Général au Président Directeur Général en exercice à cette date.

- Le Conseil d'Administration du 18 février 2009 a donné à Monsieur Mohamed BOUSBIA le pouvoir pour fixer la rémunération du Président Directeur Général qui a été maintenue pour ses nouvelles fonctions de Directeur Général.
- Cette rémunération est composée pour l'exercice 2020 d'un salaire mensuel brut de 7 500 DT, d'un treizième mois de 7 000 DT brut et d'une gratification annuelle brute de 30 000 DT.
- Le Directeur Général bénéficie, en outre, d'une voiture de fonction et de la prise en charge par la société des frais afférents à cette voiture, ainsi que des frais d'électricité, de gaz, d'eau et de téléphone au titre de sa consommation personnelle. Ces avantages en nature ont totalisé 6 594 DT pour l'exercice 2020.
- Le président du Conseil d'Administration ne reçoit pas de rémunération de la SPDIT.

- L'Assemblée Générale du 16 Avril 2020 a alloué à chacun des membres du Comité d'Audit une rémunération annuelle nette de 4 000 DT.
- Les jetons de présence ont été fixés par l'Assemblée Générale du 16 Avril 2020 à un montant net de 8 000 DT par administrateur.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Fait à Tunis, le 17 Mars 2021

Sami MENJOUR
Associé
« Audit Consulting Management »

Tarek ABDENNADHER Associé

Etats financiers annuels de SICAV

ARABIA SICAV

ARABIA SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **16 avril 2021**.Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FMBZ KPMG TUNISIE représenté par Mme Emna RACHIKOU.

BILAN ARRETE AU 31/12/2020

(Exprimé en dinars)

<u>ACTIF</u>	` .	31/12/2020	31/12/2019
AC1-	PORTEFEUILLE-TITRES	4 661 044	4 586 304
	Actions, valeurs assimilées et droits rattachés Obligations et valeurs assimilées	4 599 698 61 347	3 927 906 658 397
AC2-	Placements monétaires et disponibilités	1 023 756	1 055 041
	Placements monétaires Disponibilités	- 1 023 756	- 1 055 041
	Créances d'exploitation	302 907	207 594
AC4-	Autres actifs	-	-
	TOTAL ACTIF	5 987 708	5 848 939
PASSIF			
PA1-	Opérateurs créditeurs	17 784	11 412
PA2-	Autres créditeurs divers	100 501	62 657
	TOTAL PASSIF	118 285	74 068
ACTIF N	<u>ET</u>		
CP1-	Capital	5 851 094	5 646 394
CP2-	Sommes distribuables	18 328	128 477
а-	Sommes distribuables des exercices antérieurs	8	68
b-	Sommes distribuables de l'exercice	18 321	128 409
	ACTIF NET	5 869 422	5 774 871
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	5 987 708	5 848 939

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31/12/2020 (Exprimé en dinars)

		<u>Du 01/01/2020</u>	Du 01/01/2019
		<u>Au 31/12/2020</u>	Au 31/12/2019
PR 1-	Revenus de portefeuille-titres	81 830	179 170
а-	Dividendes	56 518	137 497
b-	Revenus des obligations et valeurs assimilées	25 312	41 674
PR 2-	Revenus des placements monétaires	37 905	52 125
TOTAL DEG	PEVENUO DEO DI ACEMENTO	440 705	224 205
TOTAL DES	REVENUS DES PLACEMENTS	119 735	231 295
CH 1-	Charges de gestion des placements	71 038	71 525
0	Charges de gooden des placements	71 000	7.1 020
	REVENU NET DES PLACEMENTS	48 698	159 770
PR 3-	Autres produits	6 788	7 947
CH 2-	Autres charges	37 165	39 284
	RESULTAT D EXPLOITATION	18 321	128 433
PR 4-	Régularisations du résultat d'exploitation	-	(24)
	SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	18 321	128 409
PR 4-	Régularisation du résultat d'exploitation	-	24
	(annulation)		
_	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	70 156	(151 946)
_	Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	148 054	244 503
_	Frais de négociation de titres	(13 510)	(9 261)
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	223 020	211 729

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31/12/2020

		<u>Du 01/01/2020</u> Au 31/12/2020	<u>Du 01/01/2019</u> Au 31/12/2019
AN 1-	VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	<u> </u>	<u> </u>
	DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
a-	Résultat d'Exploitation	18 321	128 433
b-	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	70 156	(151 946)
C-	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	148 054	244 503
d-	Frais de négociation de titres	(13 510)	(9 261)
AN 2-	DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(128 469)	(75 313)
AN 3-	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		
a-	Souscriptions		
	Capital		
_	Régularisation des sommes non distribuables		-
_	Régularisation des sommes distribuables		
_	Droits d' entrée	-	-
b-	Rachats		
	Capital		(107 211)
-	Régularisation des sommes non distribuables		3 901
_	Régularisation des sommes distribuables	_	(1 425)
_	Droit de sortie		,
	VARIATION RELIACTIENET	04.554	24 004
	VARIATION DE L'ACTIF NET	94 551	31 681
AN 4-	ACTIF NET		
a-	en début de l'exercice	5 774 871	5 743 190
b-	en fin de l'exercice	5 869 422	5 774 871
AN 5-	NOMBRE D'ACTIONS		
a-	en début de l'exercice	91 895	93 666
b-	en fin de l'exercice	91 895	91 895
	VALEUR LIQUIDATIVE	62 074	60.040
	VALEUR LIQUIDATIVE	63,871	62,842
AN6-	TAUX DE RENDEMENT	3,86%	3,83%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2020

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

ARABIA SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte et de distribution régie par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001.

ARABIA SICAV est gérée par l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS.

L'ARAB TUNISIAN BANK est désigné dépositaire de la SICAV.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation, les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3-2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2020 à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2020 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs Valeurs Liquidatives au 31/12/2020.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

3-3 EVALUATION DES PLACEMENTS EN OBLIGATIONS

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leurs comptabilisations initiales :

- à la valeur du marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente.
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constituent une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués au 31 Décembre 2020 au coût amorti.

3-4 EVALUATION DES PLACEMENTS MONETAIRES

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3-5 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE l'ETAT DE RESULTAT AC1- Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 4 661 044 DT contre 4 586 304 DT au 31/12/2019, et se détaille ainsi :

DESIGNATION DU TITRE	Nombre/Titre	Coût d'acquisition	Val au 31/12/2020	% Actif	% Capital
		•			
ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :		4 953 624	4 599 698	76,82%	
Actions et droits rattachés :		4 691 226	4 309 665	71,98%	
ASSURANCES MAGHREBIA	5 405	299 978	314 295	5,25%	0,12%
ATL	141 998	287 376	230 747	3,85%	0,44%
BIAT	1 000	106 240	93 692	1,56%	0,01%
CEREALIS	18 000	74 406	165 564	2,77%	0,37%
CIMENT DE BIZERTE	302 713	1 053 018	575 155	9,61%	0,69%
EUROCYCLE	12 950	254 952	332 686	5,56%	0,15%
LANDOR	36 109	309 854	262 982	4,39%	0,32%
MONOPRIX	43 444	507 069	265 834	4,44%	0,22%
PGH	19 000	230 983	197 011	3,29%	0,01%
SAH	40 000	429 131	488 090	8,15%	0,06%
SANIMED	10 155	19 461	17 771	0,30%	0,08%
MEUBLE INTERIEUR	17 585	69 272	47 638	0,80%	0,32%
MEUBLE INTERIEUR DA 2020	17 585	13 854	8 265	0,14%	0,32%
SFBT	9 500	127 835	180 595	3,02%	0,00%
SOTEMAIL	158 916	377 852	562 563	9,40%	0,47%
SOTUVER	21 000	126 295	146 706	2,45%	0,06%
SOTUVER NG 2020	6 475	38 941	42 411	0,71%	0,02%
SOTIPAPIER	11 000	53 730	50 523	0,84%	0,04%
TELNET HOLDING	11 807	99 866	99 084	1,65%	0,10%
TPR	23 223	82 461	96 654	1,61%	0,05%
UNIMED	13 524	128 652	131 399	2,19%	0,04%
Titre OPCVM		<u>262 398</u>	<u>290 033</u>	<u>4,84%</u>	
FCP MOUASSASSET	259	262 398	290 033	4,84%	0,65%
OBLIGATIONS DE SOCIETES :		60 000	61 347	1,02%	
UIB 2011	6 000	60 000	61 347	1,02%	1,20%
TOTAL		5 013 624	4 661 044	77,84%	

Mouvement du portefeuille	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus ou moins value latentes	Valeur au 31 décembre	Plus ou moins value réalisée
Solde au 31-12-2019	4 950 855	31 197	(395 749)	4 586 304	
Acquisition de l'exercice					
Actions	2 380 266			2 380 266	
Obligations de société					
Titres OPCVM	1 236 817			1 236 817	
Remboursement et cession de l'exercice					
Cession Actions	(1 757 968)			(1 757 968)	140 690
Cession Obligations de société	(442 800)			(442 800)	
Remboursement obligations de société	(124 400)			(124 400)	
Cession titres OPCVM	(1 229 146)			(1 229 146)	7 364
Variation des intérêts courus		(29 851)		(29 851)	
Variation des plus ou moins- values latentes			41 822	41 822	
Valeur au 31-12-2020	5 013 624	1 347	(353 927)	4 661 044	148 054

AC2- Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2020 à 1 023 756 DT contre 1 055 041 DT au 31-12-2019, et se détaille ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Disponibilités	1 023 756	1 055 041
TOTAL	1 023 756	1 055 041

AC3- Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Vente Actions	302 907	207 113
Retenue à la source/achat Obligations	-	481
Créance CDS Billets de trésorerie	141 667	170 000
Provision /créance CDS	(141 667)	(170 000)
TOTAL	302 907	207 594

PA1- Opérateurs créditeurs

Cette rubrique renferme la rémunération à payer au gestionnaire et au dépositaire et se détaille ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Rémunération à payer au gestionnaire	5 884	5 461
Rémunération à payer au dépositaire	11 900	5 950
TOTAL	17 784	11 412

PA2- Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élevé à 100 501 DT au 31-12-2020 contre 62 657 DT au 31-12-2019 et se détaille ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Achat Actions	52 240	14 753
Frais transactions	560	-
Redevance CMF	495	459
Honoraires Commissaires aux comptes	12 076	14 235
Frais publications	534	600
Jetons de présence	16 875	15 000
Retenue à la source	1 805	1 807
TCL	223	111
Dividendes à payer	14 556	14 556
Divers	1 136	1 136
TOTAL	100 501	62 657

CP1- Le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2020 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31/12/2019</u>		
Montant	5 646 394	
Nombre de titres	91 895	
Nombre d'actionnaires	20	

Souscriptions réalisées		
Montant	-	
Nombre de titres émis	-	
Nombre d'actionnaires nouveaux	-	

Rachats effectués	
Montant	-
Nombre de titres rachetés	-
Nombre d'actionnaires sortants	-

Autres effets /capital			
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	148 054		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	70 156		
Régularisation des sommes non distribuables	-		
Frais de négociation de titre	(13 510)		
droit d'entrée	-		

<u>Capital au 31/12/2020</u>			
Montant	5 851 094		
Nombre de titres	91 895		
Nombre d'actionnaires	20		

CP2- Sommes distribuables

	Du 01/01/2020	Du 01/01/2019
	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Sommes distribuables de l'exercice	18 321	128 409
Sommes distribuables des exercices antérieurs	8	68
Sommes distribuables	18 328	128 477

PR1- Revenus du portefeuille-titres

Du 01-01-2020 au 31-12-2020, les revenus du portefeuille-titres s'élèvent à 81 830 DT contre 179 170 DT du 01-01-2019 au 31-12-2019 ;

	Du 01/01/2020	Du 01/01/2019
	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Revenus des Actions	56 518	137 497
Revenus des obligations	25 312	41 674
TOTAL	81 830	179 170

PR2- Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 37 905 DT du 01-01-2020 au 31-12-2020 et se détaillent comme suit :

	Du 01/01/2020	Du 01/01/2019	
	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019	
Intérêts sur comptes de dépôts	37 905	52 125	
TOTAL	37 905	52 125	

PR3- AUTRES PRODUITS

Cette rubrique renferme des intérêts perçus sur un placement en Billets de Trésorerie dont l'encours s'élève au

31-12-2020 à 141 667 DT provisionné à 100% qui serait récupérable en vertu d'une convention établie entre le groupe CDS, emprunteur et ARABIA SICAV.

Selon cette convention, des intérêts seront perçus à partir de l'exercice 2009.

Le principal a commencé à être remboursé depuis l'exercice 2011.

Au cours de l'exercice 2020, ARABIA SICAV a perçu 6 788 DT d'intérêts.

CH1-	Charries de poeties des Blacoments	Du 01/01/2020	Du 01/01/2019				
	Charges de gestion des Placements	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019				
	Rémunération du gestion	naire					
gestion	La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.						
	La rémunération de l'AFC 65 088 65						
	Rémunération du dépositaire						
rémuné	La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 5 000 D HT par an en vertu de l'avenant à la convention de dépositaire signée en date du 26 décembre 2014						
	La rémunération de l'ATB	5 950	5 950				
	TOTAL 71 038						

CH2- AUTRES CHARGES

Les autres charges se détaillent ainsi :

	Du 01/01/2020	Du 01/01/2019
Désignation	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Redevance CMF	5 469	5 510
Commissaire aux comptes	14 274	15 750
Publicité et publication	1 333	1 507
Services bancaires	43	43
Timbre fiscal	14	13
Jetons de présence	15 000	15 000
TCL	822	1 261
Autres Impôts	210	200
TOTAL	37 165	39 284

5- AUTRES INFORMATIONS	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Données par actions					
Revenus des placements	1,303	2,517	1,979	1,647	1,677
Charges de gestion des placements	0,773	0,778	0,811	0,742	0,748
Revenu net des placements	0,530	1,739	1,168	0,905	0,929
Autres charges	0,404	0,427	0,447	0,43	0,366
Autres produits	0,074	0,086	0,097	0,110	0,122
Résultat d'exploitation	0,199	1,397	0,819	0,585	0,686
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	-0,001	-0,003
,					
Sommes distribuables de l'exercice	0,199	1,397	0,819	0,583	0,682
Régularisation du Résultat d'exploitation (annulation)	0,000	0,000	0,000	0,001	0,003
Frais de négociation de titres	-0,147	-0,101	-0,157	-0,113	-0,151
Variation des plus ou moins-values potentielles /Titres	0,763	-1,653	0,162	2,726	8,839
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1,611	2,661	0,628	-0,334	-8,765
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	2,228	0,906	0,633	2 ,279	-0,076
Résultat net de l'exercice	2,427	2,305	1,452	2,864	0,609
Droit d'entrée	0,000	0,000	0,000	0,000	0,004
Résultat non distribuable de l'exercice	2,228	0,906	0,633	2,279	-0,072
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,042	-0,001	0,000	0,010
Common man distribusibles de l'esser !	0.000	0.040	0.000	0.070	0.000
Sommes non distribuables de l'exercice	2,228	0,948	0,632	2,279	-0,062
Distribution des dividendes	4 200	0.040	0.502	0.600	0.075
Distribution des dividendes	1,398	0,819	0,583	0,682	0,875

Nombre d'Actions	91 895	91 895	93 666	93 776	93 977
Valeur Liquidative	63,871	62,842	61,316	60,448	58,268

Ratios de gestion des placements	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Charges de gestion des placements/Actif net moyen	1,30%	1,30%	1,29%	1,29%	1,29%
Autres charges / actif net moyen	0,68%	0,71%	0,71%	0,75%	0,63%
Résultat distribuable / Actif net moyen	0,34%	2,33%	1,31%	1,02%	1,18%
Actif net moyen	5 457 626	5 509 971	5 875 065	5 395 157	5 440 929

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

I. – Rapport sur les états financiers annuels

1. Opinion

En exécution de la mission que vous nous aviez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers d'ARABIA SICAV relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2020, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'ARABIA SICAV, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptable et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 5.987.708 Dinars, un état de résultat soldé par des sommes distribuables de 18.321 Dinars, et un état de variation de l'actif net accusant une variation positive de 94.551 Dinars.

A notre avis les états financiers d'ARABIA SICAV sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la SICAV au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses opérations et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la SICAV conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion du Conseil d'Administration :

La responsabilité du rapport de gestion de l'exercice incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la sicav dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la sicav à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la sicav ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elles.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société « ARABIA SICAV ».

5. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu' il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Sicav à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Sicav à cesser son exploitation;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevées au cours de notre audit;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de l'exercice considéré : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. - Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la sicav. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la Société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Sicav à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liées à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

3. Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la société ARABIA SICAV des normes prudentielles prévues par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Nous attirons votre attention qu'au 31 décembre 2020 les emplois en liquidités et quasi-liquidités représentent 17,10% de l'actif de la société, Cette proportion est en-deçà du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 15 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes :

FMBZ - KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2020.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. - Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos 31 décembre 2020

Votre Président nous a informés de l'absence, à la fin de l'exercice, de conventions et opérations visées par l'article 200 du CSC ; à l'exception :

- 1. Des jetons de présence alloués en 2020, en vertu d'une décision de votre AGO tenue le 10 avril 2020, aux administrateurs pour un montant net par administrateur de 1 500 Dinars.
- 2. Les honoraires revenant à :
 - L'AFC en sa qualité de gestionnaire, s'élève en TTC à 65 088 Dinars
 - L'ATB en sa qualité de dépositaire, s'élèvent en TTC à 5 950 Dinars

II. - Conventions et engagements de la société envers les dirigeants : Néant

Notre audit des opérations et comptes pour l'exercice 2020, n'a pas relevé d'autres opérations ou conventions réglementées que celles mentionnées, ci-dessus ; lesquelles ont été conclues et autorisées antérieurement à l'exercice avec deux administrateurs de votre Sicav, à savoir : l'AFC et l'ATB.

Tunis, le 15 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes : FMBZ - KPMG TUNISIE Emna RACHIKOU

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLDES

ARAB TUNISIAN LEASE -ATL-

Siège social : Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Mahrajène - Tunis-

L'Arab Tunisian Lease -ATL- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 8 avril 2021. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et Mr Chérif BEN ZINA.

BILAN CONSOLIDE DE L'ARAB TUNISIAN LEASE

Exercice clos le 31 décembre 2020 (Montants exprimés en dinars)

E. R.	Au 31 Décembre	écembre	
En dinars	Notes	2 020	2019
<u>ACTIF</u>			
Liquidités et équivalents de liquidités	5	22 385 096	18 076 263
Placements à court terme	6	27 247 083	500 000
Créances issues d'opérations de leasing	7	537 729 842	557 420 737
Placements à long terme	8	18 161 166	20 636 297
Valeurs immobilisées	9	5 574 553	4 290 334
Autres actifs	10	19 708 955	18 362 163
Total de l'actij	f	630 806 696	619 285 796
PASSIF			
Concours bancaires et dettes rattachées	11	280 738	9 170
Emprunts et dettes rattachées	12	447 766 279	457 446 779
Dettes envers la clientèle	13	2 676 900	5 272 998
Fournisseurs et comptes rattachés	14	67 574 630	53 166 719
Autres passifs	15	10 918 413	7 079 339
Total du passij	f	529 216 961	522 975 006
CAPITAUX PROPRES			
Capital		32 500 000	32 500 000
Réserves consolidés		63 806 789	62 140 248
Résultat consolidé		5 279 696	1 666 540
Total des capitaux propres		101 586 485	96 306 789
Part des minoritaires dans le résultat		(750)	0
Part des minoritaires dans les réserves		4 000	4 000
Total des capitaux propres et part des minoritaires	16	101 589 735	96 310 789
Total passif et capitaux propres et part des minoritaires		630 806 696	619 285 796

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2020 (Montants exprimés en dinars)

En dinars	Notes	Au 31 décembre	
En dinars	notes	2 020	2 019
1. ENGAGEMENTS DONNES			
- Accords de financement prêt à mettre en force		8 083 265	14 941 245
- Autres Engagements donnés	44	34 333 675	22 668 564
- Traites de garantie sur crédit		2 606 116	0
Total en DT		45 023 056	37 609 809
2. ENGAGEMENTS RECUS- Hypothèques reçues		12 688 254	15 073 063
- Garanties reçues d'établissements bancaires	44	34 333 675	22 668 564
- Intérêts à échoir sur crédits leasing	-	111 228 347	105 012 676
Total en DT		158 250 277	142 754 303
3. ENGAGEMENTS RECIPROQUES			
- Emprunts obtenus non encore encaissés		35 000 000	0
- Crédits consentis non encore versés		5 637 729	6 789 483
- Opérations de portage		151 800	217 244
Total en DT		40 789 529	7 006 727

ETAT DE RESULTAT DE L'ARAB TUNISIAN LEASE

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2020 (Montants exprimés en dinars)

En dinars	Notes -	Au 31 Déc	cembre
En umars	Notes	2 020	2 019
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		64 530 931	66 012 338
Revenu des opérations de location longue durée		112 784	0
Autres produits sur opérations de leasing		2 331 355	2 709 715
Total des produits de leasing	17	66 975 070	68 722 053
Charges financières nettes	18	(37 783 076)	(41 494 722)
Coût des opérations de location longue durée		(62 891)	0
Produits des placements	19	1 095 639	923 794
PRODUIT NET DE LEASING		30 224 741	28 151 125
Autres produits d'exploitation	20	652 177	451 522
Charges de personnel	21	(7 841 670)	(7 197 855)
Autres charges d'exploitation	22	(2 979 459)	(3 238 066)
Dotations aux amortissements et aux résorptions	23	(792 275)	(936 994)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		19 263 515	17 229 732
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	24	(8 494 345)	(12 241 668)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	25	(1 300 613)	(1 336 133)
RESULTAT D'EXPLOITATION		9 468 557	3 651 931
Autres gains ordinaires	26	1 065 576	309 150
Autres pertes ordinaires	27	(111 948)	(33 194)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		10 422 185	3 927 887
Impôt sur les bénéfices	28	(4 396 113)	(2 082 675)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		6 026 072	1 845 212
Eléments extraordinaires	29	(747 126)	(178 672)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		5 278 946	1 666 540
Part des minoritaires		750	0
Effets des modifications comptables		0	0
Résultat net du groupe après modifications comptables		5 279 696	1 666 540

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Période allant du 01/01/2020 Au 31/12/2020 (Montants exprimés en dinars)

	NI - 4	Au 31 déc	embre
	Notes	2020	2 019
Encaissements provenant des clients de leasing		329 400 821	397 052 676
Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing		(224 010 572)	(257 068 863)
Encaissements autres que leasing	30	809 385	641 975
Décaissements autres que leasing		(4 841 334)	(7 738 490)
Décaissements au personnel		(3 841 923)	(4 029 988)
Impôts et taxes payés (autres que l'I.S)		(18 286 864)	(22 198 293)
Acquisition/Cession de placements à court terme		(26 780 000)	(500 000)
Intérêts perçus	31	603 452	690 424
Intérêts payés	32	(40 379 446)	(45 850 821)
Impôts sur le résultat payés	33	(1 669 342)	(3 105 263)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		11 004 178	57 893 356
· .			
Dividendes reçus sur placements à long terme	34	18 000	15 000
Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	35	87 136	199 770
Encaissements provenant de la cession de placements à long terme	36	436 551	650 374
Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres	37	(1 878 562)	(285 816)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	38	29 224	67 932
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		-1 307 651	647 260
Dividendes versés	39	0	,
Encaissements provenant des émissions d'actions		0	15 754 000
Encaissements provenant des emprunts	40	108 609 173	62 690 250
Remboursement des emprunts	41	(114 268 436)	(132 481 511)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(5 659 262)	(59 037 227)
Variation nette des liquidités et équivalents de			
liquidités au cours		4.02-25-	(40.5.54.5)
de l'exercice		4 037 265	(496 611)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		18 067 093	18 563 704
Liquidités et équivalents de liquidités en fin	10	22 10 1 250	40.00=000
d'exercice	42	22 104 358	18 067 093

Notes aux états financiers consolidés :

Note 1. Présentation du groupe :

(a) Présentation du groupe

Le groupe « ATL » est composé par deux sociétés :

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement financier créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012 puis à 32.500.000 par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2019. Le capital est divisé en 32.500.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 31 Décembre 2020, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
ARAB TUNISIAN BANK "ATB"	13 013 766	13 013 766	40,04%
BANQUE NATIONALE AGRICOLE "BNA"	3 500 000	3 500 000	10,77%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	8,21%
SEFINA SICAF	1 245 140	1 245 140	3,83%
DRISS MOHAMED SADOK	1 163 908	1 163 908	3,58%
PIRECO.	750 000	750 000	2,31%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	700 000	700 000	2,15%
LA STRAMICA	509 073	509 073	1,57%
DRISS BEN SADOK MOHAMED	414 373	414 373	1,27%
FCP OPTIMA	398 981	398 981	1,23%
KAMOUN HABIB	339 025	339 025	1,04%
AUTRES ACTIONNAIRES	7 798 813	7 798 813	24,00%
Total Général	32 500 000	32 500 000	100,00%

La Société « ATL LOCATION LONGUE DURÉE » est une société anonyme de droit Tunisien, constituée le 24 Octobre 2019, avec un capital initial de 1.000.000 dinars, divisé en 100.000 actions de 10 dinars chacune entièrement libérées.

La société a pour objet principal, la location courte ou longue durée de véhicules, engins, équipements et biens immobiliers.

(b) Participations et organigramme du groupe

La société Arab Tunisian lease détient 996 000 actions sur 1 000 000 actions formant le capital de la société « ATL-LLD », soit un pourcentage de participation de 99,6%.

Note 2. Méthodes et modalités de consolidation

2.1. Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la société Arab Tunsian Lease, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société	Degré de contrôle	Méthode retenue
ATL-LLD*	Contrôle exclusif	Intégration globale

^{*}Rapport d'audit 2020 non communiqué

Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

2.2. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3. Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

Intégration des sociétés sous contrôle exclusif

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de sa filiale, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans la filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de la filiale, sont éliminées ;

- Les intérêts minoritaires dans le résultat net de la filiale consolidée, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net de la filiale consolidée sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4. Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : l'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5. Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Note 3. Référentiel d'élaboration des états financiers consolidés

(a)Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment :

- La norme comptable générale (NCT 1);
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifique à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et la circulaire n°2018-06 du 5 juin 2018.

(b) Utilisation d'hypothèses et estimations

Le processus d'établissement des états financiers consolidés annuels en conformité avec le référentiel comptable appliqué, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers consolidés, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020, l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement sur les éléments suivants :

- Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin de chaque trimestre et à la fin de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 4 (c-2).
- Dépréciation des placements à long terme : les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté semestriel.

(c) Utilisation du jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation des relations de couverture contre le risque de change [Cf. note 4 (c-7)], pour la comptabilisation des avantages au personnel [Cf. note 4 (c-9)] et pour le calcul du résultat de base par action [Cf. note 4 (c-12)].

Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés pour l'établissement de ses états financiers consolidés peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Les états financiers consolidés annuels ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers consolidés de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL:

- c- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- d- Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

- 1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991)
- **2-** Estimation <u>individualisée</u> et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains 20% **B3-** Actifs préoccupants 50% **B4-** Actifs compromis 100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet, etc.) déduction faite :

- Des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- De la valeur de réalisation attendue des biens données en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3),
- De la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4), et
- De la valeur de réalisation attendue des hypothèques inscrites consenties par les relations dont les engagements sont devenus douteux en 2014 ou ultérieurement.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :

• Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge

• Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% ou 60% par an d'âge selon le degré de vétusté

• Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties comprenant les cautionnements bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques consenties par les relations dont les engagements ont été classés parmi les concours douteux antérieurement à 2014, n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions requises.

- **3-** Constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :
 - 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 3 à 5 ans ;
 - 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 6 et 7 ans ;
 - 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : A=N-M+1 tel que :

- A : Ancienneté dans la classe B4;
- N : Année d'arrêté des états financiers ;
- M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit,
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- des provisions constituées conformément au paragraphe 2 supra.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité – nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012 et par la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet de déterminer pour chaque groupe de contreparties un taux de migration moyen observé au cours des années antérieurs. Les taux de migration historiques du groupe des contreparties sont majorés par des taux prédéfinis par secteur. La société détermine par la suite le taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel observé durant les années antérieurs à l'année N à partir des taux de provisionnement pour chaque groupe de contreparties. Ce calcul se fait hors agios réservés.

Par référence aux taux de provisionnement moyen d'un groupe de contrepartie observé durant les années antérieurs, la direction générale doit se prononcer sur les taux de provisions à retenir pour le calcul des provisions collectives. Ces taux ne doivent en aucun cas être inférieurs aux taux de provisionnement minimum. L'application des taux de provisionnement inférieurs aux taux minimaux doit être motivée et autorisée par la banque centrale de Tunisie.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les préloyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayées à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de replacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

(c-4)- Placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participationsfinancements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moinsvalues par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat."

Revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Emprunts et les charges y afférentes

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputés en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux facials contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux facials contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

(c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 -Effets des variations des cours des monnaies étrangères.

(c-7)- Relations de couverture contre le risque de change

Les lignes de crédit extérieures contractées sont admises à la garantie du "Fonds de Péréquation des Changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, desdites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

(c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

•	Logiciels	3 ans	33,3%
•	Constructions	20 ans & 50 ans	5% & 2%
•	Matériel de transport	5 ans	20,0%
•	Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
•	Matériel informatique	3 ans	33,3%
•	Agencements, aménagements et installations	10 ans	10,0%

(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 - avantages au personnel, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "régimes à cotisations définies" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "régimes à prestations définies" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à huit fois le dernier salaire mensuel brut.

(c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

- Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;
- Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée);
- Il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

(c-11)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices, comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-12)- Résultat de base par action :

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – *Résultat par action*, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

(c-13)- Etat des flux de trésorerie :

Le solde des comptes de liquidités et équivalents de liquidités est constitué des soldes des comptes de caisse, des soldes nets des comptes courants bancaires, des soldes des comptes espèces ouverts auprès des intermédiaires en

bourse ainsi que des placements liquides en titres d'OPCVM de distribution obligataire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les variations de la trésorerie générées par les activités d'exploitation incluent, notamment, les entrées et sorties de trésorerie liées au leasing mobilier et immobilier ainsi que celles relatives aux immeubles donnés en location simple et aux prêts accordés au personnel.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent, notamment, des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de placements à long terme ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent, notamment, les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et aux autres emprunts matérialisés ou non par un titre.

Les intérêts payés et reçus figurent parmi les flux liés aux activités d'exploitation.

Les dividendes reçus sur les placements à long terme et les produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour comptes sont classés parmi les flux d'investissement. Les dividendes versés sont classés en flux liés aux activités de financement.

Les entrées et sorties de trésorerie liés aux activités de financement et concernant des éléments ayant un rythme de rotation rapide, des montants élevés et des échéances courtes sont présentées pour leur montant net.

Lorsqu'un contrat est comptabilisé en tant que couverture d'une position identifiable, les flux de trésorerie relatifs à ce contrat sont classés de la même façon que les flux de trésorerie de la position ainsi couverte.

(c-14)- Etat des engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan incluent les droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance de la situation financière de la société. Les effets des droits et obligations sur le montant ou la consistance de la situation financière sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Le tableau des engagements hors bilan distingue :

- (a) Les engagements qui résultent de l'existence d'une obligation (légale, contractuelle ou implicite), et
- **(b)** Les passifs éventuels qui résultent :
 - Soit de l'existence d'une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,
 - Soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un événement futur incertain.

Les engagements hors bilan comprennent :

- (a) Les engagements de financement donnés ou reçus,
- (b) Les engagements de garantie donnés ou reçus, et
- (c) Les engagements réciproques.

Les engagements de financement et de garantie sont enregistrés en hors bilan dès la naissance d'une obligation contractuelle irrévocable. Ils cessent d'y figurer dès leur extinction, soit par l'arrivée du terme de l'engagement soit par sa mise en jeu.

En dehors des garanties reçues de la clientèle, la valeur pour laquelle un engagement de financement ou de garantie est comptabilisé en hors bilan résulte généralement des termes contractuels et correspond à la valeur des fonds à accorder ou à recevoir pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée ou reçue pour les engagements de garantie.

Les garanties reçues de la clientèle sont comptabilisées en hors bilan, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la société, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

(c-15)- Impôt différé

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Faits marquants de la période :

Suite à la pandémie COVID-19, les mesures gouvernementales et règlementaires, principalement le report des échéances, ont conduit l'ATL à considérer les éléments suivants pour l'établissement de la situation financière au 31 Décembre 2020 :

- En application des dispositions de l'avis du conseil national de la comptabilité publié le 30/12/2020, l'ATL a procédé à la réservation d'un montant de 1 922 KDT au titre des agios réservés sur les créances courantes ayant bénéficié d'un report et qui présentent un retard de paiement de plus de 30 jours.
- En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2021.01 ayant adopté une nouvelle méthode de calcul de la provision collective, le stock de provision collective totalise au 31/12/2020 10 018 KDT contre 4 512 KDT au 31/12/2019, soit une dotation complémentaire de 5 505 KDT.

Note 5. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 22.385.096 DT au 31 Décembre 2020 contre 18.076.263 DT, au 31 Décembre 2019, se détaillant ainsi :

Le détail se présente comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
+ Avoirs en Banques	22 338 722	18 043 948
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	79
+ Avoirs en Caisses	45 974	31 915
+ Placements en OPCVM de distribution obligataire	321	321
Total	22 385 096	18 076 263

Note 6. Placements à court terme :

Le solde de cette rubrique s'élève à 27.247.083 DT au 31 Décembre 2020.Le détail se présente comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
+ Certificats de dépôts	27 280 000	500 000
- Intérêts précomptés non courus sur certificats de dépôt	(32 917)	0
Total	27 247 083	500 000

Note 7. Créances issues d'opérations de leasing :

Au 31 Décembre 2020, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 537.729.842 DT

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

		31/12/2020	31/12/2019
Créances sur contrats mis en force		585 073 329	602 596 607
+ Encours financiers	7.1	538 466 323	556 483 664
+ Impayés		48 377 327	48 098 415
+ Créances- assurance matériel en leasing		107 267	106 564
+ Créances- factures à établir		3 535 153	697 333
+ Valeurs à l'encaissement		1 877	1 877
- Intérêts échus différés		(5 414 618)	(2 791 245)
Créances sur contrats en instance de mise en force		5 284 688	875 763
Total brut des créances leasing	7.2	590 358 017	603 472 370
A déduire couverture			
Provisions à base individuelle et additionnelles	7.2	(36 979 090)	(36 878 548)
Provisions collectives	7.2	$(10\ 017\ 712)$	(4 512 198)
Produits réservés	7.2	(5 631 372)	(4 660 887)
Total net des créances leasing	_	537 729 843	557 420 737

7.1. Encours financiers:

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 Décembre 2020 la somme de 538.466.323 DT contre 556.483.664 DT au 31 Décembre 2019.

Par rapport au 31 décembre 2019, les encours financiers ont enregistré un décroissement net de 18.017.341 DT expliqué comme suit :

Le détail se présente comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
Soldes au 31 décembre 2019	1 568 703 569	1 012 219 906	556 483 664
Capital amorti des anciens contrats	0	157 552 944	(157 552 944)
Ajouts de la période	206 270 195	47 505 720	158 764 474
Investissements (Nouveaux contrats)	197 643 356	46 035 530	151 607 826
Relocations	8 626 839	1 470 190	7 156 649
Retraits de la période	235 140 965	215 912 094	19 228 871
Cessions à la valeur résiduelle	172 499 522	172 447 425	52 097
Cessions anticipées	33 245 821	26 424 428	6 821 393

Soldes au 31 décembre 2020	1 539 832 798	1 001 366 475	538 466 323
Relocations	18 186 182	10 198 969	7 987 213
Radiations	1 382 788	1 382 783	5
Transferts (cessions)	9 826 653	5 458 489	4 368 163

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
+ Paiements minimaux sur contrats actifs	643 368 544	656 620 158
à recevoir dans moins d'1 an	257 752 428	258 909 909
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	381 519 317	392 210 332
à recevoir dans plus de 5 ans	4 096 800	5 499 916
- Produits financiers non acquis	(111 228 347)	(105 012 676)
= Investissement net dans les contrats actifs (1)	532 140 197	551 607 481
à recevoir dans moins d'1 an	202 166 687	207 160 756
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	326 235 278	339 462 021
à recevoir dans plus de 5 ans	3 841 651	4 984 704
Valeurs résiduelles (2)	1 189 420	1 241 652
Contrats suspendus en contentieux (3)	5 136 705	3 634 530
Total général (1) +(2) +(3)	538 466 322	556 483 664

L'analyse des encours financiers par secteur d'activité se présente comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Bâtiment et travaux publics	71 747 840	85 280 352
Industrie	73 371 279	77 624 605
Tourisme	56 767 323	48 040 574
Commerces et services	289 272 105	294 470 842
Agriculture	47 307 774	51 067 291
Total	538 466 323	556 483 664

L'analyse des encours financiers par type de matériel se présente comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Equipements	57 124 008	70 446 047
Matériel roulant	365 807 792	364 212 120
Matériel spécifique	84 650 550	88 329 858
Sous Total	al 507 582 350	522 988 025
Immobilier	30 883 972	33 495 639
Total	538 466 323	556 483 664

7.2. Analyse et classification des créances sur la clientèle :

		ANALYSE PAR CLASSE					
	A	B 1	B 2	В 3	B 4		
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis		
Encours financiers	430 468 437	82 867 688	3 232 186	7 867 998	14 113 430		
Impayés	4 180 619	11 529 168	1 523 769	2 034 202	29 109 569		
Créances- assurance matériel en leasing	78 769	27 097	351	0	1 050		
Créances- factures à établir	2 285 544	575 342	10 978	245 968	333 902		
Valeurs à l'encaissement	1 877	0	0	0	0		
Intérêts échus différés (***)	(2 676 817)	(2 563 120)	(21 068)	(82 555)	(71 057)		
Contrats en instance de mise en force	5 228 825	54 111	1 752	0	0		
CREANCES LEASING	439 567 253	92 490 287	4 747 967	10 065 614	43 486 894		
Avances reçues (*)	(2 639 008)	(409)	(2 147)	0	(35 337)		
ENCOURS GLOBAL (**)	436 928 246	92 489 878	4 745 821	10 065 614	43 451 557		
ENGAGEMENTS HORS BILAN	18 115 383	1 579 115	0	0	0		
TOTAL ENGAGEMENTS	455 043 629	94 068 993	4 745 821	10 065 614	43 451 557		
Produits réservés			(235 092)	(770 003)	(4 626 277)		
Provisions à base individuelle			(233 694)	(1 918 883)	(34 232 577)		
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)					(593 936)		
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4	0	0	(468 787)	(2 688 886)	(39 452 790)		
Provisions à base collective	(8 301 568)	(1 716 144)					
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1	(8 301 568)	(1 716 144)	0	0	0		
ENGAGEMENTS NETS	446 742 061	92 352 849	4 277 034	7 376 728	3 998 768		
Ratio des actifs bilanciels non performat	0,81%	1,71%	7,39%				
ratio des detris biunciers non persormar		9,91%					
Ratio des actifs non performants (B	0,78%	1,66%	7,15%				
ratio des actus non periormants (b		9,59%					
Ratio de couverture des actifs non performants par le	es provisions et agic	os réservés	9,88%	26,71%	90,80%		
por the first purify	F- 0			73,13%			

TOTAL	Dont leasing immobilier
538 549 740	30 883 972
48 377 327	2 774 273
107 267	
3 451 735	
1 877	
(5 414 618)	
5 284 688	
590 358 017	33 658 245
(2 676 900)	(153 511)
587 681 117	33 504 734
19 694 498	
607 375 614	33 504 734
(5 631 372)	(322 940)
(36 385 155)	(2 086 563)
(593 936)	
(42 610 462)	(2 409 503)
(10 017 712)	
(10 017 712)	
554 747 439	

^{*}Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

**Base de calcul du ratio des actifs bilanciels non performants

*** inclus 1 923 526 dinars d'agios réservés constitués conformément à la méthode énoncée par le conseil national de la comptabilité

Le ratio des actifs bilanciels non performants s'établit au 31 Décembre 2020 à 9,91% contre 9,79% au 31 Décembre 2019.

Le ratio des actifs non performants s'établit au 31 décembre 2020 à 9,59% contre 9,45% au 31 décembre 2019.

Le ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés s'établit au 31 Décembre 2020 à 73,13% contre 70,92% au 31 Décembre 2019.

En date du 20 décembre 2020, le conseil national de la comptabilité a émis un avis relatif au traitement comptable par les institutions financières et des institutions des micros finances des financements accordés aux bénéficiaires pour donner suite à la pandémie du COVID 19. Ce traitement stipule dans sa paragraphe 42 qu'il existe une présomption réfutable que l'encaissement effectif des revenus d'intérêts sur crédits renégociés n'est pas raisonnablement assuré lorsque les paiements contractuels révisés sont impayés depuis plus de 30 jours.

Lors de l'arrêté des états financiers de l'exercice 2020, l'ATL a appliqué cette méthode. Le montant des agios réservés s'élève à 1 922 KDT.

L'article 10 bis de la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021 a instauré une nouvelle méthodologie pour le calcul des provisions collectives qui doivent être appliquée par les banques et les établissements financiers.

L'ATL s'est confirmée à cette méthode et le stock de provision collective totalise au 31/12/2020 10 018 KDT contre 4 512 KDT au 31/12/2019, soit une dotation complémentaire de 5 505 KDT.

Note 8. Placements à long terme :

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève, au 31 Décembre 2020 à 18.161.166 DT contre 20.636.297 DT au 31 Décembre 2019. Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

-		31/12/2020	31/12/2019
Portefeuille investissement (1)	8.1	25 853 937	26 994 068
Participations directes		16 589 282	17 292 862
Participations en portage		151 800	151 800
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte		9 092 855	9 509 406
Obligations (Emprunt National 2014)		20 000	40 000
Créances rattachées (2)		149 432	183 819
Intérêts courus sur portage financement		91 344	91 344
Produits à recevoir sur fonds à capital risque		55 325	89 712
Intérêts courus sur obligations		2 763	2 763
Total brut (1) + (2)		26 003 369	27 177 887

		31/12/2020	31/12/2019
A déduire couverture			
Provisions pour dépréciation des participations directes	8.1	(2 449 313)	(1 800 287)
Provisions pour dépréciation des participations en portage	8.1	(151 800)	(151 800)
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	8.1	(5 149 747)	(4 498 159)
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)
Total net		18 161 166	20 636 297

8.1. Portefeuille investissement:

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève, au 31 Décembre 2020, à 18.103.077 DT. Il se détail comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	Valeur nominale	Coût unitaire	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :					16 589 282	(2 449 312)	14 139 970
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	5	8,303	1.73%	166 055	(166 055)	()
- SARI	9 900	100	115,531	,	1 143 756	(1 143 756)	0
- PHENICIA SEED FUND	500	848	826,101	5.04%	413 051	(185 141)	227 910
- PHENICIA FUND	500	1 000	1 000,000	8,88%	500 000	(18 640)	481 360
- SENED SICAR	500	100	100,000		50 000	(50 000)	0
- UNIFACTOR	340 000	5	5,000	- /	1 700 000	0	1 700 000
- SICAR INVEST ^(*)	30 000	10	10,000	3,00%	300 000	0	300 000
- CLINIQUE INTERNATIONALE LES			,			O .	300 000
PINS	100 000	10	10,000	6,71%	885 720	(885 720)	0
- POLYCLINIQUE SYPHAX	10 000	100	100,000	9,15%	410 700	0	410 700
- BRIQUETERIE DJBEL OUEST	20 000	100	100,000	5,23%	2 000 000	0	2 000 000
- CARTHAGO SANITAIRE	30 000	100	100,000	5,00%	3 000 000	0	3 000 000
- FCP MAXULA	10 000	100	100,000	4,90%	1 000 000	0	1 000 000
- CAPITAL LEASE FUND	10 000	102	102,000	6,80%	1 020 000	0	1 020 000
- BRIQUETTERIE BIR MCHARGUA	40 000	100	100,000	2,81%	4 000 000	0	4 000 000
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :					151 800	(151 800)	0
- SOCIETE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	100,000		151 800	(151 800)	0
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE: (**)					9 092 855	(5 149 747)	3 943 107
- FG 3 SICAR INVEST					1 059 449	(500 000)	559 449
- FG 3 ATD SICAR					460 000	(460 000)	0
- FG 4 ATD SICAR					1 500 006	(1 312 147)	187 858
- FG 5 ATD SICAR					3 021 900	(2 038 600)	983 300
- FG 6 ATD SICAR					3 051 500	(839 000)	2 212 500
OBLIGATIONS:					20 000	0	20 000
- EMPRUNT NATIONAL 2014 (Catégorie	1 000	100			20 000	0	20 000
B)	1 000			-	20 000		20 000
TOTAL EN DT					25 853 937	(7 750 859)	18 103 077

^(**) Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST et ATD SICAR totalisent, au 31 Décembre 2020, la somme de 9.092.855 DT et se présentent comme suit :

	S	SICAR INVEST			ATD SICAR			Total au
	FG 1	FG 2	FG 3	FG 3	FG 4	FG 5	FG 6	31/12/2020
Année de libération :	2003	2008	2012	2008	2009	2010	<i>2011</i>	
Participations en rétrocession	0	0	959 449	460 000	500 000	2 938 600	2 558 643	7 416 692
Autres participations ciblées	0	0	0	0	1 000 006	0	0	1 000 006
Placements	0	0	9 561	0	0	99 908	827 172	936 641
Débiteurs divers	1 858	0	145 000	0	0	0	3 139	149 997
Disponibilités en Banques	0	4 364	531	20	0	113	15	5 043
Total des emplois	1 858	4 364	1 114 541	460 020	1 500 006	3 038 621	3 388 969	9 508 379
Dotations remboursables	0	0	1 059 449	460 000	1 500 006	3 021 900	3 051 500	9 092 855
Excédents antérieurs en instance de virement	0	2 334	0	20	(622)	(56)	8	1 684
Excédent de l'exercice	0	171	55 092	0	(95)	16 777	337 461	409 406
Créditeurs divers	0	1 858	0	0	0	0	0	1 858
Impôts, retenus à la source	1 858	0	0	0	0	0	0	1 858
Découverts bancaires	0	0	0	0	717	0	0	717
Total des ressources	1 858	4 364	1 114 541	460 020	1 500 006	3 038 621	3 388 969	9 508 379

(a) Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque

L'origine de l'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de la période close le 31 Décembre 2020 se détaille comme suit :

Plus-values de rétrocession	0	0	45 000	0	0	16 820	295 955	357 775
Produits nets des placements	0	171	10 227	0	0	0	41 541	51 939
+ Dividendes	0	215	14 145	0	0	0	13 942	28 302
+ Intérêts	0	0	0	0	0	0	15 697	15 697
+ Plus-values de cession	0	0	0	0	0	0	11 902	11 902
- Moins-values de cession	0	(43)	(4 025)	0	0	0	0	(4 068)
+ Plus-values latentes	0	0	107	0	0	0	0	107
Services bancaires & assimilés	0	0	(135)	0	(95)	(43)	(35)	(308)
Excédent de l'exercice	0	171	55 092	0	(95)	16 777	337 461	409 406

Note 9. Immobilisations incorporelles:

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent, au 31 Décembre 2020, une valeur nette comptable de 175.031 DT. Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit

Désignation	Taux D'amortissement
Logiciels	33,3%
TOTAUX	

Valeurs brutes								
Début de	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de					
l'exercice			l'exercice					
420 809	135 472	0	556 281					
420 809	135 472	0	556 281					

Amortissements							
Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de				
300 800	80 449	0	381 250				
300 800	80 449	0	381 250				

Valeur	
comptable	
nette	
175 031	
175 031	

Note 9. Immobilisations corporelles:

Cette rubrique totalise, au 31 Décembre 2020, une valeur nette comptable de 5.399.522 DT. Le tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux D'amortissement
Terrains	-
Constructions	2% & 5%
Matériel de transport (*)	20,0%
Equipements de bureau	10,0%
Matériel informatique	33,3%
Installations générales Immobilisations en	10,0%
TOTAUX	-

	Valeurs brutes									
Début de l'exercice	Acquisitions /Ret		Fin de l'exercice							
14 250	0	0	14 250							
4 315 806	0	0	4 315 806							
1 680 428	1 718 172	180 950	3 217 651							
581 370	11 135	20 342	572 163							
829 881	34 468	0	864 349							
1 435 268	16 096	0	1 451 364							
24 000	0	22 500	1 500							
8 881 004	1 779 870	223 791	10 437 083							

	Amortissements								
Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	comptable nette					
0	0	0	0	14 250					
1 514 804	94 529	0	1 609 333	2 706 473					
1 111 133	338 327	172 508	1 276 952	1 940 699					
450 922	26 597	24 721	452 798	119 365					
795 975	85 217	117 779	763 413	100 937					
847 764	94 476	7 172	935 068	516 296					
0	0	0	0	1 500					
4 720 598	639 146	322 181	5 037 563	5 399 522					

*Parmi les éléments de la rubrique « Matériel de transport » figurent des véhicules exploités dans le cadre de contrats de location financement.

	Au 31 dé	cembre
	2020	2 019
Valeur brute	533 994	556 655
Amortissements antérieurs	(412 566)	(318 196)
Amortissements de l'exercice	(103 101)	(111 335)
Valeur nette comptable	18 327	127 324

Note 10. Autres actifs:

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2020 la somme de 19.708.955 DT contre 18.362.163 DT au 31 Décembre 2019 et se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Instrument de couverture	11 823 283	11 561 761
Prêts et avances au personnel	1 115 165	1 177 926
- Échéances à plus d'un an sur prêts	849 258	874 367
- Échéances à moins d'un an sur prêts	265 907	303 559
- Avances et acomptes	4 426	4 426
- Moins : provisions	(4 426)	(4 426)
Dépôts et cautionnements	564 862	509 084
- Créances immobilisées	604 384	548 606
- Moins : provisions	(39 522)	(39 522)
Charges reportées	1 804 210	1 957 312
- Frais d'émission des emprunts 10	.1 1 732 969	1 814 829
- Frais d'augmentation de capital	71 241	142 483
Etat, impôts et taxes (actif):	15 492	787 803
- Report impôt sur les sociétés	1 583	783 261
- Retenues à la source	77 716	68 349
- Moins : provisions	(63 807)	(63 807)
Autres débiteurs :	3 882 284	2 320 037
- Avance aux fournisseurs	274 206	370 807
- Fonds de péréquation des changes	2 794 146	1 841 975
- Autres débiteurs divers	1 050 359	281 395
- Moins : provisions	(236 427)	(174 140)
Comptes de régularisation actif :	503 657	48 239
- Produits à recevoir	358 463	4 074
- Charges constatées d'avance	56 249	67 755
- Compte d'attente à régulariser	88 945	(23 590)
Total	19 708 955	18 362 163

10.1. Frais d'émission des emprunts :

Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 31 décembre 2020 comme suit :

		Valeurs brutes			Résorptions				Valeurs
Désignation	Début de l'exercice	Additions	Fin de l'exercice	Débu l'exe		Dotations de l'exercice	Fin de l'exercice		comptables nettes
Frais d'émission des obligations ATL 2013/1	175 390	0	175 390	1'	3 218	2 172	175 390		0
Frais d'émission des obligations ATL 2013/2	226 037	0	226 037	2	7 257	8 780	226 037		0
Frais d'émission des obligations ATL 2014/2	222 583	0	222 583	2	2 995	7 510	220 505		2 078
Frais d'émission des obligations ATL 2014/3	442 791	0	442 791	40	4 288	24 830	429 117		13 674
Frais d'émission des obligations ATL 2015/1	433 378	0	433 378	30	61 632	40 672	402 304		31 073
Frais d'émission des obligations ATL 2015/2	439 665	0	439 665	34	1 445	50 983	392 428		47 237
Frais d'émission des obligations ATL 2016/1	324 801	0	324 801	2:	3 977	42 613	276 590		48 211
Frais d'émission des obligations ATL 2017/1	544 175	0	544 175	32	25 555	90 479	416 034		128 141
Frais d'émission des obligations ATL 2017/2	229 368	0	229 368	10	1 287	43 963	145 251		84 117
Frais d'émission des obligations ATL 2017/3	204 923	0	204 923	;	89 819	43 043	132 861		72 061
Frais d'émission des obligations ATL 2018/1	290 994	0	290 994	1	7 760	72 294	190 054		100 940
Frais d'émission des obligations ATL 2019/1	229 094	0	229 094		5 021	75 321	80 343		148 751
Frais d'émission de l'emprunt SANAD	56 004	0	56 004		3 819	2 185	56 004		0
Frais d'émission de l'emprunt SANAD 2	144 138	0	144 138	10	3 922	13 725	117 646		26 492
Frais d'émission de l'emprunt BERD1	448 844	0	448 844		5 418	187 678	203 096		245 748
Frais d'émission de l'emprunt BERD 2	27 218	0	27 218		575	7 379	7 954		19 264
Frais d'émission de l'emprunt GGF	201 738	0	201 738	1	0 910	7 691	118 601		83 137
Frais d'émission du CMT BNA	15 000	0	15 000		3 694	389	14 084		916
Frais d'émission du CMT ATB	25 000	0	25 000		5 259	7 061	22 320		2 680
Frais d'émission du CMT ATB	15 000	0	15 000		0 664	341	11 005		3 995
Frais d'émission de l'emprunt PROPARCO	0	99 969	99 969		0	0	0		99 969
Frais d'émission de l'emprunt SANAD 3	0	165 925	165 925		0	3 975	3 975		161 950
Frais d'émission des obligations ATL 2020	0	443 302	443 302		0	30 768	30 768		412 534
TOTAUX	4 696 140	709 196	5 405 336	2 9	8 514	763 853	3 672 367		1 732 969

Note 11. Concours bancaires et dettes rattachées :

Ce poste totalise au 31 Décembre 2020 la somme de 280.738 DT contre 9.170 DT au 31 Décembre 2019 et se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Banques, découverts	280 738	9 170
Total	280 738	9 170

Note 12. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 447.766.279 DT au 31 Décembre 2020 contre 457.446.779 DT au 31 Décembre 2019 et se détaillent comme suit :

	31 décembre		
	2 020	2 019	
+ Valeur de remboursement des emprunts (1)	437 601 747	444 268 156	
Emprunts obligataires	192 183 100	221 281 000	
Emprunts auprès des banques & E. F	84 118 357	85 111 254	
Emprunts extérieurs	161 300 290	137 875 902	
+ Intérêts post comptés courus (2)	9 576 723	12 558 807	
Intérêts courus sur emprunts obligataires	7 867 601	10 230 536	
Intérêts courus sur emprunts auprès des banques & E. F	454 243	847 380	
Intérêts courus sur emprunts extérieurs	1 254 878	1 480 891	
+ Contributions à payer au F.P.C (3)	587 809	619 815	
Total général (1) + (2) + (3)	447 766 279	457 446 779	

B & E.F: Banques et Etablissements Financiers **F.P.C**: Fonds de Péréquation des Changes

12.1. Valeur de remboursement des emprunts :

La valeur de remboursement des emprunts s'établit à 437.601.747 DT au 31 Décembre 2020 contre 444.268.156 DT au 31 Décembre 2019 et 525.804.741 DT au 31 décembre 2018.

Par rapport au 31 décembre 2019, la valeur de remboursement des emprunts a enregistré, au 31 Décembre 2020, un décroissement net de 6.666.409 DT expliqué comme suit :

	Soldes	Mo	ouvements de l'exer	cice	Sol	des en fin d'exc	ercice
DESIGNATION	en début	+ Utilisations	-	± Différences	Solde	Echéances à	Échéances à
	D'exercice	+ Othisations	Remboursements	de change	global	plus d'un an	moins d'un an
ATL 2013/1	6 000 000		(6 000 000)		0	0	0
ATL 2013/2	7 200 000		(7 200 000)		0	0	0
ATL 2014/2	3 772 000		(1 886 000)		1 886 000	0	1 886 000
ATL 2014/3	16 032 000		(8 000 000)		8 032 000	4 016 000	4 016 000
ATL 2015/1	20 600 000		(8 000 000)		12 600 000	6 300 000	6 300 000
ATL 2015/2	26 380 000		(8 000 000)		18 380 000	10 380 000	8 000 000
ATL 2016/1	20 280 000		(6 000 000)		14 280 000	8 280 000	6 000 000
ATL 2017/1	43 818 400		(10 000 000)		33 818 400	23 818 400	10 000 000
ATL 2017/2	20 000 000		(4 000 000)		16 000 000	12 000 000	4 000 000
ATL 2017/3	16 020 000		(1 780 000)		14 240 000	10 680 000	3 560 000
ATL 2018/1	21 178 600		(4 231 900)		16 946 700	11 864 600	5 082 100
ATL 2019/1	20 000 000		(4 000 000)		16 000 000	12 000 000	4 000 000
ATL 2020/1	0	40 000 000	0		40 000 000	32 000 000	8 000 000
Total des emprunts obligataires	221 281 000	40 000 000	(69 097 900)	0	192 183 100	131 339 000	60 844 100
BIRD	15 172 683	0	(1 809 524)	0	13 363 159	11 220 302	2 142 857
BAD	2 388 275	0	(682 364)	0	1 705 911	1 023 546	682 364
BEI	35 542 727	0	(6 602 657)	350 410	29 290 479	20 921 771	8 368 708
BERD	42 690 250	0	0	0	42 690 250	32 295 760	10 394 490
SANAD Fund	24 105 773	32 700 000	(8 339 238)	(430 088)	48 036 446	40 646 225	7 390 221
GREEN FOR GROWTH Fund	17 976 195	0	(3 512 724)	350 574	14 814 045	10 581 467	4 232 578
KFW	0	11 400 000	0	0	11 400 000	11 400 000	0
Total des emprunts imputés sur des lignes extérieures	137 875 902	44 100 000	(20 946 507)	270 895	161 300 290	128 089 072	33 211 218
ATB (CMT)	11 361 255	0	(3 992 897)	0	7 368 358	4 137 341	3 231 017
BNA (CMT)	6 750 000	0	(3 000 000)	0	3 750 000	750 000	3 000 000
STB (CMT)		5 000 000	0	0	5 000 000	4 000 000	1 000 000
CITI BANK (CCT)	0	1 000 000	0	0	1 000 000	1 000 000	0
ABC BANK (CCT)	9 000 000	5 000 000	0	0	14 000 000	0	14 000 000
ATTIJARI BANK (CMT)	0	2 000 000	0	0	2 000 000	1 600 000	400 000
ATTIJARI (Crédit-Bail)	0	0	0	0	0	0	0

	Soldes	Mo	ouvements de l'exer	cice	Soldes en fin d'exercice			
DESIGNATION	en début	+ Utilisations	-	± Différences	Solde	Echéances à	Échéances à	
	D'exercice	+ Othisations	Remboursements	de change	global	plus d'un an	moins d'un an	
BIAT (CMT)	0	10 000 000	0	0	10 000 000	10 000 000	0	
Total des autres emprunts et concours bancaires	27 111 254	23 000 000	(6 992 897)	0	43 118 357	21 487 341	21 631 017	
AL BARAKA BANK	45000000	0	(4 000 000)	0	41 000 000	0	41 000 000	
ZITOUNA BANK	13 000 000	0	(13 000 000)	0	0	0	0	
AL WIFAK BANK	0	0	0	0	0	0	0	
Total des certificats de leasing	58 000 000	0	(17 000 000)	0	41 000 000	0	41 000 000	
TOTAL GENERAL	444 268 156	107 100 000	(114 037 304)	270 895	437 601 747	280 915 412	156 686 335	

12.2. Analyse des emprunts par maturité :

	Au 31 Décembre 2020								Au 31 Décembre 2019
	≤3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal (1)	Intérêts courus (2)	Contributions à payer au F.P.C (3)	Total Général (1) +(2) +(3)	Total Général
Dettes représentées par un titre									
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission	15.046.000	25 101 (00	100 007 (00	0	160.026.000	6.710.224	0	1/2/22/22/	107 770 (04
Emprunts obligataires à taux fixe	15 946 800	35 101 600	109 887 600	0	160 936 000		0	167 655 224	
Emprunts obligataires à taux variable	1 720 000	4 075 700	9 451 400	0	15 247 100	885 009	0	16 132 109	25 623 866
Dettes subordonnées									
- Dettes subordonnées remboursables									
Emprunts obligataires à taux fixe	0	0	4 000 000	12 000 000	16 000 000	263 369	0	16 263 369	20 328 986
Autres fonds empruntés									
- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers									
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	0	1 642 857	7 109 524	4 610 778	13 363 159	453 843	0	13 817 002	15 708 029
Banque Africaine de Développement (BAD)	0	682 364	1 023 546	0	1 705 911	10 232	0	1 716 142	2 402 520
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	1 220 000	7 148 708	20 921 771	0	29 290 479	15 705	164 417	29 470 601	35 785 599
SANAD Fund (SANAD)	3 066 666	4 323 555	40 646 225	0	48 036 446	342 831	404 147	48 783 425	24 888 442
Green for Growth Fund (GGF)	0	4 232 578	10 581 467	0	14 814 045	22 717	19 245	14 856 006	18 025 369
BERD	0	10 394 490	32 295 760	0	42 690 250	397 601	0	43 087 851	43 166 649
KFW	0	0	3 507 692	7 892 308	11 400 000	11 949	0	11 411 949	0
- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens Certificats de leasing									
AL BARAKA BANK	2 000 000	16 000 000	23 000 000	0	41 000 000	12 451	0	41 012 451	45 000 000

	Au 31 Décembre 2020								Au 31 Décembre 2019
	≤3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal (1)	Intérêts courus (2)	Contributions à payer au F.P.C (3)	Total Général (1) +(2) +(3)	Total Général
ZITOUNA BANK							, ,		13 078 001
Crédits directs									
ATB	0	1 623 423	5 744 935	0	7 368 358	20 608		7 388 965	11 810 408
BNA	750 000	2 250 000	750 000	0	3 750 000	27 846	0	3 777 846	6 807 172
CITI BANK	1 000 000	0	0	0	1 000 000	37 581	0	1 037 581	0
ABC BANK	4 000 000	10 000 000	0	0	14 000 000	294 340	0	14 294 340	9 263 054
ATTIJARI	100 000	200 000	1 600 000	100 000	2 000 000	1 862	0	2 001 862	0
STB	250 000	750 000	4 000 000		5 000 000	54 483	0	5 054 483	0
BIAT	0	0	5 714 286	4 285 714	10 000 000	5 072	0	10 005 072	0
Total	30 053 466	98 425 275	280 234 206	28 888 800	437 601 748	9 576 723	587 809	447 766 279	457 446 779

Note 13. Dettes envers la clientèle :

Les dettes envers la clientèle ont atteint 2.676.900 DT au 31 Décembre 2020 contre 5.272.998 DT au 31 Décembre 2019 et se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Avances et acomptes reçus des clients	2 676 900	5 272 998
Total	2 676 900	5 272 998

Note 14. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 67.574.630 DT au 31 Décembre 2020 contre 53.166.719 DT au 31 Décembre 2019 et se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Fournisseurs de biens	67 182 605	52 761 384
Fournisseurs, factures parvenues	4 053 657	3 555 783
Fournisseurs, factures non parvenues	1 336 163	1 286 416
Effets à payer	61 792 785	47 919 185
Autres fournisseurs (2)	392 025	405 335
Compagnies d'assurance	15 750	926
Fournisseurs d'immobilisations propres	25 280	37 101
Divers fournisseurs	350 995	367 308
Total général (1) + (2)	67 574 630	53 166 719

Note 15. Autres passifs:

Les autres passifs totalisent 10.918.413 DT au 31 Décembre 2020 contre 7.079.339 DT au 31 Décembre 2019 et se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Provisions pour risques et charges :	2 540 378	1 490 378
- Provision pour risque et charges [A]	2 313 600	1 263 600
- Provision affaires en contentieux	226 778	226 778
Etat impôts et taxes :	5 149 843	2 833 364
- Impôt sur les sociétés à payer 15.1	2 685 111	0
- TVA à payer	1 722 752	2 122 645
- Autres impôts et taxes	741 980	710 719
Personnel:	1 806 140	1 505 255
- Bonus et primes de bilan à payer	1 594 168	1 351 799
- Congés à payer	211 972	153 456
Créditeurs divers	33 527	2 833
- Actionnaires, dividendes à payer	385	385
- Autres créditeurs divers	33 142	2 448
Organismes de sécurité sociale	374 665	335 760
Autres charges à payer	878 786	779 727
Comptes de régularisation passif :	135 075	132 022
- Comptes d'attente à régulariser	135 075	132 022
Total	10 918 413	7 079 339

(A) La société ATL a subi, du 13 mars au 18 juin 2017, un contrôle social approfondi mené par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et couvrant la période allant du 1er avril 2014 au 31 décembre 2016.

La notification des résultats de la vérification parvenue à la société le 19 juin et le 1er août 2017, fait état d'un redressement des cotisations dues au titre du régime légal, du régime complémentaire et du régime de réparation des préjudices résultant des accidents de travail de 552 880 DT outre les pénalités de retard.

Suivant jugement en date du 19/02/2019, la cour d'appel a annulée les certificats de contrainte émis à l'encontre de la société, une provision pour la somme de 373 KDT a été constituée pour couvrir ce risque.

Le jugement a été notifié à la CNSS en date du 03/04/2019. A ce jour, la CNSS ne s'est pas pourvue en cassation contre lesdits jugements.

La CNSS nous a notifié des nouvelles contraintes pour le même montant et le même motif, l'ATL a intenté une affaire d'annulation devant le cours d'appel en se basant sur les anciennes répliques avec l'évocation du principe de l'autorité de la chose jugée.

L'audience a été reportée au 16/03/2021 pour plaidoirie.

15.1. Impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S) :

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
+ Impôt sur les sociétés dû	4 563 859	2 260 647
- Acomptes provisionnels	(1 866 083)	(3 030 487)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(12 665)	(13 421)
Dette (report) d'impôt exigible	2 685 111	(783 261) *

^{*}Présenté au niveau des autres actifs

Note 16. Capitaux propres:

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31/12/2020		31/12/2019
Capital social		32 500 000		32 500 000
Prime d'émission		25 250 000		25 250 000
Réserve légale	(A)	2 665 762		2 500 000
Réserve pour réinvestissements exonérés		25 234 069	*	25 884 443
Réserve extraordinaires		6 000 000		6 000 000
Réserves pour fonds social	(B)	1 507 474		1 507 474
Résultats reportés		3 149 484	**	998 332
Capitaux propres avant résultat de l'exercice		96 306 789		94 640 249
Résultat consolidé de l'exercice (1)		5 279 696		1 666 540
Total des capitaux propres avant affectation	(D)	101 586 485		96 306 789
Nombre d'actions (2)	•	32 500 000		28 750 000
Résultat par action (1) / (2)	(C)	0,162		0,058

^(*) Résultats accumulés et non distribués, faisant partie intégrante des fonds propres distribuables en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014.

^(**) Le montant distribuable en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014 s'élève à 54 502 DT.

- (A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.
- **(B)** Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est exclusivement dédié à des utilisations remboursables sous forme de prêts au personnel.
- (C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

Note 17. Produits de leasing:

Les produits de leasing se détaillent comparativement comme suit :

-			
		31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et revenus assimilés (1)		64 643 716	66 012 338
Marges financières nettes de leasing	(A)	63 515 732	62 925 256
Revenus des opérations LD	(B)	112 784	0
Pré loyers	(C)	74 110	112 498
Intérêts de retard		4 055 381	3 832 776
Variation des produits réservés		(3 114 291)	(858 192)
Autres produits sur opérations de leasing (2)		2 331 354	2 709 715
Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing		809 589	904 500
Récupération de frais de dossiers		683 517	855 855
Récupération de frais de rejet		817 644	943 999
Récupération de frais de télégramme		20 604	5 361
Total (1)+(2)		66 975 070	68 722 053
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de l'exercice		556 483 664	590 924 752
. A la fin de l'exercice		538 466 323	556 483 664
. Moyenne	(D)	547 474 994	573 704 208
- Produits de l'exercice (E)=(A) +(B)+(C)		63 702 626	63 037 754
- Taux moyen	(E)/(D)	11,64%	10,99%

Note 18. Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se détaillent comparativement comme suit :

		31/12/2020	31/12/2019
Charges financières des emprunts (1)	(A)	37 842 141	41 570 295
Intérêts sur emprunts obligataires		16 424 624	18 548 693
Intérêts sur emprunts auprès de B & E.F		4 681 935	6 450 515
Intérêts sur emprunts extérieurs		6 638 525	5 119 341
Contributions au F.P.C		2 453 722	3 027 978
Intérêts sur certificats de leasing		6 770 653	7 730 931
Intérêts sur billets de trésorerie		108 829	0
Résorptions des frais d'émission des emprunts		763 853	692 838
Autres charges financières nettes (2)		(59 064)	(75 574)
Intérêts sur comptes courants		(59 064)	(69 946)
Autres produits financiers		0	(5 627)
Relation de couverture (3)		0	0

Gains et pertes nets de change sur actualisation des			
emprunts extérieurs		261 522	$(11\ 827\ 483)$
Gains et pertes nets sur instruments de couverture		$(261\ 522)$	11 827 483
Total (1) +(2) +(3)		37 783 076	41 494 722
- Encours des emprunts			_
. Au début de l'exercice		444 268 156	525 804 741
. A la fin de l'exercice		437 601 747	444 268 156
. Moyenne	(B)	440 934 952	525 804 741
- Taux moyen	(A)/(B)	8,58%	7,91%

B & E.F: Banques et Etablissements financiers **F.P.C**: Fonds de Péréquation des Changes

Note 19. Produits des placements :

Les produits des placements se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Produits des placements à court terme (1)	366 826	609 156
Revenus des certificats de dépôt	366 826	609 156
Produits des placements à long terme (2)	728 813	314 638
Dividendes	18 000	185 000
Revenus nets des fonds gérés	452 208	105 948
Intérêts sur obligations	2 460	3 690
Gains sur cession d'actions	220 145	0
Jetons de présence	36 000	20 000
Total (1) +(2)	1 095 639	923 794

Note 20. Autres produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Produits locatifs des contrats de location simple	78 470	89 827
Produits sur placements	0	5 424
Commissions d'études sur participations	4 985	4 985
Intérêts sur prêts au personnel	43 345	45 512
Subventions d'exploitation (Avance TFP)	68 891	65 632
Ristournes sur contrats d'assurance	359 835	164 238
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	96 652	48 702
Transfert de charges	0	27 203
Total	652 177	451 522

Note 21. Charges de personnel :

Figurent sous cet intitulé les avantages du personnel, c'est-à-dire toutes formes de contrepartie donnée par la société au titre des services rendus par ses salariés et dirigeants.

Les avantages du personnel de la société comprennent :

- Les avantages à court terme comme les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les congés maladie, l'intéressement et les primes ainsi que les avantages non monétaires dont bénéficient les salariés en activité et les dirigeants ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres prestations de retraite ainsi que l'indemnité de départ à la retraite.

Cette rubrique, totalise au 31 Décembre 2020 la somme de 7.841.670 DT contre 7.197.855 DT au 31 Décembre 2019.

	31/12/2020	31/12/2019
Avantages à court terme (1)	7 037 764	6 356 642
Salaires et compléments de salaires	4 561 783	4 608 243
Bonus et prime de bilan	1 493 759	992 126
Autres charges de personnel	469 941	254 913
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale	486 514	475 543
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail	25 767	25 817
Avantages postérieurs à l'emploi (2)	803 905	841 212
Cotisations patronales au régime de retraite de base	375 950	380 026
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire	147 210	148 798
Primes d'assurance-Complément retraite	221 186	221 339
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	59 559	91 049
Total $(1) + (2)$	7 841 670	7 197 854

Note 22. Autres charges d'exploitation :

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comparativement comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Honoraires et autres rémunérations	517 794	962 907
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	261 877	241 948
Autres impôts et taxes	493 319	389 056
Publicité, publications et relations publiques	273 208	136 873
Frais postaux et de télécommunication	185 573	250 908
Services bancaires et assimilés	397 079	412 536
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	181 045	183 558
Cotisations APB	34 735	27 388
Loyers et charges locatives	98 144	96 671
Frais de gestion des valeurs mobilières	138 790	128 471
Autres charges d'exploitation	397 893	407 751
Total	2 979 459	3 238 066

Note 23. Dotations aux amortissements et aux résorptions :

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux comptes de résorptions de frais préliminaires se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	80 449	56 432
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	607 219	809 320
Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	104 606	71 241
Total	792 275	936 994

Note 24. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

Le coût du risque de contrepartie encouru sur la clientèle ainsi que les dotations nettes des reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs et pour risques et charges se présentent comparativement comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Coût du risque (1)	7 382 057	11 630 334
+ Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	13 858 412	15 376 659
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(6 476 355)	(3 746 325)
+ Pertes sur créances radiées	1 997 725	0
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(1 776 001)	0
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(221724)	0
Variation des provisions pour dépréciation des autres actifs (2)	62 288	(14 635)
+ Dotations	62 288	0
- Reprises	0	(14 635)
Variation des provisions pour risques et charges (3)	1 050 000	625 970
+ Dotations	1 050 000	1 286 752
- Reprises	0	(660 782)
Total $(1) + (2) + (3)$	8 494 345	12 241 668

Note 25. Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres :

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
+ Dotations	1 440 956	1 865 065
- Reprises	(140 344)	(528 932)
Total	1 300 613	1 336 133

Note 26. Autres gains ordinaires

Au 31/12/2020, les autres gains ordinaires totalisent 1.065.576 DT contre 309.150 DT au 31/12/2019. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Profits exceptionnels	1 065 576	309 150
Total	1 065 576	309 150

Ces produits proviennent essentiellement des opérations exceptionnelles réalisées sur les contrats de location : tel que les cessions des biens récupérés, le recouvrement de certaines créances radiées, les montants payés par les sociétés d'assurances....

Note 27. Autres pertes ordinaires

Au 31/12/2020, les autres gains ordinaires totalisent 111.948 dinars contre 33.194 DT au 31/12/2019. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Pertes exceptionnelles	111 948	33 194
Total	111 948	33 194

Note 28. Impôt sur les bénéfices :

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Charge courante d'impôt sur les bénéfices	4 396 113	2 082 675
Total	4 396 113	2 082 675

29. Eléments extraordinaires

> Contribution conjoncturelle exceptionnelle

La Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle (CCE) instituée par l'article 39 de la loi n° 2019-78 du 23 décembre 2019 portant loi de finances pour l'année 2020.

L'article 39 de la loi de finances pour l'année 2020 a prévu le relèvement, à titre temporaire, de la Contribution Sociale de Solidarité due par les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%, et ce, pour une période de 3 ans allant de l'année 2020 jusqu'à l'année 2022.

La Contribution Sociale de Solidarité, est égale au cours de la période 2020-2022, à la différence entre l'impôt sur les sociétés du au taux de 35% majore de 3 points et I 'impôt sur les sociétés dû selon ledit taux sans la majoration des trois points avec un minimum égal a 300 dinars, et ce, pour les banques et les établissements financiers prévus par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Le décret-loi n°2020-30 du 10 juin 2020 a instauré pour les années 2020 et 2021 une taxe conjoncturelle de 2% au profit du budget de l'Etat, à la charge des banques et institutions financières prévus par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.

> Taxe conjoncturelle

Ladite taxe est fixée à 2% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés dont le délai de déclaration intervient au cours des années 2020 et 2021 avec un minimum de 5.000 dinars.

La taxe conjoncturelle exigible au cours de l'année 2020 est payée dans un délai ne dépassant pas la fin du mois d'octobre 2020 par le biais d'une déclaration selon un modèle établi par l'administration. Ladite taxe exigible au cours de l'année 2021 est payée dans les mêmes délais et selon les mêmes modalités impartis pour le paiement de l'impôt sur les sociétés. Ladite taxe n'est pas déductible de l'assiette de l'impôt sur les sociétés.

Note 30. Encaissements autres que leasing :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
+ Encaissements sur créances des contrats de location simple	128 623	295 605
+ Jetons de présence perçus	36 000	20 000
+ Ristournes encaissées sur contrats d'assurance	359 835	164 238
+ Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	92 158	48 702
+ Autres	153 489	113 431
+ Produits de placement	39 280	0
Total	809 385	641 975

Note 31. Intérêts perçus :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
+ Intérêts perçus sur placements à long terme	2 460	0
+ Intérêts perçus sur placements à court terme	415 562	592 410
± Variation des différences d'estimation sur titres OPCVM	0	97 464
+ Intérêts perçus sur comptes courants bancaires débiteurs	185 430	550
Total	603 452	690 424

Note 32. Intérêts payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
+ Intérêts payés sur emprunts obligataires	18 840 234	21 555 444
+ Intérêts payés sur emprunts auprès de B & E.F	5 009 521	7 144 431
+ Intérêts payés sur emprunts extérieurs	6 855 164	5 126 341
+ Contributions payées au F.P.C	2 844 519	4 451 147
+ Intérêts payés sur certificats de leasing	6 594 812	7 545 941
+ Intérêts payés sur billets de trésorerie	108 829	0
+ Intérêts payés sur comptes courants bancaires	126 366	27 518
Total	40 379 446	45 850 821

B & E.F: Banques et Etablissements financiers F.P.C: Fonds de Péréquation des Changes

Note 33. Impôts sur le résultat payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
+ Impôt sur les sociétés payé	1 575 113	82 146
+ Acomptes provisionnels payés	0	3 030 487
+ Retenues à la source opérée par les tiers	94 229	(7370)
Total	1 669 342	3 105 263

Note 34. Dividendes reçus sur placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
+ Dividendes perçus sur titres UNIFACTOR	18 000	15 000
Total	18 000	15 000

Note 35. Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

31/12/2020	31/12/2019
87 136	0
0	199 770
87 136	199 770
	87 136 0

Note 36. Encaissements provenant de la cession de placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
+ Remboursements sur fonds à capital risque	416 551	650 374
+ Remboursements sur emprunt national	20 000	0
Total	436 551	650 374

Note 37. Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
+ Coût d'entrée des immobilisations incorporelles acquises	1 592 977	79 464
+ Coût d'entrée des immobilisations corporelles acquises	265 323	183 791
+ TVA récupérable et autres droits sur acquisition d'immobilisations	20 262	44 275
- Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en fin de période	0	(21 714)
Total	1 878 562	285 816

Note 38. Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
+ Valeur brute des immobilisations cédées	44 742	113 335
- Amortissements cumulés des immobilisations cédées	(44 742)	(104592)
± Résultat de cession des immobilisations	29 224	59 189
Total	29 224	67 932

Note 39. Dividendes versés:

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
+ Détachement de dividendes	0	5 000 000
- Dividendes non versés	0	(35)
Total	0	4 999 965

Note 40. Encaissements provenant des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
+ Encaissements sur émission d'emprunts obligataires	41 509 173	20 000 000
+ Encaissements sur emprunts extérieurs	44 100 000	42 690 250
+ Encaissements sur emprunts bancaires à moyen terme	17 000 000	0
+ Encaissements sur certificats de leasing	5 000 000	0
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	1 000 000	0
Total	108 609 173	62 690 250

Note 41. Remboursement des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
+ Remboursements sur emprunts obligataires	69 329 032	66 302 700
+ Remboursements sur emprunts extérieurs	20 946 507	17 534 399
+ Remboursements sur crédits bancaires à moyen terme	0	12 644 412
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	6 992 897	21 000 000
+ Flux net sur certificats de leasing	17 000 000	15 000 000
Total	114 268 436	132 481 511

Note 42. Trésorerie :

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente comparativement comme suit :

	31/12/2020	31/01/2019
+ Avoirs en banques	22 338 722	18 043 948
- Découverts bancaires	(280738)	(9 170)
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	79
+ Avoirs en caisse	45 974	31 915
+ Placements en OPCVM de distribution obligataire	321	321
Total	22 104 358	18 067 093

Note 43. Transactions avec les parties liées :

43.1. Nature des relations avec les parties liées :

Les principales parties liées à la société ATL sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec l'ATL. La liste des parties liées à l'ATL se présente comme suit :

A.T. B	Actionnaire détenant 40,04% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci un contrôle de droit.
ENNAKL	Actionnaire détenant 8,21% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
B.N. A	Actionnaire détenant 10,77% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
ATD SICAR	Filiale de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2019 : 44,09%) (***)
A.F.C	Entreprise associée de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2019 : 34,29%) (***)
FCP SALAMETTE CAP ^(*)	Entreprise associée de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2019 : 0,18%) (**)
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV ^(****)	Filiale de la BNA et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de l'A.T.B au 31 décembre 2019 : 0,081%) (**)

S.I.C.A.R INVEST	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2019 : 74,74%) (****)
B.N.A CAPITAUX	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2019 : 99,26%) (***)

(****) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe B.N.A. (****) SICAV obligataire
43.2. Flux de transactions avec les parties liées
Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, certaines transactions ont été conclues par l'A.T.L avec les parties liées sus-indiquées. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

^(*) OPCVM dont le gestionnaire est l'A.F.C et le dépositaire est l'A.T.B.
(**) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe A.T.B.

43.2.1. Flux de transactions avec les parties liées

Opérations de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	ENNAKL
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2019/1					207 500	207 500		
Commissions sur tenue des registres de valeurs mobilières						(6 000)		
Commissions de gestion des fonds à capital risque			(10 052)	(98 806)				
Commissions sur opérations bancaires	(32 662)	(3 937)						
Intérêts sur découverts bancaires	(115 219)	(33 874)						
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires	43 185	36 909						
Intérêts perçus sur placements à court terme en certificats de dépôt	214 485	72 884						
Intérêts sur emprunts obligataires	(664 476)	(773 341)					(419 758)	
Intérêts intercalaires sur emprunts obligataires		(11 852)					(40 636)	
Intérêts sur crédits bancaires à moyen terme	(1 809 532)	(640 247)						
Commission d'apporteur d'affaires	(28 000)							
Acquisition de biens donnés en leasing/contrats mis en force								(30 958 160)

43.2.2. Encours des opérations réalisées avec les parties liées

L'encours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 décembre 2020 comme suit :

Soldes à la fin de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	ENNAKL
Échéances, en principal, à plus d'un sur emprunts bancaires	(4 081 816)	(750 000)					
Échéances, en principal, à moins d'un sur emprunts bancaires	(3 286 541)	(3 000 000)					
Intérêts courus et non échus sur emprunts bancaires	(13 054)	(27 846)					
Échéances à plus d'un an sur emprunts obligataires	(5 551 415)	(4 040 688)				(2 138 293)	
Échéances à moins d'un an sur emprunts obligataires	(3 177 200)	(2 604 800)				(5 143 438)	
Intérêts courus et non échus sur emprunts obligataires	(211 243)	(386 409)				(283 143)	
Placements à court terme en certificats de dépôts au nominal	110 000 000	35 000 000					
Intérêts précomptés non courus sur certificats de dépôt	(14 232)	(13 941)					
Commissions de gestion de fonds à capital risque, à payer			(64 902)	(21 944)			
Fournisseurs de biens donnés en leasing							56 000
Effets à payer sur biens donnés en leasing							(30 598 188)
Solde net des comptes de trésorerie	8 625 402	4 958 797			Ţ.	9	

Note 44. Engagements hors bilan:

44.1. Autres engagements donnés:

Sous cet intitulé figurent le principal à échoir et les intérêts à courir au titre des tirages imputés sur les lignes BIRD et BAD. Leur détail se présente comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Principal à échoir sur emprunts extérieurs	26 469 070	17 560 958
Intérêts à courir sur emprunts extérieurs	7 864 605	5 107 606
Total	34 333 675	22 668 564

44.2. Garanties reçues d'établissements bancaires :

Sous cet intitulé figurent les autorisations irrévocables et confirmées données en faveur de la BCT, sur ordre et pour le compte de l'ATL, par deux banques de la place en vue de débiter leurs comptes ouverts chez la Banque Centrale du montant exigible au titre des emprunts extérieurs susvisés.

Note 45. Evénements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 09 Mars 2021. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Ces états financiers sont préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2020

Messieurs les actionnaires du groupe l'Arab Tunisian Lease,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers consolidés

1. Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Lease, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font apparaître un total bilan consolidé de 630 807 KDT et des capitaux propres consolidés positifs de 101 590 KDT, y compris le résultat bénéficiaire consolidé de l'exercice s'élevant à 5 280 KDT.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 09 Mars 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe l'Arab Tunisian Lease, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe l'Arab Tusian Lease conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon le Code de déontologie.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Question clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée.

Ces questions sont traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et aux fins de la formation de notre opinion pour ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3-1- Évaluation des créances issues d'opérations de leasing

Risques identifiés

En tant qu'établissement financier, la Société mère est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une ou plusieurs contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Il en résulte que la Société mère comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédits avérés inhérents à ses activités. Ces dépréciations peuvent prendre la forme de dépréciations individuelles des engagements du bilan et de l'hors bilan concernés (y compris celles additionnelles) ou de dépréciations collectives au titre d'un portefeuille de crédits appartenant à un même secteur d'activité économique ou à une même zone géographique, affecté par des événements économiques exceptionnels, et non déprécié individuellement.

La Société mère comptabilise les dépréciations au titre de ses créances issues de contrats de leasing, aussi bien à base individuelle qu'à base collective, dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, et comme décrits dans la note 3 (c-2) des états financiers, sont remplis.

Au 31 décembre 2020, les créances sur la clientèle s'élèvent à 590 358 KDT, les provisions constituées en couverture de ces créances s'élèvent à 46 997 KDT et les produits réservés ont atteint 5 631 KDT.

Compte tenu de l'exposition de la Société mère au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré l'évaluation des provisions sur créances douteuses et le calcul des produits réservés comme des points clés dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons apprécié la pertinence du dispositif de contrôle du risque de crédit au sein de la Société mère.

Nous avons, également, testé les contrôles informatisés concernant l'identification et l'évaluation des dépréciations des concours à la clientèle, compte tenu des garanties en possession.

Nos travaux ont porté plus particulièrement sur :

- Le rapprochement de la situation des engagements aux données comptables ;
- L'appréciation de la pertinence de la méthodologie retenue par la Société mère par rapport aux règles édictées par la B.C.T;
- L'appréciation de la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- L'appréciation, sur base d'échantillons, des hypothèses et des données retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification de l'homogénéité de la segmentation retenue pour les groupes de contreparties relevant des classes A et B1, ainsi que de l'estimation des pertes de valeurs collectives au titre de chaque segment ;
- La vérification de la matérialisation et de la traduction des ajustements proposés dans les comptes de la société mère.

4. Observations

Nous attirons l'attention sur les faits suivants :

- La note 2 des états financiers consolidés, qui indique que les états financiers de la société LLD-ATL incluses dans le périmètre de consolidation ne sont pas audités.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2020 incombe à cet organe de direction.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ledit rapport semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider du groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne sue nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous avons sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit.

Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 19 Mars 2021

Les commissaires aux comptes

FMBZ KPMG Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI Cabinet CMC Mr Chérif BEN ZINA